



Union
syndicale

Solidaires

ÉCOLOGIE
AGIR SYNDICALEMENT



ÉCOLOGIE

AGIR SYNDICALEMENT

PARTIE 1. LES DONNÉES DE LA CRISE ÉCOLOGIQUE

1. Le réchauffement climatique	8
2. Des certitudes scientifiques	9
3. Quelles sont les solutions ?	10
4. Une crise écologique pas seulement climatique	11
5. Justice environnementale, justice sociale : le coût écologique du capital	13
6. La stratégie des patrons : qu'est-ce que le greenwashing ?	15
7. L'objectif de la croissance économique : le principal obstacle au changement	17
8. La science peut-elle tout guérir ?	18
9. Transition écologique, transition numérique ?	18

PARTIE 2. NOS REVENDICATIONS SYNDICALES

1. Pas d'emplois sur une planète morte : 1 million d'emplois pour le climat	22
2. Retraites, temps de travail	24
3. Eau	24
4. Énergie	27
5. Transports	30
6. La reconversion des secteurs polluants	35
7. Renforcer les services publics	39
8. Mythes et réalité de la fiscalité écologique	43
9. L'agriculture paysanne, une agriculture au service de la société	46
10. Un combat internationaliste, un combat féministe	48

PARTIE 3. LES MODES D'ACTION, LES OUTILS

1. Les outils juridiques existants	54
2. Le rôle des CSE	55
3. Comment penser les revendications et actions, en tant que syndicat	56
4. Calculer le bilan carbone de son établissement	57
5. Étude d'un cas de reconversion écologique et de sauvegarde d'une usine : Chapelle Darblay	58
6. Un générateur de revendications sectorielles ou territoriales	60

PARTIE 4. LES LIEUX, LES MOBILISATIONS

1. Le TGV Lyon-Turin	64
2. Notre-Dame-des-Landes, une victoire qui donne des ailes!	65
3. Les algues vertes	66
4. Les ex-salarié-es de Triskalia, victimes des pesticides	68
5. Les JO Paris 2024, un grand événement inutile et imposé	71
6. Lubrizol : face à la catastrophe industrielle	73
7. Le triangle de Gonesse, la privatisation de notre espace public!	74
8. Un D-Day Land dans la Manche?	76
9. Bridor : un projet de production industrielle, ni en Ile-et-Vilaine ni ailleurs!	77
10. Rockwool à Soissons, une usine d'un autre âge	78
11. L'Alliance écologique et sociale (AES)	80

ANNEXE 1 : CAHIER REVENDICATIF DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES	81
ANNEXE 2 : LES MOTS DE L'ÉCOLOGIE	87
ANNEXE 3 : RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN	99

Pour l'Union syndicale Solidaires, le combat écologique, pour la justice sociale et environnementale, est un combat syndical. Gouvernements et patronat sont prêts à tout pour empêcher une véritable reconversion écologique de la société. Leur objectif est de préserver les intérêts de quelques très riches, et de maintenir un modèle économique fondé sur l'accumulation du capital et une croissance infinie, impossible dans une planète aux ressources limitées.

Notre rôle d'organisation syndicale est d'une part de dénoncer la vitrine verte des politiques menées, et d'autre part de construire les mobilisations et propositions sur le terrain pour imposer la reconversion écologique. Solidaires se bat pour une transformation en profondeur des systèmes de production et de consommation et développe une écologie pour et par les travailleuses et les travailleurs.

Cette brochure propose des pistes concrètes sur la façon dont nous traduisons ce projet de transformation sociale. Elle propose un état des lieux de la crise environnementale, des revendications, des modes d'action et outils syndicaux, et des mobilisations passées et en cours.

BOUM

LES CAPITALISTES



Union
syndicale
Solidaires

REPRENONS LA MAIN !

Partie 1

LES DONNÉES DE LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Nous vivons aujourd'hui une crise écologique, dont l'aspect le plus discuté dans l'espace public est le réchauffement climatique, mais qui ne s'y limite pas. Quelques repères sur les mécanismes en cours, par lesquels les activités humaines, à commencer par celles impliquées par le capitalisme, risquent de rendre la planète de moins en moins habitable.

1. Le réchauffement climatique

L'effet de serre est un phénomène naturel et nécessaire à la vie. Cependant, depuis la révolution industrielle au XIX^e siècle, les activités humaines ont conduit à rejeter dans l'atmosphère massivement plus de gaz à effet de serre (GES) : du dioxyde de carbone (CO₂), mais aussi du méthane, du protoxyde d'azote ou des gaz fluorés. Ces gaz proviennent de combustions (centrales électriques, déforestation par le feu, moteurs à essence, chauffage...), de l'industrie et de l'agriculture intensive.

La révolution industrielle a ainsi bouleversé le cycle du carbone. Les végétaux sont des pièges à carbone, grâce à la photosynthèse. Les énergies fossiles (houille, charbon, pétrole, gaz) proviennent d'êtres vivants morts il y a des dizaines, voire des centaines de millions d'années. La révolution industrielle a reposé sur la puissance de ces sources d'énergie, qui concentrent ce qui ne pourrait être obtenu qu'en brûlant des quantités de bois qui ne peuvent être reconstituées à une telle vitesse. Mais ce faisant, elle a entraîné une hausse inédite du carbone dans l'atmosphère, engendrant un réchauffement d'une rapidité jamais vue. Dans le même temps, toutes les activités impliquant de couper ou brûler la végétation (artificialisation des sols, déforestation pour créer des terres agricoles) diminuent le piégeage du carbone.

La température moyenne par rapport à la période préindustrielle (avant la révolution industrielle du XIX^e siècle) indique une augmentation de + 1,1° C. Cela peut paraître peu, mais au-delà de 1,5° C, qui est l'objectif actuellement mis en avant, chaque centième de degré produit des catastrophes environnementales. D'autres réchauffements climatiques ont eu lieu dans l'histoire de la planète. Cependant, ceux-ci se sont opérés sur des milliers, voire des dizaines de milliers d'années. La particularité du réchauffement que nous vivons réside dans sa rapidité, donc dans la brutalité de ses conséquences et les difficultés pour les êtres vivants à s'y adapter. Il est aggravé par des boucles de rétroaction : par exemple, le réchauffement engendre la fonte du permafrost (ou pergélisol, les glaces qui ne fondent ordinairement pas), qui entraîne la libération de gaz à effet de serre qui



y étaient piégés, accélérant le réchauffement climatique. Ou encore : le réchauffement fait reculer les forêts, capteurs de carbone, ce qui augmente à son tour le réchauffement.

Ces boucles de rétroaction rendent plus difficiles les prévisions, et les estimations qui sont faites sur le réchauffement s'affinent en général vers le pire.

Les conséquences du réchauffement climatique sont de plusieurs ordres. Ce sont la multiplication et l'intensification des épisodes de sécheresse et de canicule, mais aussi l'augmentation des pluies dans les zones humides : l'océan étant plus chaud, il y a plus d'évaporation, plus de nuages, donc plus de précipitations. Le risque d'inondations est augmenté, et c'est aussi la force des cyclones qui est accrue. La montée des eaux, du fait notamment de la fonte des glaces, menace de nombreux territoires côtiers.

2. Des certitudes scientifiques

Aujourd'hui, le changement climatique est une réalité qui est l'objet d'un consensus scientifique, de même que le fait qu'il soit le résultat des actions humaines. Mais cela a été le fruit d'un long combat. De la même manière que les cigarettiers ont su construire de l'ignorance (c'est ce qu'on appelle la « fabrique du doute », par des récits visant à masquer les dangers d'une activité industrielle) et pratiquer un lobbying agressif afin de pérenniser leur commerce, les industriels pétroliers suivent la même logique avec des moyens encore plus significatifs. Ces groupes qui se nomment eux-mêmes « climato-réalistes », mais qui sont en réalité de véritables « climato-négationnistes », ont pour objectif majeur de maintenir un système climaticide leur permettant d'exploiter toujours plus la planète et ses habitant-es.

Les causes et les effets du réchauffement climatique sont des résultats scientifiques désormais bien établis notamment par l'intermédiaire des travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat).

Créé en 1988, il rassemble des expert-es qui représentent les États membres. Il ne fait pas un travail de laboratoire de recherche, c'est-à-dire de production de connaissances, mais un travail de synthèse et d'évaluation des travaux de recherche des différentes sciences apportant des connaissances sur les changements climatiques, leurs causes, leurs effets et ce qu'on peut faire face à cela. C'est une institution transparente, qui dévoile l'ensemble de son fonctionnement sur son site internet, et très prudente : elle a travaillé des années pour pouvoir avancer ses conclusions avec certitude. Celles-ci se résument de la façon suivante : il y a un dérèglement climatique aux conséquences considérables ; son origine réside dans les activités humaines ; nous pouvons agir pour enrayer ce mécanisme et pour nous adapter à ce que nous ne pourrions pas éviter, à condition de mettre en œuvre des transformations majeures de nos sociétés et de nos économies.

3. Quelles sont les solutions ?

L'arrêt des émissions de gaz à effets de serre est un préalable inévitable. Un pays comme la France s'est ainsi engagé à diviser par deux sa consommation d'énergie et à décarboner sa production à l'horizon 2050 : c'est la Stratégie nationale Bas Carbone, inscrite dans la loi depuis 2015.

Comment y parvenir ?

Le GIEC a notamment proposé des scénarios socio-économiques, en évaluant leurs effets sur le réchauffement climatique. Le scénario le plus efficace pour limiter le réchauffement climatique repose sur une transformation de l'économie, qui cesse de prendre la croissance économique pour objectif pour lui substituer le bien-être humain et la réduction des inégalités sociales. Pourtant, le terme de « décroissance » continue d'être manié comme un épouvantail par la plupart des décideurs politiques et économiques. Or il s'agit simplement de sortir du productivisme comme modèle de société, où il s'agit de produire et de vendre toujours plus, nécessairement en captant toujours plus de ressources naturelles, bien au-delà de ce que la planète est capable de reconstituer dans le même temps. L'inaction climatique des décideurs politiques et économiques ne peut se comprendre que par le souci, dans un système capitaliste, de maintenir à tout prix la logique d'accumulation de richesses, et les profits d'un petit nombre. Par la certitude, aussi, qu'ils trouveront les moyens de protéger une élite privilégiée des conséquences les plus graves de la crise climatique. Elle est adossée à une croyance dans des solutions techniques, qui ne sont ni certaines, ni toutes souhaitables. Ainsi, la filière nucléaire reconnaît elle-même qu'elle ne pourra pas faire plus que la moitié de notre production d'énergie, donc qu'elle ne pourra pas à elle seule remplacer les énergies fossiles. Une autre technique est parfois évoquée : la géo-ingénierie solaire. Il s'agit de créer une sorte de bouclier de particules aérosols qui occulte une partie de la lumière du Soleil. Les scientifiques sont très sceptiques sur cette technique, que nous ne sommes pas certains de pouvoir faire aboutir, et qui serait surtout très complexe et coûteuse, rendant l'humanité encore plus vulnérable aux crises économiques ou politiques. En effet, l'arrêt de l'envoi de particules entraînerait la remontée presque immédiate des températures d'un seul coup sans aucune possibilité d'adaptation.

Les deux seules solutions viables qui s'offrent à nous sont donc la réduction de la consommation d'énergie, cette « sobriété » qui est aujourd'hui dans toutes les bouches, mais qui doit devenir un socle de notre système économique sur le long terme, et dans l'adaptation au réchauffement climatique.

Nos gestes individuels ont leur rôle à jouer, notamment car il est nécessaire de tendre vers plus de sobriété. Cependant, la lutte collective est nécessaire pour imposer

aux décideurs politiques et économiques une reconversion écologique et sociale, à court terme, de nos sociétés. Aujourd'hui, le libéralisme, pour ne rien changer aux modes de production responsables du dérèglement climatique, fait reposer toute la responsabilité sur les individus, sur les consommateurs. Mais les consommateurs sont dépendants de l'offre de biens qui leur est faite et des revenus dont ils disposent. Les entreprises polluent, mais la culpabilisation se fait sur chacun-e d'entre nous. Les choix politiques qui nous ont amenés à cette situation sont passés sous silence et seuls nos « comportements de consommateurs » sont jugés. Le système néolibéral fait ainsi reposer les conséquences délétères de l'exploitation capitaliste sur chaque individu comme si ce dernier avait le choix de sa consommation et une quelconque puissance individuelle face à ce système. Les « petits gestes » sont nécessaires mais ne sont pas le cœur du problème, qui réside dans la perpétuation d'une économie fondée sur la croissance, donc sur un pillage toujours plus intense des ressources naturelles.

Dans ce combat collectif, la lutte syndicale doit jouer tout son rôle, tant il y a à faire dans les entreprises et nos façons de produire. Si chaque individu est contraint et limité par un système social et technique dont il n'a pas les rênes et dont il est dépendant, il apparaît nécessaire de le combattre collectivement et c'est bien ici qu'intervient le syndicalisme. **Pour un monde viable, sur le plan écologique comme social, il est nécessaire de se battre syndicalement!**

4. Une crise écologique pas seulement climatique

L'urgence climatique ne doit pas être traitée isolément des autres questions environnementales. Le nucléaire, par exemple, procède de choix qui font peser de nombreuses menaces sur nous et sur les générations futures : gestion des déchets radioactifs, éventualité d'accidents aux conséquences dévastatrices. Le risque zéro n'existe pas dans les centrales nucléaires, comme l'a montré la catastrophe de Fukushima en 2011. Elles peuvent être des enjeux, voire des cibles en cas de guerre, comme aujourd'hui en Ukraine.

La Terre est un système et l'on ne peut pas se satisfaire de solutions au réchauffement climatique qui mettent en danger d'autres conditions de son habitabilité. Pour le faire comprendre, un groupe de 28 scientifiques mené par le chercheur suédois Johan Rockström a proposé en 2009 de définir neuf « limites planétaires », qui sont les frontières au sein desquelles la planète peut absorber les effets des activités humaines tout

en maintenant des conditions de vie supportables pour l'humanité. Au-delà de ces frontières, le risque de perturbation des processus de régulation planétaire s'accroît. Passer en revue ces frontières permet de dresser un panorama des défis que nous avons aujourd'hui à affronter. Celles-ci forment un système, dans la mesure où les processus en jeu ont aussi des effets, d'atténuation ou d'aggravation, les uns sur les autres.

Voir le site du Stockholm Resilience Centre de l'Université de Stockholm, qui a popularisé cette approche en termes de limites planétaires :

<https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>

1. Le changement climatique est lui-même une frontière planétaire, qui agit à son tour sur d'autres, comme l'acidification des océans.
2. L'introduction d'entités artificielle (ou pollution chimique). On désigne par là des éléments fabriqués ou modifiés par les activités humaines : substances chimiques, plastiques, insecticides, nanoparticules, OGM, ou éléments naturels concentrés comme les métaux lourds. Ceux-ci s'incorporent aux cycles du vivant. Les conséquences nocives sont plus complexes à établir puisqu'il faut raisonner au cas par cas, en fonction de la durée d'exposition, des effets cocktails entre produits, etc. Ce qui signifie aussi que nous les produisons et utilisons massivement sans toujours connaître leurs effets sur le long terme.
3. L'érosion de la couche d'ozone. C'est le premier risque environnemental qui a fait l'objet d'une prise de conscience internationale. C'est le « trou dans la couche d'ozone », couche d'ozone qui nous protège des effets néfastes des rayons du Soleil. Les molécules d'ozone sont détruites par les molécules chlorées, interdites en 1987. Depuis, la couche d'ozone s'est ré-épaissie, essentiellement parce que les molécules en cause pouvaient facilement être remplacées par d'autres, ce qui n'est pas toujours le cas.
4. La charge atmosphérique en aérosols. C'est ce qu'on appelle la pollution atmosphérique aux particules fines, dangereuses pour les voies respiratoires.
5. L'acidification des océans. Le CO_2 se dissout dans les océans, de sorte que ces derniers sont un puits de carbone qui atténue le réchauffement climatique. Mais le carbone à son tour acidifie l'eau, avec des effets sur la biodiversité marine et, par exemple, les récifs coralliens.
6. Le cycle de l'azote et le cycle du phosphore. L'azote est un élément chimique indispensable à la production des plantes. Au début du XX^e siècle, des procédés chimiques permettant l'apport artificiel d'azote dans les terres agricoles (engrais azotés) ont permis de démultiplier la productivité agricole. À tel point que le cycle de l'azote se trouve déséquilibré. C'est notamment l'origine de la pollution en nitrates des sols et des eaux, et de la prolifération des algues vertes, qui dégagent des gaz nocifs lorsqu'elles pourrissent en amas. Comme pour le cycle de l'azote,

c'est notre modèle de production agricole intensive qui est en cause. Le phosphore est le premier nutriment de la photosynthèse et il est aussi utilisé dans les engrais chimiques, avec pour conséquences un épuisement des ressources de phosphore, mais aussi des pollutions de l'eau.

7. Le cycle de l'eau douce. L'été 2022 l'a montré de façon criante : des territoires en France qui s'estimaient à l'abri des pénuries d'eau potable ont vu leurs réserves s'épuiser. Nous prélevons trop d'eau douce, entraînant des compétitions pour l'accès à cette ressource entre activités humaines, mais aussi entre espèces.
8. Le changement d'occupation des sols. C'est la déforestation et l'urbanisation. La déforestation est notamment la conséquence de notre modèle agricole, et de certaines activités en particulier comme l'élevage, l'huile de palme, le café ou les agrocarburants. L'artificialisation des sols menace et segmente les habitats de la biodiversité. Elle altère aussi le cycle de l'eau, car elle modifie les capacités d'infiltration du sol et le climat.
9. L'intégrité de la biosphère. Elle comprend l'érosion de la biodiversité, avec la sixième grande extinction, que nous sommes en train de vivre. La biodiversité est elle-même menacée par les autres dépassements, comme le réchauffement climatique, la perturbation du cycle de l'eau, ou encore le changement d'occupation des sols.

5. Justice environnementale, justice sociale : le coût écologique du capital

Qui sont les responsables de cette situation ? De nombreuses sociétés humaines ont causé des dommages sur leur environnement. Cependant, la révolution industrielle au XIX^e siècle, sa logique productiviste reposant sur l'extraction massive de ressources naturelles en vue de l'accumulation capitaliste, nous a fait passer un cap dont nous percevons aujourd'hui les limites. Les causes et les conséquences de la crise environnementale épousent les frontières de classe. Ce sont les pays les plus riches, les plus consommateurs, qui émettent le plus de CO₂, ou qui délèguent en quelque sorte leurs émissions aux pays dont ils importent la production pour leur consommation. C'est aussi le cas si l'on ob-

serve les émissions de CO₂ sur le long terme, pour pointer la responsabilité historique des pays occidentaux.

Ce sont aussi les classes sociales les plus riches qui ont les comportements les plus polluants, contrairement à une idée répandue. Ce sont elles, par exemple, qui utilisent le plus la voiture ou l'avion. Ainsi, les 10 % les plus riches sont responsables de 50 % des émissions de carbone sur la planète (*Rapport sur les inégalités mondiales 2022*, World Inequality Lab, p. 11; *Les milliardaires du carbone*, Oxfam France). Les classes sociales les plus pauvres sont quant à elles déjà touchées par une sobriété subie, imposée : consommer moins, se chauffer moins... Moins on a de revenus, moins on émet de pollution, même quand on n'a pas accès à certains produits respectueux de l'environnement (consommer bio, local...), car consommer moins sera toujours moins nocif pour l'environnement. Pointer du doigt les habitudes des classes populaires en matière d'environnement n'est ainsi qu'un des aspects du mépris de classe qui traverse notre société.

Enfin, ce sont quelques grandes entreprises qui sont responsables de la majorité des émissions mondiales de gaz à effet de serre : principalement les producteurs d'énergies fossiles, pétrole, charbon et gaz naturel. Leurs noms : Gazprom, Suncor, ExxonMobil, Total ou Shell.

Inversement, ce sont les pays et les classes sociales les plus pauvres qui paieront le prix de la crise écologique. Ce sont par exemple les pays dont le climat est déjà le plus chaud, ou les zones tropicales, plus fragiles. Ce sont aussi les pays du Sud, et les populations déjà les plus vulnérables, qui ont le moins de ressources économiques pour faire face au changement climatique. Au contraire, les classes sociales les plus aisées, les pays les plus riches, auront davantage les moyens d'affronter l'inflation résultant des pénuries, de se préparer aux risques, y compris par des moyens qui aggravent le problème, comme l'installation généralisée de systèmes de climatisation pendant les épisodes caniculaires.



Aujourd'hui, la lutte écologique est donc l'un des fronts les plus avancés de la lutte des classes. Qu'on souhaite agir sur les causes ou sur les effets de la crise environnementale, on ne peut se passer d'un affrontement avec les classes sociales qui profitent de ce système économique sans en payer les coûts. On ne peut par exemple pas envisager sérieusement de lutter contre le réchauffement climatique sans mesures contraignantes pour les entreprises, ce à quoi les gouvernements se sont jusqu'à pré-

sent refusés. Mais il s'agit aussi d'imposer une autre société pour combattre les inégalités entre celles et ceux qui sont et seront les plus touchés, et les autres. C'est une reconversion écologique et sociale globale qu'il faut imposer, qui soit en même temps le levier vers plus de justice, plus de bien-être, moins d'exploitation des ressources et des habitant-es de la planète. C'est bien pourquoi la lutte écologique est un combat syndical, et pourquoi les syndicats ont tout leur rôle à jouer en matière d'écologie.

6. La stratégie des patrons : qu'est-ce que le *greenwashing*?

Les patrons, fervents défenseurs de ce système sur lequel ils peuvent vivre et exploiter sans trop de contraintes, semblent s'être mis au vert. On voit apparaître ici et là des bilans carbone « neutres » pour les entreprises, des actions « écologiques » de la part des groupes les plus pollueurs de la planète et même des prises de position en « faveur du climat » pour des acteurs nationaux ou locaux impliqués dans des affaires de pollutions directes envers salarié·es et environnement.

Cette volonté de coup de peinture verdoyante a un nom, celle de « l'éco-blanchiment », du « verdissement » ou du plus connu « *greenwashing* ». Ce concept est à comprendre dans ce sens : une entreprise qui cherche par différents moyens à préserver voire étendre ses marchés en se présentant comme une alliée de la cause environnementale. De ce fait, loin de revoir ces activités polluantes et destructrices (autant socialement qu'écologiquement), celle-ci va tabler sur une publicisation forte des actions réelles ou supposées pour l'environnement et l'écologie. L'entreprise tente ainsi de se donner une image écologique, de se « repeindre en vert » dans le but de masquer les nuisances qu'elle engendre, mais également de maintenir son activité en la rendant compatible sur le papier avec le dérèglement climatique.

Le patronat français n'est pas en reste dans ce processus d'éco-blanchiment alors que celui-ci, comme le titre et propose Greenpeace et Oxfam France, fait « flamber la planète ». Ce rapport, repris dans le journal Mediapart par Mickaël Correia sous le titre « les milliardaires français brûlent la planète ». Il fait état de 63 milliardaires français qui à eux seuls ont une empreinte carbone équivalente à 50 % des Français·es (soit plus de 34 millions d'individus). Mais au-delà des patrons en tant qu'individus, c'est essentiellement à travers leurs entreprises qu'ils saccagent et exploitent autant les humains que l'environnement. Dans son ouvrage, il fait d'ailleurs état de ce qu'on pourrait appeler un regroupement d'éco-blanchisseurs ayant pour objectif de montrer leur linge commun comme étant plus blanc que blanc. On retrouve ainsi 12 des plus grandes industries pétrolières (Aramco, Exxon, Total, etc.) qui ont fondé en 2014 la « Oil and Gas Climate Initiative ». Ils revendiquent ainsi avoir investi près de 6,4 milliards USD dans la « décarbonification » de leur industrie, ce qui consiste dans le fait de planter des arbres. Ces 6,4 milliards représentent 3 % des 215 milliards USD de bénéfices nets pour le groupe de 12 sur la même période. Il est évident que leurs activités ne sont ainsi nullement remises en cause, d'autant plus que leurs bénéfices respectifs ne cessent de croître année après année, et ce même si la crise climatique et environnementale tend à prendre de plus en plus d'ampleur.

Un exemple : des entreprises comme Total (rebaptisée Total énergies, au pluriel pour faire croire qu'elle est l'avenir des énergies renouvelables) raisonnent non pas en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais en termes de « neutralité carbone » : les émissions seraient « compensées » par des actions comme la plantation d'arbres. Total a ainsi planté des acacias sur plus de 40 000 hectares sur les plateaux du Batéké au Congo. Pour le journaliste Mickaël Correia, c'est une forme de « colonialisme vert ». C'est un accaparement des terres, reposant sur l'expropriation de communautés, pour planter des arbres qui auront 20 à 40 ans de croissance, alors que le dérèglement climatique, c'est maintenant. On impose aussi des écosystèmes qui ne sont pas ceux présents localement.

Voir aussi le documentaire de Jean-Robert Viallet et Catherine Le Gall, *Le Système Total, anatomie d'une multinationale de l'énergie*, 2022.



Le phénomène en vogue dans le patronat et chez les entreprises est en effet de parler de « neutralité carbone » de leurs activités. Ainsi la Poste, Amazon, Cogepart et tant d'autres se font une joie de communiquer sur celle-ci à coup d'affiches, de pubs et d'annonces posées jusque sur leur flotte de véhicules. Ainsi, ne vous étonnez pas de voir apparaître, après un bon nuage de fumée de gaz d'échappement et ses douces effluves, un véhicule qui vous rappelle que son activité est « neutre en carbone ». Votre vue et vos poumons ne vous trompent pas, que ce soit dans votre vie quotidienne, en extérieur comme au travail. Ce nouvel axe du *greenwashing* peut reposer, comme dans l'exemple précédent, sur la « compensation » (plus théorique que réelle) par la plantation massive d'arbres (avec les conséquences explicitées précédemment). Ainsi, l'activité polluante n'est jamais remise en question puisqu'au mieux il s'agit de « compenser » sa production de GES. Les entreprises peuvent ainsi justifier leurs activités comme Air France qui est reconnue comme la première compagnie aérienne à avoir « compensé » ses vols intérieurs par ce biais-là. Quand on connaît le coût environnemental de l'aérien et notamment des vols intérieurs largement dispensables par le train. Ou encore Amazon, qui revendique la neutralité carbone de ses activités là où elle impose à ses livreurs et livreuses la remise de tous les colis sur leur tournée. Cela implique donc une tournée originale pour en livrer un maximum, puis une livraison au compte-goutte, que les client-es soient présent-es, amenant à des tournées complètement chaotiques et extrêmement polluantes (en plus d'être des conditions de travail inadmissibles).

Le rôle du syndicat est alors d'arriver à identifier le *greenwashing* pour le combattre syndicalement.

7. L'objectif de la croissance économique : le principal obstacle au changement

Le système capitaliste formule l'objectif d'une croissance infinie, quand bien même elle prend place dans un monde matériellement fini, celui de notre planète. En d'autres termes, ce système repose sur la croyance dans les possibilités illimitées de l'exploitation de l'environnement comme des humains, dans le but d'une croissance économique constante, alors même que les limites physiques de la planète sont connues.

Le « jour du dépassement » permet de matérialiser ce phénomène. Il s'agit de la date dans l'année à laquelle l'humanité a consommé l'ensemble des ressources naturelles que la planète est capable de reconstituer en une année, et émis plus de gaz à effet de serre que la planète n'est capable d'en absorber. En 2022, le jour du dépassement était le 28 juillet, ce qui signifie que nous avons vécu « à crédit » des ressources de la planète le reste de l'année. Le jour du dépassement n'est pas le même selon les pays : c'est le 5 mai pour la France, mais d'autres pays ne consomment pas d'excédent de ressources naturelles.

De ce point de vue, l'idéologie de la croissance, comme objectif non négociable de notre économie, est un danger mortel. Or elle irrigue toute la façon de voir les questions environnementales des décideurs politiques et économiques. Un exemple : le prix Nobel d'économie Thomas Schelling. Celui-ci s'est intéressé au problème climatique, dans les années 1980 et a publié de nombreux textes jusqu'à la fin du XX^e siècle, qui irriguent l'expertise utilisée par les gouvernants. Il a diffusé des idées qui les confortent dans leurs choix de poursuivre un modèle de développement incompatible avec une planète habitable pour tou·tes : le développement technique, la productivité peuvent compenser les perturbations de l'environnement ; les entreprises n'investiront pas dans la sobriété car ce n'est pas rentable, au contraire l'investissement dans les énergies fossiles, qui lui est rentable, engendra la croissance nécessaire pour nous adapter au bouleversement climatique. Autrement dit, nombre de dirigeants restent convaincus que pour disposer des fonds pour financer l'adaptation, il faut développer les énergies fossiles ! À ce compte-là, aucune solution ne pourra être obtenue sans des mouvements sociaux forts, durs, capables de s'opposer à cette idéologie partout où ils le pourront, et de proposer un autre avenir.

Pourtant, la croissance serait bien l'une des victimes de la crise climatique. Certains scénarios prévus par le 4^e rapport du GIEC témoignent de migrations massives de populations au fur et à mesure que les pays en basses terres seront inondés. Des pertur-

bations dans le marché mondial, les transports, les réserves d'énergie et le marché du travail, la banque et la finance, l'investissement et l'assurance feraient toutes des ravages sur la stabilité des pays en développement mais aussi des pays développés. Les marchés endureraient plus d'instabilité et les investisseurs tels que les fonds de pension et les compagnies d'assurance auraient des difficultés considérables.

C'est aussi le productivisme qu'il faut combattre. Aujourd'hui, nous sommes sommés, individuellement, de recycler, de mieux consommer, mais jamais il n'est question d'interroger ce que l'on produit, pourquoi on le produit et pourquoi il faudrait le consommer, parce que le modèle de la croissance repose sur l'ouverture constante de nouveaux marchés au-delà des besoins humains. Pourtant, pour la plupart des indicateurs, c'est quand il est produit qu'un produit pollue le plus : en termes d'émission de déchets, de gaz à effet de serre...

8. La science peut-elle tout guérir ?

Une partie des capitalistes propagent l'idée que la science pourra répondre à tous les problèmes, y compris le réchauffement climatique. Ce discours est dangereux de plusieurs points de vue : il vise à faire croire qu'à une crise de la production et de la consommation les réponses seraient simplement techniques. Il entretient le mythe de la capacité de maîtrise totale de l'humain sur les écosystèmes. Cette approche « scientiste » vise à rester dans un modèle productiviste polluant et destructeur. On a ainsi vu aux États-Unis une entreprise créer des « mini-drones » pour se substituer aux disparitions massives des abeilles causées par les produits chimiques.

Les avancées scientifiques et technologiques doivent être réfléchies dans un cadre productif global.

9. Transition écologique, transition numérique ?

Les gouvernements, les directions d'entreprises manient souvent l'ambiguïté entre « transition écologique » et « transition numérique ». Utiliser les outils numériques, ce serait consommer moins de papier (c'est effectivement vital pour préserver les forêts, qui sont des puits de carbone), permettre de rester chez soi plutôt que de se déplacer...

Comme si l'économie numérique était immatérielle, donc favorable à l'environnement. C'est pourtant tout le contraire, et cela à plusieurs niveaux.

Au niveau de la production de nos appareils, d'abord, première source de pollution liée au numérique. Selon l'ADEME (Agence de la Transition écologique) en 2022, elle est responsable de 78 % des émissions de gaz à effet de serre liées au numérique : énergie fossile utilisée pour la fabrication, extraction de métaux stratégiques.

Au niveau de l'extraction des matériaux utilisés dans la fabrication des outils numériques. Les impacts environnementaux de la production des appareils tiennent aussi à l'industrie extractiviste qui pille des ressources en tension (minéraux et métaux rares), dévaste les territoires (pollution profonde et durable de l'air, de l'eau, des sols) et surexploite dans l'insalubrité les travailleurs et travailleuses des mines, dans des pays où il y a peu de normes environnementales et de droit du travail (en Afrique, en Chine...).

En raison de l'obsolescence permanente des outils numériques. Le coût environnemental et social de la production est d'autant plus élevé que le marché du numérique doit sa survie au renouvellement permanent des appareils, donc à la construction de l'obsolescence de ceux déjà utilisés.

Internet et ses infrastructures émettent autant de CO₂ que le transport aérien. L'utilisation d'Internet suppose que des serveurs stockent et fournissent à distance des données dans les data centers, très consommateurs en énergie et producteurs d'une chaleur rarement recyclée (par exemple en chauffage urbain), faute d'investissements suffisants dans les systèmes de recyclage requis. Certains usages sont plus consommateurs d'énergie (qu'elle soit fossile ou nucléaire) que d'autres et devraient être régulés dans les entreprises : les ordinateurs allumés ou en veille en permanence, le passage par des services en ligne (cloud, streaming et vidéos, applis à distance...), l'utilisation de logiciels lourds et mal optimisés qui prennent de la place sur les disques durs et requièrent des machines puissantes, les listes de mail, l'envoi de pièces jointes lourdes...

Au niveau des déchets électroniques, peu recyclés, toxiques, parfois exportés dans les décharges et bidonvilles des pays pauvres. À titre d'exemple, si le plastique, l'or, le fer, l'argent sont récupérables, près de 20 métaux sur les 50 qu'on trouve dans une tablette ne le sont pas (dont les métaux rares qui sont les plus polluants à extraire du sous-sol et qui s'épuisent rapidement). Seuls 18 % des métaux sont finalement récupérés.

Dans nos entreprises, dans nos services publics, le syndicat peut se saisir de cette question et imposer, dans l'intérêt des salarié-es, un usage raisonné des outils informatiques, qui passe par l'utilisation, l'entretien et la réparation de postes fixes, solides, et la généralisation de l'usage de systèmes d'exploitation et de logiciels économes en énergie et à longue durée de vie, en favorisant les logiciels libres.

L'ÉCOLOGIE
PAR ET POUR LES
TRAVAILLEUSES
& TRAVAILLEURS

FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Se regrouper,
agir au travail,
changer
la société



FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Transformer
les modes
de production et
de consommation



Partie 2

NOS REVENDICATIONS SYNDICALES

Pour notre syndicalisme, la reconversion écologique de notre société doit partir d'une réflexion sur les besoins réels. Ceux-ci doivent être définis collectivement et doivent amener à une gestion de la production au plus près de ces besoins, dans le respect des travailleuses et travailleurs et de l'environnement. C'est le sens d'un projet syndical autogestionnaire. L'objectif est d'avoir un contrôle démocratique de la production pour être au plus proche des besoins de la population tout en étant attentif à ses impacts sur l'environnement et l'écologie. Nous affirmons l'urgence écologique, la nécessité de réduire la production et la consommation, et de revoir les modalités de production. Le capitalisme est un obstacle à la transformation écologique et sociale puisque les investissements sont déterminés par les profits et non par les conditions de vie des habitant·es de la planète et la préservation des écosystèmes.

1. Pas d'emplois sur une planète morte : 1 million d'emplois pour le climat



Une des difficultés à laquelle nous faisons face en tant que syndicalistes, comme en tant que citoyen·nes, est de lutter sur deux éléments qui semblent souvent s'opposer, tels deux fronts distincts. Le chantage à l'emploi que l'on connaît, servant à travers le chômage de masse, tous les intérêts du patronat et des capitalistes, nous est souvent rapporté lorsque

les questions écologiques rentrent en jeu. Et inversement, ces dernières peuvent nous être reprochées quand nous souhaitons penser le travail et les moyens de subsistance des travailleuses et travailleurs.

Mais ce semblant de division qui semble ici apparaître est sciemment maintenu par un système capitaliste qui exploite à la fois les humains et à la fois l'environnement et qui a donc besoin de cette distinction afin de se maintenir. Il n'est donc pas étonnant de prendre la main dans la poche l'entreprise Pizzorno pour les mauvaises conditions de travail qu'elle opère sur les éboueurs lyonnais ou ses transporteurs. Et dans le même temps de la voir exploiter illégalement une installation de stockage de déchets dans le Var en 2016 occasionnant de nombreuses pollutions.

L'argument massue en faveur de la pérennisation, voire de l'installation d'entreprises polluantes, c'est l'emploi.

Et pourtant, pas d'emplois sur une planète morte!

En 2014, le mouvement citoyen « Campaign Against Climate Change » a publié un rapport intitulé *Un million d'emplois climatiques*, qui proposait pour le Royaume-Uni une réduction de 86 % des émissions de CO₂, l'embauche en un an d'un million de personnes au sein d'un « service national du climat » et la création de 500 000 emplois induits par les activités de ce dernier. En réalité, la reconversion écologique et sociale des secteurs industriels peut créer davantage d'emplois qu'elle n'en détruira. Des emplois que nous voulons stables et correctement rémunérés. Des emplois meilleurs, avec des conditions de travail préférables, que ceux que nous avons aujourd'hui. La reconversion écologique et sociale est donc souhaitable, du moment qu'il existe une offre de formation adaptée pour les salarié·es de ces secteurs, qui leur permette de se reconvertir et de conserver un emploi.

Sur ce modèle, des campagnes de ce type ont été développées dans d'autres pays, dont la France. La plateforme « Emplois-climat » réunissait associations environnementales, sociales et d'éducation populaire, et des syndicats, dont Solidaires, et a publié en 2017 un rapport proposant la création d'un million d'emplois en France. Il s'agirait selon ce rapport de créer 1,5 million d'emplois, pour aussi compenser les emplois détruits dans les secteurs qui ne peuvent pas être conservés. Selon ce rapport, la reconversion écologique de notre économie pourrait créer 350 000 emplois dans le secteur du bâtiment et de la rénovation, 330 000 dans les énergies renouvelables, 130 000 pour la réparation et le recyclage, 50 000 dans l'agriculture paysanne bio, 20 000 dans le transport (fret ferroviaire, transport en commun de passager·es), 6 000 dans le matériel ferroviaire. Il s'agirait aussi de créer 230 000 emplois dans l'action sociale pour accompagner les ménages les plus démunis à bénéficier des dispositifs d'aides pour la rénovation thermique de leur logement, par exemple. Ou encore : 110 000 emplois dans des secteurs industriels compatibles avec la transition, 100 000 emplois dans les services publics, 80 000 dans les associations, 20 000 dans la recherche scientifique, 20 000 dans la culture. Il faut pour cela une refonte en profondeur des formations initiales et continues, notamment dans les lycées professionnels.



Lien vers le rapport :

https://france.attac.org/IMG/pdf/1_million_emplois_pour_le_climat_.pdf

2. Retraites, temps de travail



Les réformes des retraites successives ont une seule logique : celle de travailler plus pour produire plus de richesses. Cette logique capitaliste est précisément celle qui conduit à l'épuisement non seulement des personnes mais des ressources limitées que la planète est capable de reconstituer à mesure que nous les utilisons.

C'est pourquoi nos revendications sur le temps de travail, la semaine de 32 heures, la retraite à 60 ans, font converger les intérêts des travailleuses et travailleurs et ceux de la planète. Au-delà de ces revendications historiques du mouvement ouvrier, c'est un autre rapport au travail, à la consommation et à la production de richesses qui doit être mis en place, pour la justice sociale et environnementale.

3. Eau

SORTIR DE L'EXTRACTIVISME

L'eau est une ressource vitale non substituable, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être remplacée par un équivalent, en tout cas pour ce qui concerne les besoins des vivants. Elle est renouvelable, c'est-à-dire qu'elle peut se reconstituer pourvu qu'on laisse le temps au cycle de l'eau de s'opérer. Son inégale répartition a cependant pour conséquence que deux tiers de l'humanité risquent d'en manquer à partir de 2025. 700 millions de personnes pourraient ainsi être conduites à migrer pour leur survie. Plusieurs secteurs sont en compétition pour l'usage de l'eau : consommation d'eau potable, agriculture, production d'électricité. Or le système productiviste dans lequel nous vivons affecte le cycle de l'eau de plusieurs manières : pollutions, réchauffement climatique qui entraînent la multiplication à la fois des inondations et des sécheresses, artificialisation des sols qui a pour conséquence que l'eau de pluie ruisselle plus qu'elle ne s'infiltre dans la terre.

Le terme de « ressource » est d'ailleurs piégé, puisqu'il appartient à une conception du monde extractiviste, précisément celle qui conduit entreprises et États à prélever sans limites des biens communs qui ne peuvent se reconstituer aussi vite. Or plus l'eau est rare, plus elle risque de se voir mise sous la coupe des marchés financiers, ce qui la rend ensuite encore plus rare pour les plus démunis. C'est déjà le cas en Australie depuis 2007. De plus, on peut imaginer que dans le futur ceux qui possèdent de l'eau (en la volant) pourraient se trouver blanchis en la négociant car on ne peut vivre sans eau.

Pour toutes ces raisons, l'eau est en train de devenir un enjeu majeur de la lutte des classes et des mouvements sociaux. La sécheresse de l'été 2022 a mis sur le devant de la scène l'absurdité des décisions publiques en la matière, l'arrosage des pelouses des golfs étant mis à l'abri des mesures de restriction de l'eau dans plusieurs départements. Il est urgent d'imposer une gestion démocratique et entièrement publique de l'eau, qui permette d'arbitrer en partant des besoins humains plutôt que des intérêts des plus riches (productions pas toujours socialement utiles, styles de vie des plus fortunés). La lutte actuelle contre les mégabassines en France et partout dans le monde en est aussi un exemple.

LES MÉGABASSINES

No bassaran !

Ce slogan porté depuis des mois par le collectif « Bassines non merci » et « Les Soulèvements de la terre » a été porté haut et fort lors du week-end de mobilisation des 29 et 30 octobre 2022 à Sainte-Soline (79). À l'appel de plus de 150 organisations (collectifs, associations, syndicats, partis politiques), entre 8 000 et 10 000 personnes se sont réunies pour manifester leur rejet de construction de mégabassines destinées à l'irrigation de l'agro-industrie.



La répression des forces de l'ordre, avec quelque 1 700 gendarmes mobilisés, a été d'une violence inouïe faisant 50 blessés parmi les manifestants : bombes lacrymogènes, grenades de désencerclement, grenades assourdissantes, LBD, matraques. Cette répression se poursuit avec des condamnations à de la prison avec sursis prononcées par le Tribunal de Niort. Les 5 et 6 janvier, d'autres audiences se sont tenues à La Rochelle et Niort.

L'agro-industrie a décidé de lancer une vaste entreprise d'accaparement de l'eau au détriment de la qualité et du partage de ce bien commun. Avec le soutien actif de l'État, des dizaines de « mégabassines » menacent d'être construites partout sur le territoire en commençant par la zone du marais poitevin, deuxième plus grande zone humide en France (après la Camargue).

Les mégabassines, énormes bassins artificiels, plastifiés et imperméables, financés

avec de l'argent public à plus de 80 %, ont pour but de garantir coûte que coûte l'irrigation intensive de monocultures, détenues par quelques exploitants agricoles et destinées, pour l'essentiel, à alimenter la spéculation sur les marchés internationaux et les usines de méthanisation.

Bien loin de la mare aux canards ou des petites retenues collinaires, une mégabassine s'étend en moyenne sur une superficie de huit hectares... soit l'équivalent d'une dizaine de terrains de football ! Et contrairement à ce que voudraient laisser croire leurs promoteurs, les mégabassines ne sont pas simplement alimentées par les eaux de pluie. Elles nécessitent des opérations de pompage, accentuant ainsi la pression sur les ressources en eau, alors que les nappes phréatiques peinent à se reconstituer avec la sécheresse due au dérèglement climatique.

D'un point de vue hydrologique, agronomique et économique, les mégabassines sont une sérieuse attaque envers la préservation de l'eau et notre souveraineté alimentaire. Elles sont une mal-adaptation aux sécheresses présentes et à venir, qui nous rendront probablement plus vulnérables tout en fragilisant des écosystèmes entiers comme cela est le cas aujourd'hui au Chili et dans la péninsule ibérique qui ont plus de 35 ans de reculs sur les mégabassines. (Tribune de plusieurs hydrologues face à l'aberration des mégabassines : « Les mégabassines sont une maladaptation aux sécheresses et aux enjeux agricoles », *blogs.mediapart.fr*, et plusieurs articles : « Au Chili, les mégabassines néfastes depuis plus de 35 ans », *reporterre.net* ; « En Espagne, le modèle des mégabassines est un immense raté », *lareleveetla peste.fr*.)

Au final, on peut se poser la question de l'utilité réelle des bassines, qui consiste plutôt en une « rustine hydro-sociale » (voire du « *greenwashing* hydrologique ») alimentant la culture du déni de l'urgence de changer de modèle de société.



Retour sur le week-end d'action de Sainte-Soline des 25 et 26 mars 2023

Le week-end d'action de Sainte-Soline avait pour but de stopper le chantier d'une mégabassine de 650 000 000 de litres d'eau pompée directement dans les nappes phréatiques et les cours d'eau et d'exiger un moratoire sur la question. Plutôt que de favoriser le débat public, l'État a préféré la répression

avec le déploiement d'un dispositif (gendarmes, hélicoptères...) qui a coûté plus d'un million d'euros.

Pour Solidaires, l'implication est multiple ; en relayant nationalement les différents communiqués et appels à mobilisation, localement l'UD Solidaires 79 (avec la CGT 79) participe aux préparations des actions, au soutien juridique et financier des collectifs et aux déclarations de manifestation en préfecture... et bien sûr en se mobilisant sur le terrain.

Nous ne laisserons pas une minorité accaparer l'eau, bien commun, pour notre seul profit !

4. Énergie

UNE CRISE ÉNERGÉTIQUE ?

Nos modes de production et de consommation ont conduit à l'épuisement des ressources, de la biodiversité, à des pollutions diverses et à un réchauffement climatique qui menace la survie de l'humanité et nous impose de les revoir en profondeur. Il est nécessaire et urgent de réduire fortement notre production, nos consommations et leur impact sur l'environnement. Dans le domaine énergétique, il s'agit d'une véritable révolution qui doit conduire, pour limiter les impacts, à diviser par 2 nos consommations d'ici 2050 et à décarboner entièrement notre production, donc se passer de 75 % des modes de production actuels.

La flambée récente des prix du gaz et de l'électricité, dont la cause principale est la privatisation et la mise en concurrence de ces secteurs, imposée par l'Union européenne en 1996. Cela s'est traduit, pour le gaz, par un remplacement progressif de contrats long terme par un marché spot (de court terme), l'exposant plus fortement aux fluctuations de prix. Pour l'électricité, la conséquence est la mise en place d'un marché dont le prix, ne reflétant plus les coûts de production, est indexé sur les cours du gaz et se répercute sur les factures.

L'énergie est un bien essentiel, complexe à gérer et au cœur de la transition écologique. Elle ne peut être livrée au marché capitaliste qui a montré son inefficacité sur les plans économique, technique, écologique et démocratique. C'est pourquoi nous revendiquons le retour à un système public sorti de la concurrence qui reste cependant connecté au réseau européen et un tarif réglementé pour tou-tes, seul moyen de garantir l'accès à ce bien essentiel dans des conditions équitables, à un prix stable et abordable (incluant pourquoi pas la gratuité des premiers kWh). C'est ainsi qu'on obtiendra la stabilité et les garanties nécessaires aux investissements lourds dans les réseaux et le parc de production.

Il faut enfin décider démocratiquement de la production et de la consommation. Avec la raréfaction des ressources, le besoin de sortir le plus vite possible des énergies fossiles et la crise écologique, le besoin d'un arbitrage concerté et réfléchi entre les différents usages devient absolument indispensable pour garantir l'accès de toutes et tous aux biens essentiels.

Face à la rareté des ressources, deux options sont possibles : soit une sobriété imposée aux plus pauvres, par les prix, et le pillage des ressources par quelques-uns ; soit une organisation et un partage de ces ressources, en sécurisant les biens et services essentiels (alimentation, énergie, eau, logement, santé, éducation, culture, etc.). Le gouvernement choisit la première option, nous imposerons la seconde !

Dans de nombreux secteurs, des leviers efficaces d'économies sont déjà à notre portée. Citons par exemple l'isolation des logements et des bâtiments de travail, la di-

minution du poids des voitures, le développement des transports collectifs et du fret ferroviaire, le développement de l'alimentation végétale, bio et locale, notamment dans la restauration collective, la réparation massive et le recyclage effectif.



L'Union syndicale Solidaires a des propositions d'urgence pour faire face à l'impact de la crise énergétique. Cela passe par des mesures rapides qui doivent mettre l'ensemble de la population à l'abri :

- * Hausse immédiate des salaires de 400 euros mensuels
- * SMIC à 1700 euros net
- * Pas de minimas sociaux ou retraite en dessous de 1700 euros par mois
- * Retour à un tarif régulé de l'énergie pour tous les consommateurs (particuliers, entreprises, communes)
- * Gratuité des transports en commun
- * Renforcement des services publics
- * Taxation des superprofits qui se font sur la flambée de l'énergie.

Pour aller plus loin :

<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/brochures/argumentaires/crise-energetique-la-comprendre-et-en-sortir/>

SORTIR DU NUCLÉAIRE

En 2009, Solidaires a commencé à réfléchir sur le nucléaire au sein de sa commission écologie, et a proposé un texte adopté par le Bureau national qui se prononçait pour « la mise en œuvre d'une politique volontaire et contraignante d'économies d'énergie, la montée en puissance des EnR dans la production pour remplacer le plus possible une baisse de la part du nucléaire avec le souci de la programmation de la baisse des émissions de GES dans le domaine énergétique comme dans celui des transports ».

La réflexion s'est poursuivie pour aboutir, au congrès de 2011, à la décision suivante : **un arrêt immédiat des projets de toute nouvelle construction et une décision politique immédiate de sortie du nucléaire.** Cette décision est justifiée par les caractéristiques de la filière nucléaire :

- Risque de prolifération nucléaire, risque d'accident majeur, risque pour la santé des travailleurs, particulièrement les personnels sous-traitants, exposés aux rayonnements.
- Production de déchets, certains étant hautement radioactifs et à vie longue, dont le devenir n'est pas connu (retraitement, stockage en surface ou en profondeur à sécuriser)

durant des millions d'années) et qui constitue un cadeau empoisonné aux générations futures.

- Dégradation de la sûreté des installations nucléaires du fait des privatisations (sous-traitance de la maintenance) et de la généralisation de la recherche des moindres coûts.
- La forte puissance unitaire des tranches nucléaires va à l'opposé de l'objectif rationnel et économe d'une production décentralisée d'électricité, favorisant des initiatives locales de production à base d'énergies renouvelables.
- Le nucléaire est la deuxième des activités les plus consommatrices d'eau, après l'agriculture.

De plus, les effets d'un possible accident nucléaire soulèvent des problèmes quasi insolubles :

- Nécessité d'évacuer rapidement un nombre énorme d'habitants, ce qui est matériellement impossible.
- Contamination des sols : elle implique de déclarer hors activité productive une partie importante d'un territoire, et ce pendant des siècles.
- Nécessité d'une modification de notre démocratie : organisation autoritaire, l'important étant d'éviter les turbulences sociales.

Le syndicat SUD Énergie qui a participé dès le départ aux débats sur le nucléaire, notamment au sein de la commission écologie, considère qu'un large débat public devrait s'ouvrir et les citoyens et citoyennes devraient être consultés, y compris par référendum. Le débat devrait permettre de définir les choix énergétiques, le devenir du nucléaire, comprenant les options sur le devenir des déchets dont il faudra bien faire quelque chose, ainsi que les conditions d'acceptabilité d'une éventuelle filière électronucléaire dans l'avenir.



5. Transports

Notre syndicalisme se veut ouvertement orienté vers l'avenir et celui-ci ne peut s'envisager sans parler des changements écologiques profonds que notre société se doit d'effectuer pour pouvoir espérer donner une chance aux générations futures.

Le ferroviaire devra obligatoirement être au cœur de la politique transport de la société de demain.

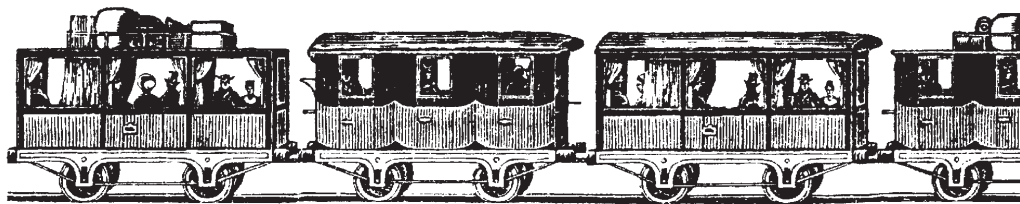
C'est pourquoi, notre syndicalisme doit défendre aujourd'hui toutes les idées, propositions, actions qui iront dans le sens de l'écologie. Nous devons aussi avoir des réflexions argumentées pour proposer des changements et ainsi être toujours force de propositions dans le développement du ferroviaire. N'oublions pas que le transport est aujourd'hui le premier secteur polluant en France tous secteurs confondus, privilégier le ferroviaire est la solution pour changer cette donnée.

LE DÉVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE PAR DES MESURES FORTES, PLUTÔT QUE LE TRANSPORT ROUTIER

Depuis plusieurs décennies, le capitalisme détruit le transport ferroviaire au bénéfice du routier. Le lobbying routier est, par son caractère privé plus puissant que l'actuel ferroviaire majoritairement public et il fait tout le nécessaire pour rester hégémonique. Dans cette logique capitaliste, la concurrence n'est pas équitable. En effet, le camion ne paie pas de péage sur chaque route qu'il emprunte, peut bénéficier de détaxation du carburant et fait travailler des routiers étrangers en France sans respecter le droit du travail français. De plus, aucune taxe n'existe pour compenser l'impact que ces pollutions ont sur notre écosystème.

Maintenant, sortons de cette logique capitaliste dangereuse pour notre avenir.

Les politiques, s'ils prennent enfin leurs responsabilités, doivent agir pour développer, entre autres, le ferroutage, le camion ne devant être utilisé qu'en début et fin de parcours afin de privilégier le transport fret par train.



C'est pourquoi, dans la transformation du transport, nous devons œuvrer au développement de plateformes de ferroutage départementales. Pour que celle-ci soit utilisée, il faudra promouvoir une loi qui interdise aux camions de faire une trop longue distance (sans charger ou décharger) sans passer par les lignes ferroviaires et obliger tout transporteur à respecter, a minima, le droit social qui s'applique sur le territoire où le travailleur se trouve. La mise en place de ces autoroutes ferroviaire sera un progrès phénoménal dans la réduction du nombre de camions sur les routes.

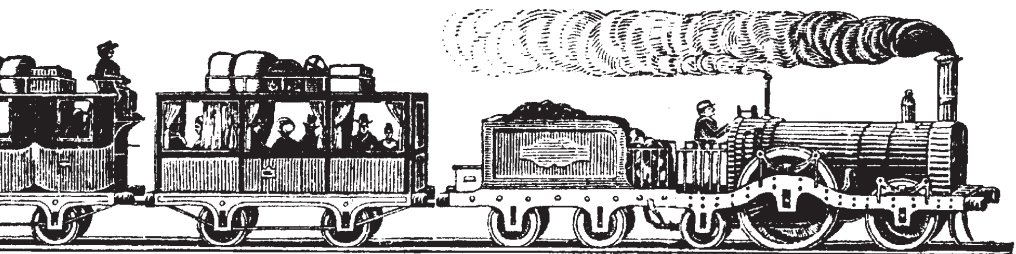
Localement, nos structures syndicales doivent œuvrer à la défense des structures existantes et non utilisées, comme les triages et autres embranchements qui permettraient d'accélérer ces relances et en diminuer les coûts futurs. Nous devons aussi soutenir tout ce qui existe encore. Le train des primeurs est un exemple concret, les mobilisations ont permis de le maintenir un peu mais si le politique ne fait pas le nécessaire, il finira par être réellement supprimé.

LE DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC DE VOYAGEURS DE PROXIMITÉ, PLUTÔT QUE LA VOITURE

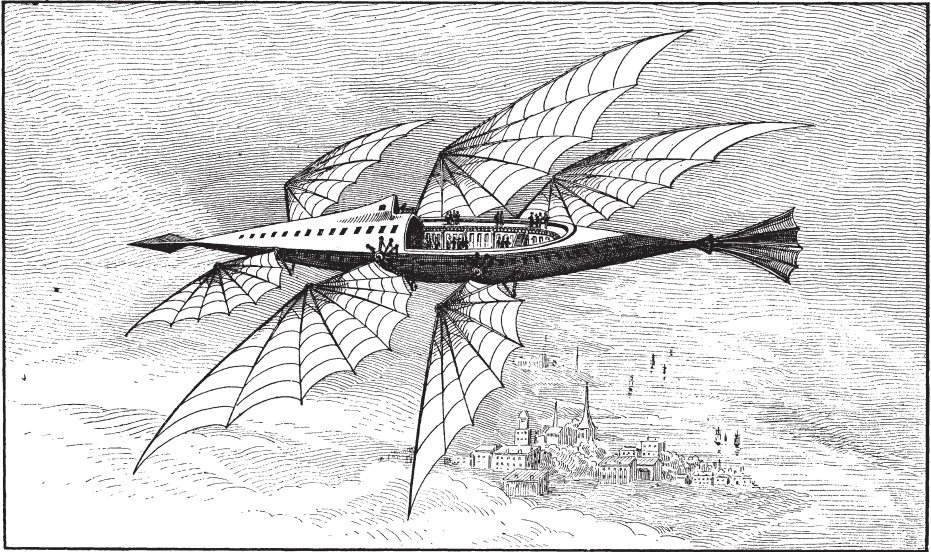
La voiture est aujourd'hui le principal moyen de déplacement des citoyens. Dans l'avenir, il faut qu'une alternative réellement crédible existe pour la remplacer. Nous devons militer avec toutes les associations d'usagers, de cyclistes, environnementales qui défendent le service public ferroviaire pour permettre d'augmenter les offres sur chaque ligne. Nous pouvons et devons participer à toute initiative, débat ou autre action pour défendre le développement du train du quotidien.

Il faut bien insister auprès du politique que les gens ne prennent le train que si l'offre est régulière et le tarif très abordable. D'ailleurs, sur le train du quotidien, nous proposons sa gratuité, seule solution pour permettre son développement.

Des projets commencent à ressortir du tiroir comme les RER des villes de province. Vu l'urgence, il faut activer les politiques pour que ces projets qui auraient dû être mis en place depuis bien longtemps soient faits le plus rapidement possible. Il faut aussi



investir massivement dans le matériel et le personnel pour pouvoir avoir un réseau qui absorbe les nouveaux trafics. Il faut aussi équiper les trains de nombreuses places de vélo, le mixte vélo/train est une réelle alternative à la voiture pour les gens habitant autour des gares et haltes ferroviaires.



LE TRAIN LONGUE DISTANCE PLUTÔT QUE L'AVION

Aujourd'hui, notre système est face à sa plus grande aberration. L'avion est privilégié, pourtant c'est de loin le plus polluant. Par exemple, combien de Français vont préférer l'avion pour se rendre dans une capitale étrangère ou en vacances dans le Sud ?

D'abord, le billet d'avion coûte moins cher. Comment se fait-il que l'avion soit encore autant subventionné par de nombreuses collectivités pour se développer ? À cela s'ajoute l'absence de taxe sur le kérosène. On est réellement face à une absurdité environnementale des politiques qui font clairement le choix de l'avion face aux trains.

Ensuite, les différents choix politiques successifs ont laissé supprimer sur notre territoire les alternatives crédibles à l'avion. Le train de nuit compensait le gain de temps de l'avion par la possibilité de gagner une nuit d'hôtel. Nos politiques et dirigeants se sont appuyés sur les baisses de fréquentation de ces trains pour justifier cet abandon. Pourtant d'autres pays européens, en investissant dans le matériel et en modernisant les services (douches disponibles aux arrivées, amélioration du confort...), ont réussi là où une fois encore nos dirigeants ont abandonné ce mode de transport. Depuis la crise

Covid, nos dirigeant-es commencent à peine à changer leur fusil d'épaule en rouvrant quelques lignes...

L'offre en avion doit être interdite là où le train est possible. Il faut que nous réapprenions à prendre le temps de voyager. Ces points sont des arguments nécessaires à des propositions innovantes pour les voyages de demain. Pensons ce monde en étant imaginaire. Ça pourrait être des TGV couchettes reliant Paris à Athènes pour nos vacances d'été, Paris à Rome pour un week-end en amoureux... Ça pourrait être aussi des TGV avec des places de vélos pour aller de Paris à Amsterdam avec son vélo et ainsi flâner dans la ville... D'autres possibilités existent pour réellement remettre le train au cœur du voyage européen. Ce sont les politiques, à toutes les échelles, qui ont les cartes en main. Malheureusement, depuis de nombreuses années, ils n'ont jamais fait preuve de réalisme en faisant ces choix nécessaires au bien commun des générations futures.

C'est pourquoi, là où c'est possible, les militant-es de Solidaires doivent s'investir ou a minima soutenir toutes les initiatives allant dans ce sens sur notre territoire.

Toutes ces réflexions sont un point de départ pour améliorer la société de demain, pour donner une chance aux générations futures de pouvoir espérer vivre dignement. Tout apport à cette contribution ne pourra qu'enrichir nos propositions et améliorer notre cahier revendicatif quant à l'avenir de notre monde.

POUR LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIRUBAINS

En 2017, selon l'Insee, 89 % des habitant-es en couronne d'une grande agglomération utilisaient leur voiture pour se rendre au travail. C'était aussi le cas pour 90 % des travailleurs et travailleuses « hors attraction des grandes villes ». Les ménages les plus modestes consacraient 21 % de leur budget aux transports contre 14 % en moyenne nationale. De plus, pour les dépenses de transport, les ménages dépensent plus à la campagne qu'en ville : 21 % (7000 € par an) contre 16 % (6200 €) dans l'agglomération parisienne. Le type de dépenses diffère selon le lieu de vie. L'achat du véhicule et les frais d'utilisation afférents (entretien, carburant, etc.) représentent 90 % du budget transport pour les ménages hors Île-de-France, contre la moitié pour les francilien-nes. Pour ces dernier-es, les services de transport en commun (train, bus, etc.) constituent plus du tiers des dépenses engagées. Mais avec les crises sociales récentes, la précarité a encore gagné du terrain et s'installe dans la durée pour beaucoup de foyers dans lesquels il faut jongler avec ses revenus entre se loger, se nourrir et se chauffer... et bien sûr se déplacer.

Pour bon nombre de personnes, même si l'urgence écologique est là, il est difficile d'acheter un véhicule neuf ou une voiture électrique. Comme toujours, ce sont les pauvres, les précaires, les chômeurs et chômeuses qui sont victimes de cette situation, coincé-es entre des dépenses très élevées ou renoncer à se déplacer, ce qui peut entraîner des problèmes pour trouver un travail.

Nous devons donc revoir notre façon de nous déplacer.

Cela passe en premier lieu par le développement et l'accroissement, en termes de nombre, desserte et maillage ruralité/ville, des transports collectifs que ce soit par la route ou le rail et surtout de poser clairement la revendication de la gratuité des transports en commun. La gratuité peut être financée par les autorités nationales, régionales ou locales par le biais de la fiscalité et par les employeurs par le biais du versement mobilité qu'il faut étendre et renforcer. Il y a de quoi assurer ce financement, en prenant sur les profits indécentes que se font les capitalistes sur le dos des travailleurs et travailleuses. En France, une cinquantaine de villes ont déjà opté pour une gratuité totale ou partielle (le week-end, le samedi, si vous êtes bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi), 37 réseaux entièrement gratuits sont déjà opérationnels depuis le début 2020. En septembre 2022, l'Espagne a décidé de rendre gratuits les trajets de trains de banlieue et régionaux exploités par la Renfe, le Réseau national des chemins de fer espagnols. La population peut également bénéficier, depuis ce 1^{er} septembre, d'une réduction comprise entre 30 % et 50 % du prix total des abonnements et billets des différents transports publics suivant les différentes régions autonomes. Depuis le 1^{er} juin 2022, en Allemagne, on peut désormais voyager en illimité dans les bus et les trains pour 9 € par mois et ça dans tout le pays.

Un autre effet de la gratuité est le report modal, c'est-à-dire le passage de la marche à pied ou l'automobile aux transports en commun pour un certain nombre d'usager-es. Le report modal affecte les bénéfices associés habituellement au transport public :

- Le report du trafic routier vers les modes de transport collectifs permet de réduire le phénomène de congestion, de réduire le nombre de véhicules en circulation et donc la pollution qui en émane et éventuellement de réduire le nombre d'accidents de circulation. Le stationnement peut aussi être facilité, et l'usure des routes réduite ;
- L'environnement et la santé publique en bénéficient grâce à la diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores liées au trafic routier ;
- De la même manière, la gratuité des transports publics peut contribuer à atténuer les problèmes de réchauffement climatique et d'épuisement du pétrole.

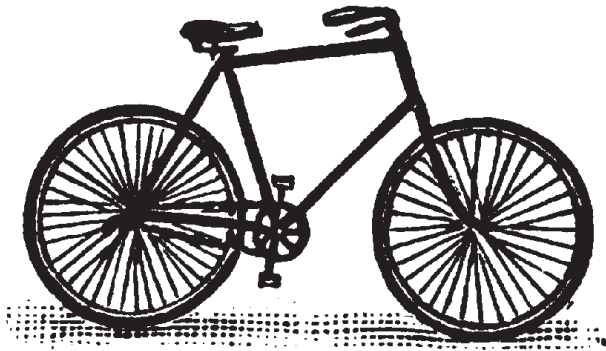
La gratuité des transports en commun est donc une mesure écologique importante, mais c'est aussi une mesure sociale essentielle. Elle permet de réduire immédiatement les dépenses de transport des travailleur-es, ce qui est un point important pour les précaires, chômeurs et chômeuses et travailleurs et travailleuses à faibles revenus, personnes dépendantes des minima sociaux comme le RSA ou l'Allocation Adulte Handicapé. En ne limitant plus leurs déplacements à cause de contraintes financières, elle leur permet aussi de plus se déplacer pour le travail, des loisirs, des études, un engagement militant... Pour que la gratuité des transports en commun atteigne pleinement ces objectifs écologistes et sociaux, il faut bien sûr qu'il y ait plus de lignes de transport en commun qui fonctionnent, accessibles, connectées entre elles, avec plus de fréquences tout au long de la journée, sur plus d'itinéraires, ce qui veut dire rouvrir des lignes fermées et en créer là où c'est nécessaire.

Ce qui veut dire aussi les rendre accessibles au plus grand nombre (rampe d'accès, ascenseurs, signalisation auditive, etc.). Cela doit se faire en concertation avec les usagers/ères en fonction des besoins collectifs et en tenant compte des impératifs en-

vironnementaux, le but étant d'offrir des alternatives à l'usage de la voiture individuelle partout, y compris à la campagne, dans les zones urbaines et périurbaines, les quartiers défavorisés et enclavés...

Cela nécessite aussi l'acquisition de matériel de qualité et moderne, pour assurer un bon confort de voyage. Enfin, cela nécessite la mise en place d'un vrai service public des transports en commun, qui ne peut pas être laissé aux manœuvres du secteur privé, qui doit garantir l'embauche en nombre suffisant de personnels sous statut, bien payés, bien formés, ayant de bonnes conditions de travail. Nous sommes donc aux côtés du personnel de la SNCF, de la RATP et des réseaux urbains et interurbains qui luttent pour leurs droits et pour défendre le service public des transports en commun.

Pour le droit de circuler librement, pour réduire le coût du transport pour les travailleurs et travailleuses et pour l'ensemble de la population, pour réduire la pollution et participer à la transformation écologique, pour renforcer un vrai service public des transports en commun, mobilisons-nous pour obtenir la gratuité des transports!



6. La reconversion des secteurs polluants

RECONVERSION : ANTICIPER, À FROID

Des pans entiers de l'industrie sont voués à être reconvertis, et parfois démantelés. Il est par exemple nécessaire de sortir de sociétés et d'économies construites autour du pétrole et de la voiture individuelle, en raison des dégâts causés par le réchauffement climatique. Quelles méthodes adopter pour que les salarié·es des secteurs concernés ne soient pas les premières victimes de ces reconversions ?

Il est d'abord possible de préserver l'emploi par des relocalisations. La crise du covid a montré l'aberration de certaines délocalisations, comme celles de la production de médicaments. Inversement, démanteler une usine qui cause des dommages sur l'environnement n'a aucun sens si c'est pour la déplacer ailleurs, hors de notre vue.

La reconversion doit ensuite se faire et se penser avec les salarié-es des entreprises concernées. Il ne s'agit pas de substituer une autre usurpation à celle du patronat qui prend aujourd'hui toutes les décisions au détriment de celles et ceux qui produisent. Le rôle du syndicat est de travailler à ce que les salarié-es puissent reprendre le contrôle, par l'intermédiaire des comités sociaux et économiques (CSE) notamment, sur l'orientation et la stratégie des entreprises, sur l'utilisation des aides publiques et des exonérations de cotisations, et sur les licenciements.

L'Union syndicale Solidaires revendique un droit de veto des CSE contre les licenciements. Contre la destruction de l'emploi industriel par le biais de PSE institués comme *management* ordinaire des entreprises, les salarié-es doivent avoir le contrôle de leur outil de travail. Et si licenciement il doit y avoir, c'est à elles et eux d'en décider les conditions.

Enfin, le syndicat doit anticiper la perspective de la reconversion avec les salarié-es, à froid, et pas à chaud au moment où une usine ferme. La fermeture d'une usine bouleverse brutalement des vies et des territoires entiers : ce n'est pas le bon moment pour suggérer une reconversion aux travailleurs et travailleuses pour qui l'urgence est de sauver leur emploi. L'exemple de Bridgestone est à ce titre emblématique.

L'annonce de la fermeture de l'usine de Béthune a fait accourir caméras, micros, et politiques. Sans rien imposer à l'industriel (en premier lieu le remboursement des aides publiques), le gouvernement a défendu la production de pneus de SUV : le syndicat s'est trouvé alors face à un plan potentiellement garant du maintien de l'emploi, mais en contradiction flagrante avec l'idée d'une production socialement utile et respectueuse de l'environnement. Dans le cas de Bridgestone, une solution alternative était possible : la fabrication de toile en caoutchouc utile à l'étanchéité des toitures, étape indispensable dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments. Cependant, il n'est pas possible pour une équipe syndicale prise dans la gestion à chaud d'un PSE de s'emparer d'un projet alternatif de ce type.

C'est donc à froid que le syndicat doit poser les jalons de la reconversion. En tissant des liens avec des partenaires : associations ou collectifs qui ont déjà entamé des réflexions autour de la reconversion, comme celles fédérées dans l'Alliance écologique et sociale (voir ci-dessous). Ce collectif de syndicats, d'associations et d'ONG réfléchit justement à l'articulation entre luttes pour la protection du climat et de l'emploi. Mais aussi avec des syndicats de chercheurs ou avec des professionnels des problématiques environnementales, pour la recherche de solutions techniques. Avec les collectifs d'habitant-es aussi, dont les intérêts ne doivent pas être pensés comme contradictoires avec ceux des travailleurs et travailleuses. Ces dernier-es, de leur côté, apportent leur connaissance du terrain et l'expertise de leur métier. En formant les représentant-es du personnel aux questions environnementales. Et en créant, enfin, des groupes d'échanges avec les salarié-es pour les informer et commencer à aborder ces sujets avec elles et eux.

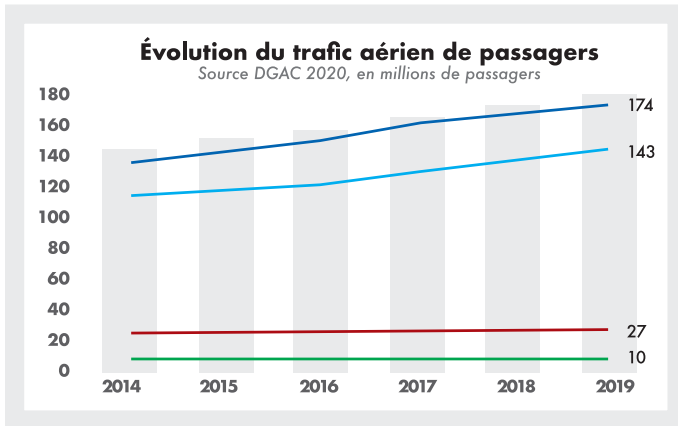
LE CAS DE L'AÉRIEN : QUEL AVENIR, QUELLES REVENDICATIONS ?

L'augmentation du trafic aérien a contribué grandement au dérèglement climatique mais aussi à la détérioration des conditions de travail des salariés de l'aérien, comme constaté sur ce graphique le nombre de passagers augmente d'année en année :

174 millions
de passagers en métropole
en 2019*

+30 %
de croissance du trafic
de passagers en métropole
par rapport à 2014*

*Données pavillons
français et étrangers
condondu, avec
chaque passager
comptabilisé une
seule fois*



Total général
+24 % (soit + 4 % par an)

Total trafic métropole
+30 % (soit + 5 % par an)

Métropole - international
+27 % (soit + 5 % par an)

Intérieur métropole
+13 % (soit + 3 % par an)

Total trafic outre-mer
+25 % (soit + 4 % par an)

Depuis 2014, le trafic de passagers augmente de et vers la France (+24 % entre 2014 et 2019). Cette évolution est portée par la croissance du trafic en métropole (+30 % sur la même période, soit une hausse de 5 % par an) et en particulier des vols « métropole - international » (+27 % entre 2014 et 2019). Ces derniers ont un poids prépondérant en termes de voyageurs et la croissance du trafic passagers associé est 2 fois supérieure à celle des vols intérieurs de métropole.

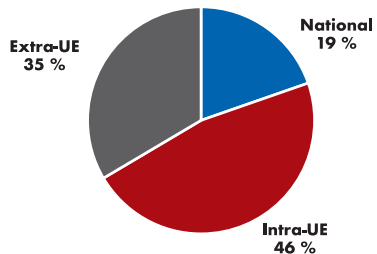
Chiffres clés

46 %
du trafic de passagers
se concentre sur le transport
aérien intra-Union
européenne

19 %
sur l'intérieur
/national

Répartition des passagers du trafic français

Source DGAC 2020, en %



Cette augmentation n'a créé aucune richesse pour les salarié-s, mais au contraire ils ont eu le droit à une ubérisation de nos métiers, le paradoxe en analysant la courbe du trafic aérien et celle des emplois, nous voyons clairement une baisse du côté des emplois :



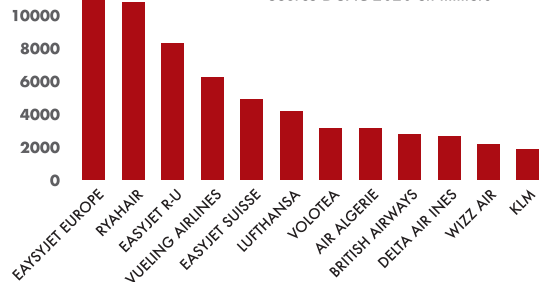
Au classement des compagnies aériennes étrangères ayant opéré en France avec le plus grand nombre de rotations, on retrouve parmi les cinq premières des compagnies dite Low Cost.

Les compagnies Low Cost représentent à elles seules 44 % du trafic à pavillon étrangers en France et elle contribue grandement à l'émission de GES (Gaz à Effet de Serre) du trafic aérien tout en pratiquant un dumping social.

La reconversion des salarié-s de l'aérien aurait dû être fait lors de la crise sanitaire au moment où le trafic aérien s'est retrouvé à l'arrêt, mais le gouvernement a préféré garder se modèle à coup de subvention dont notamment 7 milliards accordé à Air France.

À l'heure actuelle aucune étude n'a été réalisée sur les conséquences de la pollution aériennes sur la santé des salarié-es.

Trafic de passagers des principales compagnies aériennes étrangères ayant opéré en métropole en 2019
 Source DGAC 2020 en milliers



Les principales compagnies aériennes à bas coûts Easyjet, Ryanair, Vueling, Volotea et Wizz Air représentent 44 % du trafic passager à pavillon étranger en métropole (2019).

7. Renforcer les services publics

LE SERVICE PUBLIC DE LA MÉTÉO

La crise climatique s'inscrit dans le long terme. Elle oblige à accepter que l'incertitude n'est plus un tabou ou un échec. C'est en premier lieu ce cap et cette cohérence qu'il faut développer au sein de Météo France. Le cap posé, vient ensuite la question des moyens humains et techniques. Quelle légitimité accordera-t-on à la météorologie ?

On peut imaginer que le gouvernement donnera une certaine priorité à la prévention des événements météorologiques extrêmes dans un contexte de bouleversements climatiques. Il est donc essentiel de négocier ces moyens en possédant une grande expertise quant à leur pertinence du point de vue de la qualité de la prévision. Cela implique, d'une part, la formation de l'ensemble de la direction aux principales clefs de la science météorologique opérationnelle, de l'observation aux modèles, jusqu'à la production. On devine la complexité de ce chantier qui ne pourra se faire sans le savoir-faire des technicien·nes (espèce en danger depuis 20 ans à Météo France contrairement à la prolifération d'ingénieur·es *managers*), en relation directe avec le terrain.

Prenons un exemple quant aux technologies utilisées : à l'hiver 2022-2023, il a été question de coupures de courant liées à la guerre en Ukraine. Or la météorologie actuelle utilise d'énormes capacités de calcul et donc de grandes quantités d'énergie *via* les supercalculateurs. Par ailleurs, une grande partie des données d'observation actuelle est permise par les satellites, au détriment des mesures effectuées au sol. Quelle durabilité ? Quelle résilience de ces outils ? Concernant les moyens humains, la multiplication des événements extrêmes et donc des sollicitations, conduit, *de facto*, à un besoin plus important d'agent·es pour répondre à la première mission de Météo France à savoir, la sécurité des personnes et des biens.

L'acceptation par notre direction du caractère chaotique et intrinsèquement incertain de la météorologie (qui nous est pourtant longuement enseigné à l'école et repose sur la physique de l'atmosphère !) pourrait permettre de cesser la course technologique à une soi-disant « meilleure prévision » météorologique. Nous pourrions reconnaître que nous sommes arrivé·es au sommet de notre art et se focaliser sur l'utile, puis maintenir cet « utile » dans le temps.

D'abord, prendre en compte les besoins des humain·es, des vivants, de la Terre, puis exiger la démocratie au sein de Météo France.

UN PLAN DE RÉNOVATION DU BÂTI SCOLAIRE

La France a pris des engagements internationaux de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Elle affronte par ailleurs l'envolée des prix de l'énergie. Pourtant, les plans de sobriété énergétique se succèdent et actionnent toujours les mêmes leviers : faire subir les mesures aux usager-es, aux agent-es, plutôt qu'assumer les investissements nécessaires qui nous permettraient de vivre et travailler dans des bâtiments moins consommateurs d'énergie. S'agissant des bâtiments gérés par l'État, ce serait en plus à terme plus rentable pour les pouvoirs publics.

Un exemple : le bâti scolaire

Ce sont les collectivités territoriales qui en ont la responsabilité : les municipalités pour les écoles, les départements pour les collèges, les régions pour les lycées. Seulement, en période d'austérité budgétaire, et d'inflation des prix de l'énergie, ces collectivités risquent d'être dans l'impossibilité d'assumer des mesures de rénovation : elles ont déjà du mal à chauffer les établissements scolaires en hiver, surtout dans les territoires les plus démunis. C'est pourquoi, pour SUD éducation, une mobilisation plus large est nécessaire pour imposer aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de reprendre la main sur la gestion du bâti scolaire de la maternelle à l'université. Ce que nous revendiquons, c'est un plan d'urgence, de rénovation et de reconstruction du bâti scolaire et universitaire pour la réduction des consommations énergétiques et des inégalités entre territoires.

Concrètement, les revendications syndicales sur le bâti scolaire portent sur l'isolation des bâtiments, la réduction des consommations d'énergie et d'eau potable (récupération d'eau, toilettes sèches), une ventilation naturelle alternative à la climatisation en période de canicule. Il faut également systématiser les diagnostics éner-



gétiques, dont les résultats doivent être communiqués aux usager-es et personnels, pour qu'ils puissent se saisir de ces questions. Nous revendiquons aussi la débitumisation et végétalisation des cours de récréation, qui doivent être accessibles en dehors du temps scolaire à la population en cas de fortes chaleurs. Enfin, nous exigeons la généralisation des détecteurs de pollution et de capteurs de qualité de l'air, la dépollution des sols et la transparence totale sur les risques environnementaux, avec leur prise en compte par les formations spécialisées (qui ont remplacé les CHSCT).

Les revendications écologiques de SUD Éducation pour l'école sont à retrouver ici :
<https://www.sudeducation.org/ecologie-pour-changer-lecole/>.

LE RÔLE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE : LE CAS DU COMBAT VICTORIEUX CONTRE LES NÉONICOTINOÏDES

En janvier 2023, SUD Recherche a participé au combat victorieux contre la réautorisation des néonicotinoïdes, poisons tueurs d'abeilles. Le 18 janvier, dans une lettre ouverte au PDG de l'INRAE (diffusée à tout le personnel, aux journalistes et aux associations), SUD renouvelait son interpellation de janvier 2022 sur les néonicotinoïdes (voir ici : <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article4022>).

Nous demandions une position ferme de l'Institut sur le dossier des néonicotinoïdes, poisons « tueurs d'abeilles » (neurotoxiques qui attaquent le système nerveux central des insectes), avec un signal clair pour une réelle et rapide sortie des pesticides, en cohérence avec les engagements annoncés par la direction. Alors qu'un non-lieu sidérant venait de tomber sur le drame du chlordécone, nous courions fortement le risque qu'une troisième année de dérogation du traitement par des néonicotinoïdes des semences de betterave soit accordée lors du conseil de surveillance du 20 janvier, instrumentalisant la recherche publique agronomique. De récentes expertises scientifiques collectives (INRAE, IFREMER et INSERM) décrivent la contamination générale des milieux et des organismes et les risques des pesticides sur la santé humaine. En ouverture de la COP15 biodiversité à Montréal en décembre, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, s'exprimait ainsi : « *Nos terres, nos eaux et notre air sont empoisonnés par les produits chimiques et les pesticides, et étouffés par les plastiques. [...] À cause de notre appétit sans borne pour une croissance économique effrénée et inégale, l'humanité est devenue une arme d'extinction massive. [...] Oublions les rêveries de certains milliardaires — il n'y a pas de planète B.* » Comme la direction de l'INRAE l'affirme aujourd'hui dans ses priorités, l'avenir est à une agriculture sans pesticides, préoccupée de la biodiversité et de la santé humaine autant que des rendements. Nous espérons donc qu'elle remplisse pleinement son rôle d'éclairage des politiques publiques au conseil de surveillance regroupant les parties prenantes de la filière betterave.

Le 19 janvier, la Cour de Justice Européenne jugeait illégales les dérogations octroyées à des pesticides interdits, quand ils sont appliqués en traitement préventif des semences. Avant l'épilogue lundi 23 janvier : le renoncement du ministère de l'Agriculture à la prolongation de la réautorisation de néonicotinoïdes pour les semences de betteraves. Le front uni gouvernement, FNSEA et agro-industrie pour la défense des pesticides a, pour une fois, reculé. Notons que les défenseurs du tout chimique argumentent sur l'impossible transition agroécologique du fait de l'absence d'alternatives crédibles alors qu'ils dépensent beaucoup d'énergie à empêcher leur émergence. Bien que bénéficiant de financements publics les organisations satellites de la FNSEA contraignent leurs salariés-es à l'inaction ou au départ. Le constat est bien documenté : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/secrets-d-info/secrets-d-info-du-samedi-11-decembre-2021-3869301>.

Depuis 2001, une part de notre combat syndical porte sur la dénonciation des périls qui détruisent le vivant ET sur l'orientation de la recherche publique vers la construction des alternatives productives, respectueuses de l'environnement, de la santé et créatrices d'emploi dans les campagnes. L'intérêt général doit primer pour garder notre planète vivable pour l'ensemble du vivant dont l'espèce humaine. « *Si nous conjuguons justice sociale et action pour le climat, les gens se battent pour cet avenir.* » Ces mots de Naomi Klein, journaliste et écrivaine canadienne altermondialiste, résumant les 43 pages du rapport *Un million d'emplois pour le climat*, présenté le 12 janvier : https://reporterre.net/IMG/pdf/1_million_emplois_pour_le_climat-12_janv_2017.pdf.

Dossier Néonicotinoïdes de SUD Recherche :

<https://www.sudrecherche.org/SPIPprod/spip.php?rubrique398>



Pesticides et recherche publique : de la capacité de l'INRA à anticiper, ou pas, sur les évolutions réglementaires et agronomiques, à travers le révélateur du glyphosate :

<https://www.sud-recherche.org/SPIP-prod/spip.php?article2695>

8. Mythes et réalité de la fiscalité écologique

Aujourd'hui en France, la fiscalité écologique manque de cohérence. D'annonces en promesses, elle paraît surtout faite de bric et de broc. En n'étant pas au cœur des priorités mais soumise à des impératifs de compétitivité et de croissance du PIB, les mesures fiscales environnementales ne peuvent que colorer de vert pâle la fiscalité française, signant ainsi un double échec : échec de l'efficacité et échec de l'acceptation. Cette fiscalité dite « verte » est illisible et très souvent injuste. Elle fait fi, par exemple, du principe pollueur-payeur en exonérant de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (la TICPE), les transports aériens, pourtant les plus polluants.

Aujourd'hui la fiscalité écologique se concentre principalement sur la consommation individuelle. Pourtant, celle-ci ne représente que 25 % seulement des capacités de changements attendus, 75 % sont systémiques et proviennent de l'organisation économique et financière. La question est donc quelle fiscalité environnementale pour taxer, encadrer et orienter les investissements des entreprises, de l'État et de la finance vers la bifurcation écologique ?

UNE FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE JUSTE ET ÉQUITABLE

Dissuasive ou incitative, la fiscalité peut pousser aux changements de comportements. Mais il faut, pour qu'elle soit pleinement acceptée et consentie, que la fiscalité écologique soit juste et équitablement répartie. Il est clairement établi que l'impact écologique des riches et des pauvres est bien différent. Les riches ont statistiquement des modes de vie et des actifs financiers beaucoup plus négatifs écologiquement, quand les pauvres eux manquent des moyens matériels et économiques pour réduire leur impact écologique.

Ainsi, la fiscalité écologique ne doit pas surtaxer sans compensation ou alternative des ménages aux capacités contributives modestes. Elle doit donc s'appuyer sur deux principes :

- **l'Équité**, car la distinction doit être faite entre consommations essentielles et consommations superflues par l'application des tarifs sociaux ou d'autres systèmes permettant la progressivité de l'imposition ;
- **le Pollueur-payeur**, qui doit être pleinement appliqué afin de ne plus faire peser sur la collectivité les conséquences négatives et écocides des activités économiques et financières.

En termes de budget, une fiscalité dissuasive qui fonctionne s'assèche toute seule et une fiscalité incitative limite, quant à elle, les rentrées budgétaires; d'où la nécessité de mesurer ces effets afin de garantir les dépenses publiques.

Une fiscalité écologique bien conçue ne peut donc assurer un prélèvement de ressources pérenne et ne doit donc pas se substituer aux impôts en place.

LA FIN DES « SUBVENTIONS » FISCALES (DIRECTES OU INDIRECTES) AUX ACTIVITÉS CLIMATICIDES

L'empreinte carbone des milliardaires est principalement due aux investissements financiers dans des industries polluantes. C'est pourquoi des propositions émises par Oxfam ou Greenpeace, mais que nous pouvons reprendre, ciblent principalement les activités climaticides :

- * **Suppression des avantages fiscaux climaticides (essentiellement des réductions de TICPE pour certains secteurs : aviation, transport maritime, agriculture...);**
- * **Mise en place d'un ISF climatique, consistant à rétablir l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune) en lui adjoignant une composante carbone « variable » indexée sur l'empreinte carbone du patrimoine financier (actions, obligations, assurances-vie, etc.);**
- * **Mise en place d'une Taxe sur les transactions financières climaticides (avec un malus fiscal lié à l'impact carbone des investissements);**
- * **Mise en place de Taxes sur les dividendes marrons versés, c'est-à-dire les dividendes des entreprises n'investissant pas assez dans la transition;**
- * **Mise en place d'un Indicateur de bénéfices « carbonés », correspondant à la part de bénéfice qui ne serait pas réalisée si l'entreprise investissait pour la protection l'environnement. Cette part des bénéfices deviendrait alors non distribuable.**

TAXATION POUR LA TRANSITION

La fiscalité écologique n'a de sens qu'en respectant le triptyque *justice fiscale, justice sociale, justice environnementale*. Partie prenante d'une politique écologique, la fiscalité dite verte doit être un acteur puissant pour contrer les dégradations de l'environnement,

améliorer le *vivre ensemble*. Cette politique doit s'intégrer à une dynamique européenne. La France et l'Europe peuvent, donc doivent jouer un rôle de fer de lance international. Rappelons que l'objectif d'une réforme fiscale est de réhabiliter le rôle de l'impôt afin qu'il joue pleinement son rôle en matière de financement de l'action publique et de réduction des inégalités. Mais quoi qu'il en soit, toute politique fiscale « verte » ne peut être qu'un levier d'une politique écologique globale.

Pour des restaurations collectives qui s'appuient sur l'agro-écologie

7 milliards de repas sont servis chaque jour dans des restaurants collectifs : les cantines d'établissements publics ou privés. Or l'alimentation est un enjeu central de la reconversion écologique et sociale de la société. Il faut changer radicalement de mode d'approvisionnement, transformer nos pratiques alimentaires et lutter contre le gaspillage.

La plupart des produits servis dans les cantines sont issus de l'agriculture industrielle, qui entraîne la déforestation de nombreuses zones de la planète, détruisant des réserves de carbone. Elle engendre aussi une pollution des sols et des nappes phréatiques à cause de l'utilisation de pesticides. Enfin, elle nuit à la santé des agriculteurs et agricultrices et de leur famille.

La France est le troisième consommateur de pesticides dans le monde. Par ailleurs, la filière élevage prise dans sa globalité est responsable d'émissions de gaz à effet de serre.

Un repas végétarien a ainsi une empreinte environnementale quatre fois inférieure à un repas comprenant de la viande bovine. Le Programme national Nutrition Santé recommande par ailleurs de diminuer la consommation de viande pour aller vers une alimentation plus riche en végétaux. Il faut par ailleurs relocaliser l'agriculture pour éviter l'utilisation d'énergies fossiles pour le transport de marchandises. Il faut aussi que la cuisine soit réalisée sur place, pour les mêmes raisons et pour éviter les déchets liés à l'emballage des plats pour leur transport.

Face à ces constats, la loi « Équilibre dans le secteur agricole et alimentaire » (Egalim), adoptée le 1^{er} novembre 2018, renforcée par la loi AGECL (économie circulaire) en février 2020 et la loi Climat et Résilience en août 2021, comprend cinq mesures. Celles-ci sont d'ores et déjà applicables dans tous les établissements en charge d'une mission de service public (crèches, écoles, collèges, lycées, universités, administrations publiques, hôpitaux, EHPAD, prisons...), et dans la restauration collective privée des entreprises à compter du 1^{er} janvier 2024. Ces mesures sont les suivantes : 1) La diversification des sources de protéines, qui ne doivent pas être seulement d'origine animale ; 2) Des pro-



duits de qualité et/ou durables dans les assiettes ; 3) L'information des convives ; 4) L'interdiction de certains contenants ou ustensiles en plastique ; 5) La lutte contre le gaspillage alimentaire et le don.

Ces lois sont peu ambitieuses. Mais elles sont de surcroît sous-appliquées. Dans les administrations publiques où ces mesures sont déjà en vigueur, on constate une application très inégale, faute notamment d'une information suffisante faite aux convives pour faire comprendre l'intérêt de ces transformations, et des formations nécessaires du personnel des cuisines. Ce sont des mesures qui constituent une évolution sur laquelle s'appuyer : le rôle du syndicat est alors de faire connaître la réglementation (les mesures à prendre pouvant se décliner différemment selon les secteurs) et d'imposer sa mise en application, avant d'envisager des transformations plus profondes.

9. L'agriculture paysanne, une agriculture au service de la société

Nous reprenons ici un texte de la Confédération paysanne :

<https://www.confederationpaysanne.fr/>

L'agriculture paysanne propose des solutions afin que des paysans nombreux puissent vivre de leur travail et en retrouvent le sens : produire pour nourrir et non produire pour produire. Elle est née de la réflexion des paysans de la Confédération paysanne souhaitant inventer un modèle agricole qui respecte le paysan et réponde aux attentes de la société. La démarche de l'agriculture paysanne est transversale : elle repose sur l'interaction de nombreux éléments, classés en six thèmes.

Répartition

L'agriculture paysanne veut répartir équitablement les volumes de production pour :

- dégager un revenu suffisant sur une surface et une taille d'atelier raisonnable pour permettre à d'autres paysans de travailler ;
- mieux valoriser ses produits ;
- améliorer sa marge nette par unité produite en réduisant les intrants, etc.

Qualité

L'agriculture paysanne permet de développer la qualité et le goût de la production agricole pour :

- garantir la transparence pour le consommateur ;

- respecter les cycles naturels et le bien-être animal ;
- apprécier sa propre production pour mieux la vendre ;
- choisir librement son label.

Travail

La nature est le principal capital des paysans.

L'agriculture paysanne veut travailler avec elle et non contre elle, pour :

- maintenir la fertilité des sols sur le long terme ;
- privilégier la biodiversité domestique et la mixité des productions ;
- préserver les ressources naturelles.

Autonomie

L'agriculture paysanne permet de développer l'autonomie des fermes en :

- limitant les achats en semences et en alimentation animale ;
- limitant sa dépendance aux énergies fossiles dont les prix ne font qu'augmenter ;
- maîtrisant son endettement et sa dépendance aux aides.

Transmissibilité

L'agriculture paysanne donne les moyens aux paysans pour transmettre leurs fermes aux nouvelles générations. Pour cela, il faut :

- limiter les agrandissements et les investissements qui seraient trop lourds au moment de la reprise ;
- sécuriser son foncier ;
- intégrer son temps de travail dans les calculs des coûts de production afin d'assurer la viabilité de la ferme et de ne pas décourager les installations ;
- rendre la ferme agréable à vivre et s'inscrire dans un réseau de solidarités.

Développement local

Le paysan est un acteur local dynamique :

- il participe à un réseau local de partage agricole ;
- il ouvre sa ferme régulièrement au public ;
- il s'investit dans la vie citoyenne.

Repères

L'agriculture paysanne, c'est...

- des paysans plus autonomes qui produisent de la valeur ajoutée sur des surfaces raisonnables pour laisser de la place à tous.
- des paysans fiers de leurs produits et du lien développé avec les consommateurs et les autres acteurs du monde rural.
- des paysans qui innovent pour préserver la nature et transmettre leur ferme aux générations futures.

10. Un combat internationaliste, un combat féministe

POUR UN MONDE SOLIDAIRE ET SANS FRONTIÈRES

Le réchauffement climatique provoquant des dérèglements et phénomènes impactant de plus en plus visiblement le quotidien des Européen-nes, la notion de réfugié-es climatiques a été propulsée sur le devant de la scène ces derniers mois. Mais de qui parle-t-on quand on parle de réfugié-es climatiques ? Cette terminologie a été utilisée et définie pour la première fois en 1985 par Essam El Hinnawi dans un rapport de l'ONU intitulé « *Environment refugee* ». Il définit alors les réfugié-es climatiques comme « des personnes forcées de quitter leur lieu de vie d'une façon temporaire ou permanente à cause d'une rupture environnementale (naturelle ou anthropique) qui menace leur existence et/ou affecte sérieusement leur qualité de vie. »

Si la notion de réfugié-e climatique ou environnemental-e contribue à alerter sur les conséquences du réchauffement, elle ne correspond toutefois à aucun cadre juridique international : le fait de devoir quitter son pays ou son lieu de vie à cause de la sécheresse ou d'inondation ou submersion n'ouvre à aucun droit ni aucune reconnaissance que ce soit. Pour pouvoir bénéficier d'un statut de réfugié-e et des droits qui vont avec, il faut en effet entrer dans le cadre de la convention de Genève de 1951 qui définit un-e réfugié-e comme une personne craignant des persécutions ou étant persécutée en raison « de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. »

Actuellement, seules quelques jurisprudences donnent vie à ce qui pourrait être une nouvelle catégorie de réfugié-es. La première d'entre elles, rendue par la cour des droits de l'Homme de l'ONU, la jurisprudence Teitiota, qui tient son nom d'un habitant de l'archipel des Kiribati à qui la Nouvelle-Zélande avait refusé l'asile. Cette jurisprudence ne retient pas les facteurs environnementaux comme des facteurs ouvrant droit à l'asile mais introduit tout de même une obligation de non-refoulement de personnes



confrontées à des conditions de vie dégradées à cause du changement climatique. En France, en 2020, la Cour administrative d'appel de Bordeaux annule l'obligation de quitter le territoire d'un ressortissant Bangladais sur la base de la pollution atmosphérique qui dans ce pays aggraverait l'état respiratoire du requérant. Ces décisions restent toutefois extrêmement marginales.

Le 19 décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le texte reconnaît que « les phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres catastrophes liées au climat peuvent jouer dans l'incitation au déplacement et à la migration » mais rien de plus. De toute façon, rien que le nom du pacte en question indique qu'il s'agit là de limiter encore un peu plus la liberté de circulation et d'installation et donc de mener la guerre à toutes celles et ceux qui sont considéré-es comme des migrant-es indésirables.

Cette question des indésirables est fondamentale dans la réflexion que nous devons avoir autour de cette notion de réfugié-es climatiques ou environnementaux. En effet, créer une catégorie de plus, même si pour le moment elle n'a aucune existence juridique, n'est-ce pas participer à créer de nouveaux-elles exclu-es, les mauvais-es migrant-es, celles et ceux qui n'auraient aucune raison acceptable de s'installer ailleurs que là où elles sont né-es ? Ou bien est-ce que créer une nouvelle catégorie de réfugié-es et réduire le nombre de personnes frappées du statut d'indésirables, celles et ceux qui sont catégorisé-es migrant-es ou migrant-es clandestin-es ? Que l'on adopte l'un ou l'autre des points de vue, l'un des combats politiques des syndicats de l'Union Solidaires est la liberté de circulation et d'installation pour toutes et tous et sur la question de migrations, ce combat nous devons toujours l'avoir en tête.

Régulièrement, des chiffres sont annoncés concernant le nombre de réfugié-es environnementaux dans les années à venir. On parle de 150 à 250 millions de personnes. En avril 2021, le HCR (Haut commissariat aux Réfugiés) estimait pour les 10 dernières années à 21,5 millions par an le nombre de personnes contraintes de se déplacer de leur lieu de vie habituel en raison de phénomènes liés aux conditions météorologiques. Là encore, les mots sont importants. En effet, on parle là de personnes qui ont dû se déplacer, donc se réfugier ailleurs que là où elles vivaient, mais pas forcément dans un autre pays. Ces personnes ne sont pas considérées comme des réfugié-es mais comme des déplacé-es internes. Pour 2021, cela a représenté selon l'OIM (Office International des Migrations) plus de 59 millions de personnes. Quand pour alerter sur les conséquences des dérèglements climatiques sont mis en avant des chiffres de réfugié-es climatiques qui dans le futur ne cesseraient d'augmenter, les déplacé-es internes sont-ils/elles comptabilisé-es ?

Au-delà de ces questions, continuons à réaffirmer nos valeurs de justice sociale et environnementale en liant les deux dans nos luttes, dans notre quotidien, sur nos lieux de travail et nos lieux de vie. Continuons à nous battre pour un monde solidaire et sans frontières aux côtés de celles et ceux qui subissent ces frontières au quotidien : travailleuses sans papiers, mineur-es non accompagnés exclu-es du droit à l'enfance et à la scolarisation, familles sans papiers, prisonnières des centres de rétention... celles et ceux qu'on appelle migrant-es.

ZOOM SUR L'ÉCOFÉMINISME

L'écoféminisme permet de faire le lien entre l'exploitation de la planète, des ressources naturelles, des corps des femmes, des travailleurs et travailleuses racisé-es, le patriarcat, le capitalisme, les violences faites aux femmes et le néocolonialisme. Il ne s'agit pas pour Solidaires d'une vision essentialiste de la femme qui serait forte parce qu'elle donne la vie et que c'est naturel pour elle de s'occuper des autres et de la nature (pensée qui existe dans certains courants écoféministes).

Les crises environnementales touchent plus durement les femmes et cela s'explique, en partie, par ces logiques d'oppression. Le GIEC a reconnu, en 2007, que les conséquences du changement climatique variaient selon le sexe et selon les revenus. Or, dans le monde, les femmes représentent 70 % des personnes subsistant avec moins d'un dollar par jour et elles possèdent moins de 1 % des ressources mondiales.

Selon l'ONU, les femmes et les enfants ont 14 fois plus de chance que les hommes de mourir lors d'une catastrophe naturelle. Pour prendre un exemple concret, parmi les 200 000 morts du tsunami de 2004 dans l'océan Indien, 80 % des victimes en Indonésie étaient des femmes, 73 % en Inde et 65 % au Sri Lanka, d'après le programme des Nations unies pour l'environnement. Cela s'explique par le fait que les femmes restent dans les zones rurales et côtières pour s'occuper de leurs familles et des terres pendant que les hommes vont travailler en ville. Elles sont également moins nombreuses à savoir nager. Dans les pays dits du Sud, les femmes sont nombreuses à vivre de l'agriculture, une activité très sensible aux changements climatiques. Elles sont cependant peu protégées par le droit : selon la FAO, moins de 15 % des propriétaires terriens sont des femmes. Elles sont ainsi, les travailleuses précaires de l'agriculture, la main-d'œuvre pas chère. Sans accès aux machines, aux formations, aux prêts, au matériel, leurs exploitations sont plus modestes que celles des hommes, et elles dépendent plus qu'eux des ressources naturelles. Ce sont toujours les femmes qui parcourent des distances de plus en plus grandes, à cause des sécheresses à répétition et de la déforestation, pour aller chercher l'eau ou le bois nécessaires au foyer. Garantées de la sécurité alimentaire de leur famille, ce sont les premières touchées par la famine.

Ni les femmes
ni la terre
ne sont des
territoires
de conquête



Bref historique du terme écoféminisme

L'écoféminisme est né du bouillonnement intellectuel des années 1960 et 1970. Si les préoccupations écologiques sont bien sûr antérieures – et ne proviennent pas forcément des sources occidentales – c'est dans cette période, révolutionnaire s'il en est, que l'écologie devient un mouvement social global, notamment grâce à la popularité du livre *Le printemps silencieux* de la scientifique américaine Rachel Carson démontrant

déjà en 1962 les effets dévastateurs des pesticides sur les oiseaux. Dans les années 70, en France, Françoise d'Eaubonne milite activement dans les luttes anti-nucléaire et anime au sein du Mouvement de Libération des Femmes le groupe « Écologie et féminisme ». C'est dans son livre *Le Féminisme ou la mort* en 1974 qu'elle introduit le terme d'écoféminisme et y développe le concept. Selon d'Eaubonne, l'écologie ne pourra pas amener à une véritable révolution sans critique de la domination patriarcale qui, avec le capitalisme et son idéal de croissance infinie, est la cause de la destruction de la planète. Le concept suscite pourtant très peu d'intérêt en France à cette époque.

Repris dans les pays anglophones, il met un mot sur des mouvements militants qui se développent depuis le milieu des années 70 un peu partout dans le monde (principalement aux États-Unis et en Amérique du Nord, mais également en Amérique du Sud, en Afrique, en Inde et dans le Sud-Est asiatique) et qui réunissent trois caractéristiques : ils partent de la base (« grassroots »), ils concernent des questions environnementales ou écologiques (des pollutions diverses à la défense de formes traditionnelles d'agriculture)... et ils sont principalement composés de femmes.

En 1970, en Inde, apparaît le mouvement Chipko contre la déforestation dans lequel les femmes utilisent une stratégie non violente et entourent les arbres de leurs bras pour empêcher qu'ils ne soient abattus. C'est en rejoignant sa mère dans cette lutte que Vandana Shiva s'engage par la suite dans le mouvement écoféministe. Cette physicienne et philosophe s'est ensuite opposée à l'agriculture intensive, à la pollution chimique qui mettaient en danger la santé, les villages et les communautés, et à la privatisation des graines (« *S'ils peuvent contrôler les graines, ils contrôlent la nourriture. C'est plus puissant que des bombes. C'est le meilleur moyen de contrôler les populations du monde* »). Dans ce cadre, elle s'est battue contre la privatisation de l'eau sur les barrages sur le Gange. Elle gagne plusieurs procès contre la multinationale Monsanto et parvient à faire inscrire dans la loi indienne le droit des paysans à échanger et reproduire leurs semences. Dans son premier livre, *Staying alive*, elle théorise sa réflexion sur le développement, l'écologie et le genre et ainsi montre que le modèle occidental d'essor technologique et économique, fondé sur l'exploitation des femmes et de la nature, conduit l'humanité sur la voie de l'autodestruction.

Dans les années 80, des féministes anglo-saxonnes, principalement aux USA, mènent également des luttes anti-nucléaire. En 1980, 2000 femmes encerclent le Pentagone dans une action spectaculaire connue sous le nom de Women's Pentagon Action. Elles publient à cette occasion une déclaration d'unité qui est l'un des textes fondateurs de l'écoféminisme. C'est alors le début de la théorisation occidentale du mouvement écoféministe. Au Royaume-Uni, des femmes occupent pendant près de 20 ans un camp militaire où sont stockés des missiles nucléaires et fondent la communauté de Greenham Common. On peut également citer le Green Belt Movement au Kenya, emmené par Wangari Maathai.

Jusqu'à aujourd'hui, il existe des luttes écoféministes comme les actions du collectif Les bombes atomiques dans la lutte antinucléaire de Bure. De nombreuses figures de luttes qu'on pourrait qualifier d'écoféministes se battent dans leur pays contre l'extractivisme en mettant en lumière l'exploitation des femmes racisées, qui en sont les premières victimes.



Partie 3

LES MODES D'ACTION, LES OUTILS

Agir passe évidemment par la mobilisation des moyens disponibles dans les instances représentatives des personnels, mais aussi par un large spectre : de la construction de revendications par et pour les travailleuses et travailleurs à l'outil juridique en passant par des actions plus classiques du répertoire militant.

1. Les outils juridiques existants

Comment articuler les leviers entre mobilisation collective, législation Santé et sécurité au travail (SST) et législation environnementale pour remporter des victoires sur les questions écologiques ?

Les principaux textes de loi sont les suivants :

- la Convention d'Aarhus sur l'accès à la justice en matière d'environnement (convention signée le 25 juin 1998 et approuvée par la France en 2002) ;
- la Charte constitutionnelle de l'environnement de 2004 (annexée à la Constitution) qui fixe un droit et un devoir : « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » ; article 2 : « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ».

D'où une décision du 8 avril 2011 du Conseil constitutionnel : « chacun est tenu à une obligation de vigilance à l'égard des atteintes à l'environnement qui pourraient résulter de son activité » ; la méconnaissance de cette obligation peut fonder une action en responsabilité.

Cette obligation de vigilance s'applique aux entreprises, quelle que soit leur forme juridique ; plusieurs textes de loi l'ont réaffirmé depuis :

- les lois de 2013 et 2016 sur le signalement des risques, la protection des lanceurs d'alerte et la participation citoyenne à cette vigilance ;
- la loi du 8 août 2016 « pour la reconquête de la biodiversité ». L'article 4 ajoute au Code civil un chapitre spécialement consacré au préjudice écologique, entendu comme préjudice objectif et collectif et donne la possibilité d'agir en justice à titre préventif ;
- la loi du 22 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés-mères et des entreprises donneuses d'ordre : cette obligation de vigilance environnementale s'applique à l'échelle internationale pour tout groupe de sociétés ou chaîne de sous-traitance ;
- la loi PACTE (loi pour la croissance et la transformation des entreprises) du 22 mai 2019 redéfinit les finalités de la direction et de la gestion des sociétés commerciales en précisant que le directoire « détermine les orientations de l'activité de la société (...) conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ». (art 169) ;
- la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019.

Chacune de ces lois est en elle-même très limitée ou sujette à de grands écarts d'interprétation par les juges. Par exemple, la loi de 2017 ne rend obligatoire que l'établissement d'un « plan de vigilance » par les maisons-mères. La loi PACTE de 2019, quant à elle, ne permet pas de faire annuler une décision d'entreprise qui ne respecterait pas son devoir de vigilance.

Si l'on choisit de déployer une stratégie juridique comme un des éléments d'une

mobilisation syndicale, il faut donc être prudent-e : faire attention à ce que la charge de la preuve pèse sur l'entreprise (comme pour les accidents du travail), ce qui signifie que c'est à l'entreprise de prouver qu'elle a été suffisamment vigilante et non aux victimes du dégât environnemental de prouver qu'elle ne l'a pas été assez, ce qui est beaucoup plus difficile. Pour l'instant, le mécanisme probatoire n'est pas encore clair lors des procès.

La création d'un préjudice environnemental collectif et objectif met les syndicats (parmi d'autres) en position de « personnes morales ayant qualité et intérêt à agir », ce qui peut être exploité en cas d'accidents environnementaux. L'action de groupe est désormais ouverte en matière environnementale.

2. Le rôle des CSE

La suppression des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et le passage aux CSE (comité social et économique) ont été globalement une régression pour les salarié-es, peuvent paradoxalement être une opportunité de « repolitiser » les questions de santé et sécurité au travail (SST) et d'y ajouter la dimension environnementale. L'action écologique recoupe des prérogatives plus classiques des CSE : procédés de fabrication, transformation des métiers, santé, sécurité et conditions de travail...

Des leviers possibles :

- L'article L. 4133-1 du Code du travail instaure le droit d'alerte environnemental : il peut être déclenché par tout-e salarié-e ou représentant-e du personnel qui estime que les produits ou procédés de fabrication de son entreprise font peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement.

- Le CSE peut également émettre un avis sur les indicateurs de progression du rapport extra-financier et du bilan carbone de l'entreprise dans le cadre de la consultation annuelle liée aux orientations stratégiques de l'entreprise.

- La loi du 27 mars 2017 sur le devoir de vigilance des sociétés-mères et entreprises donneuses d'ordre oblige les entreprises de plus de 5000 salarié-es en France à élaborer et publier un plan de vigilance, élaboré « en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ».

- La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a créé une nouvelle obligation de négocier sur la mobilité durable des salariés pour les trajets domicile-travail en élargissant la négociation annuelle obligatoire relative à l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.

- Dans le cadre des négociations obligatoires relatives aux plans d'épargne salariale, les représentant-es ont la possibilité d'orienter les fonds vers des placements responsables.

- La possibilité existe de créer une commission facultative du CSE dédiée aux questions environnementales.

3. Comment penser les revendications et actions, en tant que syndicat

Agir syndicalement, c'est réfléchir à partir de notre position de travailleuse et de travailleur. **Pour Solidaires, cela ne signifie pas que nous nous limitons au lieu même du travail, à la porte de l'entreprise, de l'association ou de l'administration : tout ce qui nous concerne peut être l'objet de l'action syndicale.** Par contre, nous pouvons nous poser une question récurrente en toile de fond : comment un sujet concerne et percute notre travail dans son organisation et ses conditions d'exercice, comment agit-il sur la production de biens ou de services que nous effectuons ? La question peut être abordée de façon qualitative et quantitative.

Un exemple concret : la question de l'isolation d'un bâtiment, une passoire thermique, peut être posée simplement comme une mesure pour limiter la consommation d'énergie.

Mais syndicalement nous pouvons créer d'autres arguments qui vont s'ajouter à la nécessité écologique de cette isolation.

Ainsi qui dit passoire thermique dit certainement des lieux de travail où la variation de température est régulièrement forte : trop froid ou trop chaud, ce qui a forcément un impact sur les conditions de travail. Si le lieu reçoit du public, cela peut aussi avoir un impact sur des usager-es régulier-es, avec lequel-les il peut exister des possibilités d'alliances pour améliorer leur accueil. Enfin, qui dit isolation et rénovation dit suivi : conditions de travail pendant les travaux mais aussi



réflexion sur l'impact des matériaux qui seront utilisés (pollutions, lieux de production, possibilité de réutilisation, de recyclage...) et droits et conditions de travail des travailleuses et travailleurs des entreprises concernées...

D'autres éléments pourraient être ajoutés. Ce qui compte au final c'est notre capacité à nous réapproprier collectivement et élargir, avec les syndiqué-es et les collègues, les enjeux de l'écologie. C'est le meilleur moyen de créer des majorités : agir écologiquement c'est faire le lien avec l'ensemble de nos réflexions et revendications de travailleuses et travailleurs.

De la même manière, la construction d'actions concrètes doit se réfléchir dans le cadre de nos connaissances du travail. Solidaires porte depuis des années l'idée que la transformation écologique des outils de production ne peut se faire qu'avec et par les travailleuses et travailleurs concerné-es. Ainsi une action revendicative sur un chantier, une entreprise ou une administration qui se construirait seulement en « extériorité », par exemple par un groupe militant écologiste, a de fortes possibilités de cliver avec les salarié-es concerné-es. Il est primordial d'avoir des contacts et de co-travailler les choses. C'est un des objets du travail collectif avec l'alliance écologique et sociale PJC qui peut être un espace de rencontres et d'interface pour la préparation d'actions assumées ensemble et qui ne mettent pas les syndicats en porte-à-faux.

4. Calculer le bilan **carbone de son** **établissement**

Faire le calcul de l'empreinte carbone de nos administrations, associations ou entreprises permet de mettre en évidence l'urgence à mener des actions de transformation écologiques pour diminuer la consommation énergétique de l'usage et/ou de production en visibilisant la production concrète de CO₂ liée au travail. Plusieurs outils peuvent être mis à contribution.

Pour avoir des données de comparaison « officielle » via l'ADEME (agence gouvernementale, donc qui donne un certain poids dans l'argumentation). Il permet de calculer un grand nombre de données qui peuvent être passées au crible : transport, alimentation, bâtiment...

<https://nosgestesclimat.fr/>

Pour comprendre les éléments de ce comparateur et pourquoi il est intéressant de l'utiliser, un article sur le sujet sur le site militant écologiste bonpote.com : <https://bonpote.com/comment-calculer-son-empreinte-carbone/>

En complément, un comparateur simple toujours de l'ADEME pour un certain nombre d'objets ou d'éléments de consommation : <https://impactCO2.fr/>

Pour conversion des aspects financiers en CO₂ enfin, un calculateur mis en place par Oxfam et les Amis de la Terre : <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/calculer-lempreinte-carbone-de-votre-compte-bancaire/>

5. Étude d'un cas **de reconversion** **écologique et** **de sauvegarde d'une** **usine : Chapelle Darblay**

En 2019 le groupe finlandais UPM, United Paper Mills, leader mondial du papier, décide de la fermeture de l'usine de Chapelle Darblay (Seine-Maritime, banlieue de Rouen, sur la Seine). Cette fermeture doit être effective en 2020. Pourquoi fermer l'usine alors qu'elle est bénéficiaire ? Pour limiter la production et jouer sur les prix du papier. Du capitalisme basique : la recherche de profits sans se soucier de l'intérêt général. À la clef, la destruction de 230 emplois mais aussi d'une usine de recyclage de papier qui récupère environ un tiers du tri en France et s'est équipée de machines pour assurer un minimum de gâchis et de pollution. Une usine qui faisait venir en partie les papiers à recycler par voie fluviale. En gros, une industrie utile socialement et performante énergétiquement. Et UPM veut non seulement la fermer mais également empêcher toute possibilité de rachat de l'usine pour éliminer la concurrence.

Évidemment, tous les discours sur « l'industrialisation » que les ministres répandent dans les médias ne sont que lettre morte dans la réalité : fin de non-recevoir,

c'est la « loi du marché », la situation semblait inéluctable.

Pourtant, deux ans plus tard, l'usine échappe à la destruction ou à la reconversion et est rachetée par un consortium (Véolia/Fibre excellence) qui promet la relance de l'activité. Comment cela a-t-il été possible ? Deux éléments centraux ont contribué à la victoire :

- D'une part un travail d'expertise de l'usine, de ses capacités par les travailleuses et travailleurs et leur syndicat. La détermination des syndicalistes CGT de l'entreprise a changé l'histoire de cette usine. Ils et elles ont su faire du bruit et appeler à l'aide leur confédération. Dans le même temps, ils ont pu obtenir de maintenir en état de marche les machines et l'ensemble de l'outil de production.

- D'autre part la confédération CGT et son secrétaire général du moment, Philippe Martinez, qui ont voulu se battre pour le maintien de Chapelle Darblay et qui n'ont pas hésité à élargir la capacité de soutien. Ainsi dès octobre 2020 l'usine fait l'objet d'une visite par les représentant.es nationaux du collectif Plus jamais ça (PJC, devenue depuis l'Alliance écologique et sociale PJC). La lutte pour le maintien de l'usine devient une lutte nationale avec notamment une action unitaire d'occupation à Bercy en avril 2021, obligeant au fur et à mesure le gouvernement à soutenir les possibilités d'une reprise.



© Emeric Fohlen / Plus Jamais ça

La pression et le retentissement sont tels que le projet de vente/reconversion du site par UPM est entravé : en février 2022 la Métropole Rouen-Normandie confirme qu'elle active son droit de préemption en vue de céder ensuite le site à un repreneur industriel « à même de préserver l'activité de recyclage » avant sa revente à Véolia/Fibre Excellence en mai 2022.

Pour la première fois dans l'histoire récente, une usine fermée doit réouvrir avec le maintien de son activité antérieure. Il ne faut cependant pas ignorer les limites claires qui

sont celles de notre système économique : les besoins financiers pour le capital et l'investissement ont empêché toute possibilité de construction d'alternatives, par exemple une reprise en coopérative. C'est bien un consortium avec une multinationale qui a repris le contrôle. Mais cela ne doit pas cacher que d'une part des outils de production utile écologiquement à notre société et les emplois qui l'accompagnent ont pu être sauvés.

6. Un générateur de revendications sectorielles ou territoriales

Construire des revendications écologiques n'est pas compliqué. Il s'agit avant tout de prendre du temps pour réfléchir à des mesures d'amélioration. Le plus simple reste de segmenter par différents types de questions.

À quelle échelle les revendications vont s'appliquer ? Locale (une unité administrative ou entreprise), une entreprise ou administration nationale ? Un secteur professionnel ?

Concernant le lieu de travail, on peut déterminer des catégories sur lesquelles agir sur lesquels il peut être possible d'agir : accessibilités-transport/bâtiments/restauration collective/matériel-fournitures/consommation d'énergie...

Concernant les pratiques professionnelles en elles-mêmes, elles peuvent être questionnées pour réfléchir si elles ne sont pas transformables quand elles ont un impact énergétique ou polluant important : utilisation énergétique/réutilisation/recyclage...

Concernant le type de production en lui-même, que ce soit de bien ou de service, on peut réfléchir à différents aspects :

- Est-ce que la production a un impact ? De quelle manière ?
- La production est-elle utile socialement ? Comment nos compétences et nos outils de production peuvent servir à produire des choses utiles socialement ?
- Peut-on jouer sur l'origine/le type de matières premières ou de services utilisés ?
- Peut-on améliorer la réutilisation ? Le recyclage ?

...

Enfin, il convient toujours de se poser des questions clés :

- Est-ce qu'une mesure est difficile à mettre en application (changement culturel) ou relève-t-elle avant tout de moyens financiers ?
- Quelle sera la conséquence pour les travailleuses et travailleurs dans leur quotidien ?



- Y a-t-il des conséquences possibles sur d'autres personnes (usager-es, client-es) et comment les associer ?
- Quel travail sera nécessaire pour la mise en application? Cela va-t-il créer des surcharges de travail spécifiques? Nécessite-t-il des embauches? De nouvelles fiches de postes ?
- Comment obtenir la mise en place? Qui décide? Par quel type d'action/mobilisation gagner?

Un exemple de travail revendicatif à l'échelle d'un secteur du côté de SUD Éducation :

<https://www.sudeducation.org/brochure-n92-cahier-revendicatif/>



LÈVE-TOI
ET
ZAD!

Union
Solidaires

VITE
CHANGÉONS
DE CAP!

Union
Solidaires



Partie 4

LES LIEUX, LES MOBILISATIONS

De Notre-Dame-des-Landes au Lyon Turin, des algues vertes à Lubrizol, de l'impact des JO au développement de nouveaux grands projets inutiles, les luttes écologistes ont une géographie qui importe dans la construction des luttes et permettent en rendant concret les enjeux de mobiliser plus largement.

1. Le TGV Lyon-Turin

À l'heure où il y a urgence de tout faire pour limiter le réchauffement climatique, **les capitalistes nous proposent de spolier des milliards d'euros dans un méga-projet «Le Lyon-Turin»** qui verrait le jour, au mieux, dans une dizaine d'années... et dont son bilan carbone serait positif en 2050. **Cette éventuelle liaison ferroviaire est le reflet du monde que l'on combat**, selon laquelle le bien-être humain nécessite forcément plus de croissance, laquelle nécessite forcément plus de transports.

Les conséquences de ce projet d'infrastructure de transport, qui est l'un des plus coûteux depuis des décennies, sont désastreuses, incohérentes et même irréversibles. **Elles siphonnent :**

- l'eau, ressource vitale et dont chacun aura compris qu'elle deviendra de plus en plus rare avec les effets du réchauffement climatique ;
- l'argent public, puisque la totalité du projet avoisinera les 30 milliards d'euros pour les lobbys du BTP ;
- notre air puisque l'énorme bétonnage va accentuer considérablement nos émissions de CO₂ ;
- depuis 30 ans, les projets alternatifs ferroviaires basés sur l'amélioration des infrastructures existantes tant en Savoie qu'en Haute-Savoie.

Notre syndicalisme a pris toute sa place dans cette lutte ; il serait même incompréhensible de ne pas y être. La fédération SUD Rail apporte son analyse du secteur ferroviaire en prouvant qu'il est possible de réaliser un report modal ferroviaire immédiatement entre la France et l'Italie. Notre Union syndicale Solidaires permet un ancrage au niveau local mais aussi une portée nationale et une convergence avec toutes les mobilisations environnementales dans le pays. L'ensemble des collectifs militants mobilisés, pour arrêter ce méga-projet et imposer des alternatives, osent des ruptures avec l'existant aujourd'hui... pour mieux vivre demain.



2. Notre-Dame-des-Landes, une victoire qui donne des ailes!

La lutte contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes est multiforme, elle a connu des actions très variées d'autant qu'il fallait concilier des points de vue très différents, entre préservation du droit de propriété et préservation d'un écosystème. La convergence des luttes n'a pas toujours été si simple entre les « occupants historiques » (généralement des paysans voulant poursuivre leur activité) et les « nouveaux arrivants » aux motivations plus hétéroclites (défenseurs de la nature et activistes politiques). Ces derniers seront les réinventeurs d'une nouvelle forme de lutte, qui depuis fait florès, le *Zadisme*, ou l'occupation de lieux préemptés par le capitalisme pour précisément y faire vivre l'anticapitalisme et une forme d'éco-communisme autogestionnaire.

Ce qui représente le mieux cette diversité, c'est la Coordination (qui mérite une majuscule tant c'est un lieu de débat original) qui réunit les différentes composantes. Solidaires 44 a depuis bien longtemps sa place dans cette coordination, grâce à des copines et copains militant·es « historiques ». Pendant plusieurs années, nous serons la seule organisation syndicale ouvrière à participer activement à la lutte contre l'aéroport.

Un tournant a été pris au cours de l'année 2016 : une intersyndicale départementale constituée de Solidaires 44, l'UD CGT et la FSU s'est exprimée dès le mois de janvier par un message plus syndical, basé sur l'impact du projet sur l'emploi local et les conditions de travail. En novembre 2016 le collectif syndical qui en a découlé (sans l'UD CGT ni la FSU, mais des syndicats CGT et la CNT 44) a produit un premier quatre pages, diffusé sur les réseaux syndicaux, avec pour nous le commentaire suivant :

- au niveau national, l'Union syndicale analyse cette lutte comme exemplaire, dépassant largement le niveau local ; elle a profité de son dernier congrès (de 2014) pour prendre une position claire de soutien au mouvement des opposants.
- au niveau départemental, Solidaires 44 pense qu'il est très utile d'apporter un éclairage « des syndicalistes de terrain » pour contrer les mensonges sur les soi-disant emplois que promet ce Grand Projet Inutile et Imposé.

Souignons que Solidaires était systématiquement présent à chaque grande manifestation d'été de la ZAD, de par son stand et son implication dans les débats et ateliers. Les Zadistes nous ont intégré·es au processus de résistance.

Puis est venu le temps de l'abandon du projet, qui avait du plomb dans l'aile depuis l'échec cuisant de « l'opération CESAR » de l'automne 2012, un déploiement de forces de police et de gendarmerie sans précédent pour déloger un « village d'irréductibles » !



Solidaires 44 a pris position après la victoire, au printemps 2018, pour réaffirmer son soutien à tous les projets et expériences qui se menaient sur place — qui, chacune prise isolément, et plus encore, toutes ensemble, nous apprennent et nous montrent la force et la vigueur de modes de vie alternatifs, sobres, orientés vers la préservation et la défense des communs.

La victoire contre ce grand projet imposé et inutile est à saluer, de par sa rareté, dans un contexte de destruction massive des acquis sociaux et du massacre de l'environnement. Le mouvement d'opposition au projet a réussi à faire plier Vinci, le gouvernement français, les régions Bretagne et Pays de la Loire, le département Loire-Atlantique, la mairie de Nantes, la CCI, les Républicains, le PCF et le PS!!!!!!!

Des liens se sont tissés au fil des années, ils sont régulièrement activés par la participation de Solidaires 44 à la Coordination (toujours existante) et par des paysans de la ZAD regroupés dans « la cagette des terres » qui peuvent apporter un soutien aux mobilisations en proposant des repas. Nous pouvons même, au niveau de l'UD Solidaires 44, parler de relation de confiance avec nos camarades de la ZAD, au point de parfois construire ensemble des luttes post-Notre-Dame...

Oui les luttes conjointes continuent, avec succès parfois, comme le projet d'entrepôt AMAZON de 85 000 m² à Montbert, ou celui de station TOTAL en zone protégée en bordure de la ZAD mis en sommeil. De même, nous avons notre place dans *le soulèvement des terres* ou dans les actions *contre la réintoxication du monde*. C'est une autre forme d'unité, que nous assumons. Nous pouvons nous targuer d'être au croisement des luttes écolo et anticapitaliste. La transformation sociale appliquée...

3. Les algues vertes

Qu'appelle-t-on « algues vertes » ?

Ce sont des algues marines du genre « ulva », appartenant essentiellement à deux espèces en Bretagne, communément appelées « laitues de mer ».

Qu'appelle-t-on « marées vertes » ?

Dans certaines conditions, les algues vertes deviennent proliférantes, envahissant alors les fonds de baie et les plages, couvrant celles-ci, à l'occasion des marées, d'un tapis

vert, épais parfois de plusieurs dizaines de cm. Ce n'est pas un phénomène spécifique à la Bretagne (les algues proliférantes existent ailleurs dans le monde, et peuvent concerner d'autres espèces, comme les sargasses en Martinique). Dans les Côtes-d'Armor, les baies de la Freynaye et de Saint-Brieuc sont particulièrement touchées.

Quelles sont les conditions pour que le phénomène « marée verte » apparaisse ?

Pour se développer, les ulves ont besoin de lumière et de nutriments : c'est là qu'interviennent les nitrates. Ces nitrates proviennent essentiellement des activités agro-industrielles (agriculture et élevage intensifs), malgré les dénégations de la majorité des professionnels du secteur (la FNSEA, les coopératives et entreprises agricoles), soutenus par la préfecture et par la plupart des politiques, selon un éventail allant de l'extrême droite à la gauche dite « de gouvernement » (PS et PC inclus, donc).

Quels sont les problèmes provoqués par les marées vertes ?

À l'état frais, les marées vertes ne présentent aucun danger. C'est leur pourrissement en amas, une fois déposées, qui provoque le dégagement de gaz nocifs, essentiellement d'hydrogène sulfuré, qui émet une odeur nauséabonde à faible concentration, mais qui devient inodore et mortelle à forte concentration. Dès les années 70, des riverain-es se sont émus de la prolifération des algues. Mais ce n'est pas avant 2010 qu'on a pris conscience de la dangerosité des amas d'algues. Morts d'animaux (cheval, chiens, sangliers) et décès de joggers ont fini par alerter les riverain-es et les autorités, qui ont d'abord beaucoup nié le problème. Les autorités municipales tentant de masquer les effets des marées vertes par le ramassage des amas, des salarié-es ont pu se trouver mis en danger, et on a pu constater des cas d'intoxication, aboutissant au décès d'un conducteur d'engins, Thierry Morfoisse, en 2009.

Quelle action syndicale ?

Elle peut s'exercer évidemment sur le plan de l'exigence de la sûreté des conditions de travail (détecteurs, cabines fermées des engins avec filtration d'air, port de systèmes de respiration autonomes).

Elle s'exerce aussi dans la recherche et les preuves des responsabilités, notamment dans le décès de Thierry Morfoisse, dont la famille a été soutenue par Solidaires 22.

Enfin, Solidaires 22 s'est impliquée dans les mobilisations contre les causes des marées vertes, mobilisations souvent initiées par les riverain-es, et par les associations spécifiques (« halte aux marées vertes » halteauxmareesvertes.org), et toujours soutenues par Solidaires 22.

Quelles limites à ces actions ?

Les responsables politiques du département comme de la région, la préfecture, les organisations agricoles majoritaires, et même la justice ne nient plus la dangerosité des amas d'algues, mais persistent à masquer les responsabilités de la filière agricole. La FNSEA a plusieurs fois organisé des contre-manifestations, parfois violentes, contre

les mobilisations sur les « marées vertes ». Intimidations, menaces, pressions judiciaires, l'agro-industrie résiste. Pourtant, Solidaires 22 sur ce terrain est alliée à la Confédération paysanne, aux associations environnementales ou aux riverain-es, et soutenue par des journalistes (« splann » splann.org/algues-vertes-tournage-maires/ ou par l'énorme succès de la BD *Algues vertes*, l'histoire interdite, d'Inès Léraud et Pierre Van Hove). Mais elle est bien seule sur le terrain syndical. Aujourd'hui, les élus locaux tentent ainsi d'empêcher le tournage d'un film inspiré de la BD citée, sans beaucoup de réactions ni de la presse ni des autres politiques.

4. Les ex-salarié-es de Triskalia, victimes des pesticides!

En ce début d'année 2023, la chaîne ARTE a diffusé une série réalisée par Jean-Xavier de Lestrade et intitulée *Jeux d'influence*. Cette passionnante fiction est largement inspirée du combat exemplaire qu'ont mené pendant de longues années les salariés victimes des pesticides de la coopérative agroalimentaire bretonne Triskalia. Gravement intoxiqués par des pesticides sur leur lieu de travail, leurs employeurs n'avaient pas hésité à les licencier sans les indemniser. Leur histoire a déjà été racontée dans le film *Les sentinelles* du réalisateur Pierre Pézerat et dans une série radio diffusée sur France Inter dans l'émission « Affaires sensibles » de Fabrice Drouelle.

La série *Jeux d'influence* montre très bien qui étaient leurs adversaires et à quel point le lobby agroalimentaire breton fonctionne comme un système mafieux. Par contre, ce que la série ne montre pas et c'est un peu dommage, c'est que la lutte que des salariés de Triskalia ont menée pour faire reconnaître leurs préjudices, obtenir réparation et faire condamner à multiples reprises leurs patrons devant les tribunaux, était avant toute chose un combat syndical engagé avec le soutien sans faille des syndicats et des structures interprofessionnelles de Solidaires Bretagne et du secrétariat national de Solidaires.



Quand c'est David qui gagne contre Goliath.

Il leur fallait du courage à ces salariés pour s'attaquer à leur employeur, le groupe coopératif Triskalia (2,2 milliards de chiffre d'affaires, 4800 salarié-es, 18000 adhérent-es, 300 sites) dirigé par l'organisation qui détient le pouvoir réel dans la Région, c'est-à-dire la toute puissante FNSEA. Triskalia devenue aujourd'hui Eureden après sa fusion avec la coopérative Daucy pèse plus de 4 milliards d'euros. Ces salariés, n'ont pas seulement osé porter plainte au pénal et déposer des recours contre leurs employeurs devant le Tribunal des Affaires de Sécurité sociale et les Prud'hommes, mais ils ont aussi brisé l'omerta qui régnait autour des pesticides, en dénonçant publiquement un scandale sanitaire, social et environnemental, alors même que l'organisation syndicale majoritaire dans leur entreprise et dans l'agroalimentaire en Bretagne leur conseillait de ne rien faire, qui puisse nuire à l'image de l'entreprise, de l'industrie agroalimentaire en général et tout cela au nom de la défense de l'emploi...

Résistants et lanceurs d'alertes.

En refusant de se taire et d'accepter l'inacceptable, ils sont finalement passés du statut de victimes à celui de résistants et lanceurs d'alertes. C'était bien pour optimiser ses profits et spéculer sur les cours des céréales que cette entreprise a utilisé massivement en 2009 et 2010 des pesticides – pour certains interdits – comme le Nuvan total (contenant du Dichlorvos, neurotoxique interdit depuis 2007) pour traiter et conserver des céréales destinées à la fabrication d'aliment pour bétail au lieu de les ventiler mécaniquement et cela au mépris de la santé de ses salarié-es, des animaux à qui étaient destinés ces aliments et au final au mépris de la santé des consommateur-ices.

S'ensuivra pour eux, un long combat judiciaire devant le Tribunal des Affaires de Sécurité sociale de Saint-Brieuc, la Cour d'appel de Rennes, les Tribunaux des Prud'hommes de Lorient et de Guingamp, le Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc. Leurs maladies professionnelles ont été reconnues, ils ont été indemnisés des préjudices qu'ils ont subis, leurs licenciements ont été jugés sans cause réelle et sérieuse et le suicide d'un salarié sur son lieu de travail reconnu en accident du travail. Condamnés par trois fois pour fautes inexcusables de l'employeur, les dirigeants de Triskalia restent aujourd'hui placés sous la menace d'une condamnation au pénal, ce qui serait une première en France pour une infraction liée aux pesticides.

Tous ces succès ont été obtenus bien entendu grâce à la détermination et au courage des victimes mais aussi grâce à une stratégie syndicale mise en œuvre par Solidaires, qui s'est révélée particulièrement redoutable pour les patrons de Triskalia. Au départ ces derniers ont totalement sous-estimé les capacités de Solidaires à mobiliser bien au-delà de l'entreprise. Au départ, ils traitèrent par le mépris une proposition d'une indemnisation à l'amiable. Par la suite, ils s'en mordront les doigts, puisque l'affaire prendra une dimension nationale puis européenne. Ils se retrouveront à devoir s'expliquer, non seulement devant les Tribunaux, mais aussi devant des Commissions parlementaires à l'Assemblée nationale, au Sénat, devant la Commission des pétitions du Parlement Européen mais aussi devant la DG santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne.

Pour en arriver là, l'Union régionale Solidaires de Bretagne a su se donner les

moyens politiques et financiers pour mener ce combat avec les salariés. Elle a demandé, sur les conseils des animateur·ices de la commission nationale « Condition de travail » de Solidaires à Maître François Lafforgue l'avocat des victimes des pesticides, de l'amiante et du nucléaire de prendre en charge leur défense. Ensuite Solidaires Bretagne a pris très rapidement l'initiative de créer un comité de soutien rassemblant un grand nombre d'organisations comme Phyto-Victimes, Générations Futures, SOS-MCS, mais aussi la Confédération Paysanne, Attac, la LDH, Eaux et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Sauvegarde du Trégor et Sauvegarde du Penthièvre. Ce comité de soutien très actif a organisé des réunions publiques dans un grand nombre de villes de Bretagne au cours desquelles était projeté le film *La mort est dans le pré* d'Eric Guéret ou *Les sentinelles* de Pierre Pézerat, projections suivies de débat avec le public. Au total se sont plusieurs milliers de personnes qui viendront soutenir et débattre avec les salariés de Triskalia victimes des pesticides, au grand dam de leurs patrons, totalement dépassés par les événements. Dans un deuxième temps, plusieurs collectifs citoyens de soutien se créèrent en Bretagne. L'un des plus dynamiques, celui de Betton situé près de Rennes se transformera quelques années plus tard en « Collectif de soutien des victimes des pesticides de l'Ouest » comptant aujourd'hui plus de 400 adhérent·es. Le scandale sanitaire, social et environnemental de l'affaire Triskalia finira par prendre une dimension politique, car elle mettait en lumière la trop grande collusion entre le lobby agricole breton, les services de l'état et une grande partie de la classe politique de la région. Soulignons que cette mise en lumière d'une bien triste réalité a été possible grâce au concours de nombreux journalistes comme Inès Léraud l'auteure du livre *Algues vertes, l'histoire interdite*, qu'incarnera avec brio l'actrice Alix Poisson dans la série *Jeux d'influence*.



Sur ce sujet, voir le webdocumentaire réalisé par la commission Conditions de travail de Solidaires : <http://la-petite-boite-a-outils.org/chantiers/pesticides-lhistoire-dune-bataille/>

5. Les JO Paris 2024, un grand événement inutile et imposé

Le syndicalisme a toute sa place dans la lutte contre les Jeux olympiques, parce que ce sont nos lieux de vie, mais aussi nos conditions de travail qui sont lourdement impactés. Lutter contre les Jeux olympiques, c'est lutter contre le travail dissimulé avec les bénévoles, contre les conditions de travail déplorable du BTP, contre la privatisation, contre le sport business, etc. Le slogan des Jeux olympiques « plus haut, plus vite, plus fort » n'exprime-t-il pas précisément l'idéologie contre laquelle nous luttons dans nos villes et nos entreprises ?

Au sein de Solidaires 93, nous nous sommes engagé-es dans l'inter-collectif « Saccage 2024 », en étant présent-es aux réunions, mais aussi en apportant une aide matérielle (local, barnum, sono, etc.).

L'inter-collectif se définit ainsi :

« Saccage 2024 lutte contre les saccages provoqués par la tenue et la préparation des Jeux olympiques à Paris en 2024, mais aussi de tous les Jeux olympiques. »

Nous, habitant-es de Seine-Saint-Denis et de ses alentours, associations et collectifs, sommes rassemblé-es pour défendre les espaces où l'on vit, où l'on habite, où l'on se rencontre, où l'on tisse des liens et où l'on s'amuse, menacés par la préparation et la tenue de ces jeux. »

Nous avons pour objectifs :

- Enquêter sur les saccages olympiques, créer/traduire des ressources critiques pour les contestataires des JO ici et ailleurs ;
- Contre-propagande : toxic tour, collage, infokiosque, tracts, perturbations d'événements... ;
- Créer et renforcer des foyers de contestations à partir de saccages locaux et globaux.

Nous avons aussi, avec l'aide de l'inter-collectif, publié un livret intitulé *JO Paris 2024 : un spectacle au service du capital* revenant sur les saccages sociaux, démocratiques, écologiques, etc. que provoquent les Jeux olympiques.





En voici un extrait : « *Solidaires 93 appelle les travailleurs du public et du privé à s'opposer au travail de propagande qui va se déployer en faveur des Jeux olympiques. Notamment :*

- *dans l'Éducation nationale où l'on peut s'attendre à la multiplication des actions de promotion des Jeux olympiques auprès des élèves du département.*
- *dans la culture, puisque des théâtres ont été sollicités pour prévoir des événements en l'honneur des Jeux olympiques.*
- *au sein des collectivités territoriales qui sont nombreuses à être favorables et à participer d'une manière ou d'une autre à l'organisation des Jeux olympiques »*

Pour consulter le livret :

<http://solidaires93.org/index.php/2022/02/28/jo-paris-2024-un-spectacle-au-service-du-capital/>

Participer à la lutte contre les Jeux olympiques de Paris 2024 peut avoir plusieurs formes. Sans occuper une position centrale, Solidaires 93 a participé à des rencontres internationales, intersyndicales, ou inter-luttes afin de construire un argumentaire anti-JO. Nous avons également participé à l'organisation de manifestations ou de blocages (notamment en défense des Jardins ouvriers d'Aubervilliers, détruits pour les JO).

Nous avons aussi participé à des tracts, affiches ou campagnes sur les réseaux sociaux. Cette activité militante n'a cependant pas toujours permis de dépasser les difficultés ! Faiblesse de notre implantation dans le BTP, intérêt limité de la CGT (qui a signé la charte sociale des Jeux olympiques) pour ce sujet dans l'intersyndicale, difficultés parfois à mobiliser dans nos propres structures...

Lutter contre les Jeux olympiques, c'est lutter contre quelque chose qui aura probablement lieu. Cela dit, des zones sont encore à sauvegarder et de nombreuses choses sont à gagner. Les Jardins ouvriers d'Aubervilliers, le boulodrome du parc de La Courneuve ont été sauvés et nous allons continuer à lutter pour ralentir les dégâts olympiques. Enfin, la rencontre avec les anti-JO d'autres pays nous a permis de nous appuyer sur leur travail, et de prendre conscience que notre travail va aussi servir les luttes futures. Si les jeux de Paris ont lieu, alors on se battra pour que ce soit les derniers.

6. Lubrizol : face à la catastrophe industrielle

Dans la nuit du 26 septembre 2019, à 2 h 40, l'usine Lubrizol de Petit-Quevilly, en banlieue de Rouen, explosait. La catastrophe industrielle a dispersé des milliers de tonnes de produits chimiques dans l'air, dans les sols et les nappes phréatiques, retombés sous forme de suie ou de goudrons dans les jardins, les rues et les exploitations agricoles du nord de la Seine-Maritime. Environ 12 tonnes de fibres d'amiante, présentes dans la toiture, se sont aussi répandues dans l'atmosphère. La Seine s'est retrouvée polluée par une marée noire et les retombées du nuage de fumée. La plateforme Normandie logistique, voisine, a été touchée par l'incendie, et ses produits brûlés ont contribué à la pollution de l'air.

Dans cette catastrophe, le premier combat s'est porté contre le déni des autorités : préfecture et ministres, qui ont répété dans les jours qui ont suivi qu'il n'y avait pas de risque sanitaire. Sous prétexte de ne pas affoler la population en pleine nuit, aucune sirène n'a été déclenchée, aucune mesure de confinement n'a été prise. La grande majorité de la population a donc dû se rendre au travail comme si de rien n'était. Le préfet Durand a estimé « non justifié » le droit de retrait exercé par les chauffeurs de bus de l'agglomération, pris de malaises et de nausées au lendemain de la catastrophe. Il a également refusé de déclencher le dispositif étatique d'aide aux victimes en cas de catastrophe industrielle, se contentant d'une cellule de soutien psychologique.

Depuis, il a été établi des anomalies hépatiques chez certains pompiers qui sont intervenus sur les lieux. L'étude d'impact de l'association Respire, de même que le rapport d'inspection du ministère de la Transition écologique ont montré des risques sanitaires réels sur une partie de la population.

Les leçons de la catastrophe d'AZF de Toulouse, survenue en 2001, n'ont donc pas été tirées par les pouvoirs publics. Il en va autrement des victimes : les relations entre les syndicats d'AZF et les riverain-es ou les associations écologistes étaient initialement difficiles. Au contraire, dès le 1^{er} octobre, une manifestation a réuni 5000 personnes dans les rues de Rouen à l'appel d'associations de défense de l'environnement, de syndicats dont Solidaires, et de partis politiques.

Le lendemain, ces organisations se sont réunies en collectif unitaire et ont élaboré une plateforme revendicative avec pour mot d'ordre « vérité et justice autour de l'accident de Lubrizol ». Manifestations et réunions publiques d'information pour les habitant-es ont été organisées, dans le but notamment d'exiger des autorités la transparence sur la nature des produits brûlés, le traitement des déchets ou encore la dépollution du site. Le succès du collectif tient au fait d'avoir fait travailler ensemble, très rapidement, des structures qui n'en avaient pas forcément l'habitude : associations écologistes, syndicats d'entreprise (CGT, SUD Chimie, mais pas les syndicats de Lubrizol malheureusement),

associations de maraîcher-es, et bientôt l'Association des sinistrés de Lubrizol. Il a fait le pari de sortir de l'opposition facile entre les salarié-es des industries polluantes et la population, en partant d'un constat : face à une catastrophe industrielle, nous sommes toutes et tous victimes, que ce soient les riverain-es, la population, et les travailleurs et travailleuses de l'entreprise et de ses sous-traitants.

Il n'y a pas de fatalité dans la survenue d'un accident industriel. Dans de nombreux cas, la mise en place de mesures adéquates en amont pourrait permettre d'éviter le drame. La catastrophe de Lubrizol enseigne par exemple que l'Étude de dangers (EDD) devrait être faite par une structure indépendante, et non par l'industriel comme c'est aujourd'hui le cas, qui a intérêt à écarter certains scénarios d'accidents à la probabilité faible, mais qui sont bel et bien survenus à Lubrizol comme AZF. La notion d'« économiquement acceptable », telle qu'elle existe aujourd'hui dans la directive Seveso III, doit être abandonnée. La délivrance de l'autorisation d'exploiter doit être subordonnée à la mise en place réelle de mesures (et non pas au seul engagement de l'industriel de le faire). Le contrôle régulier de leur application doit se faire par une inspection réellement indépendante, notamment du préfet. Il faut enfin rétablir les dispositifs de contrôle des salarié-es (en premier lieu les CHSCT) et instaurer une totale transparence vis-à-vis des représentant-es du personnel. De même, il est impératif de réellement intégrer les riverain-es dans les processus de décision, quand aujourd'hui nombre d'entre eux n'ont aucune idée de la nature de l'usine à proximité de laquelle ils vivent.

7. Le triangle de Gonesse, la privatisation de notre espace public!

Le 7 novembre 2019, le gouvernement annonçait l'abandon sur le triangle de Gonesse, dans le Val-d'Oise, au nord de Paris, du méga-centre commercial et sa piste de ski artificiel appelé EuropaCity, mais décidait de maintenir l'urbanisation de cette zone agricole. Aucun des projets annoncés par le gouvernement ne justifie la destruction de ce poumon vert au nord de la métropole du Grand Paris. Pourtant, les travaux préparatoires ont commencé et une gare est toujours prévue en plein champ.

Dans les Métropoles et en particulier le Grand Paris, les politiques des institutions publiques, internationales, nationales et locales consistent depuis longtemps à livrer, au risque de très fortes spéculations sur le foncier, à des intérêts privés ciblés, les terrains appartenant à la collectivité afin d'y réaliser de grands projets d'urbanisme.

Cet urbanisme, avec une gare en plein champ, vise à augmenter l'attractivité des

investisseurs financiers internationaux pour le développement économique autour de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et du pôle économique de recherche et développement aéronautique sur le territoire du Bourget-Dugny avec son aéroport d'affaires. L'affirmation des Métropoles n'est donc ni plus ni moins que la volonté de privatisation de l'ensemble de notre espace public.

À la différence des classes supérieures pour qui on aménage le territoire afin de mieux les accueillir (immobilier de bureaux, hôtels...), les loger (résidences, pavillons... avec à la clé une explosion des prix de l'immobilier) et les divertir (culture, golfs, parcs d'attractions, commerces...), il ne restera pour les classes populaires jetées dans la précarité du logement, le chômage et la misère qu'à chercher à se loger toujours plus loin, hors de la métropole à l'image des salariés de l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois dans ce secteur du triangle qui a fermé ses portes à l'automne 2013, malgré une grève des ouvriers de quatre mois.

On retrouve le même aveuglement de l'ensemble des élus des collectivités avec l'accueil des Jeux olympiques en 2024 à Paris accélérant le processus de développement d'urbanisme avec, toujours dans ce territoire, la construction sur le parc de La Courneuve à Dugny du village des journalistes pour devenir ensuite 1300 nouveaux logements dont 20 % seulement de logement social et la perte d'un corridor écologique.

Les terres du Triangle, très fertiles, sont indispensables pour développer l'autonomie alimentaire des villes alentour, et nécessaires pour obtenir des aliments frais et de qualité pour les cantines scolaires et les hôpitaux. Ce projet est un écocide : il accélérerait les effets du dérèglement climatique en détruisant un puits de fraîcheur, alors que les canicules se multiplient en Île-de-France.

Ce projet menace la sécurité alimentaire et l'écosystème local, il est urgent de stopper cet urbanisme inutile, coûteux, qui menace l'environnement, la sécurité alimentaire et aggrave les inégalités en Île-de-France. Le Collectif pour le Triangle de Gonesse,



Le projet olympique 2024 dans le parc à Dugny.

constitué en mars 2011, regroupant une vingtaine d'associations d'Île-de-France, continue sa lutte en organisant chaque dernier dimanche du mois une « ZADimanche ».

**Pour en savoir plus
sur le collectif et son
projet alternatif :**

**[https://ouiauxterres-
degonesse.fr/](https://ouiauxterres-degonesse.fr/)**

8. Un D-Day Land dans la Manche ?

Le projet de D-Day Land s'inscrit dans une vision technique, économique et prédatrice de la vie, même vision qui est responsable des ravages environnementaux présents et à venir. Ce Grand projet inutile présente en plus la particularité d'avoir tout un aspect militaire et pseudohistorique nauséabond. À Carentan et plus largement en Normandie l'opposition à ce projet écocidaire s'organise peu à peu pour déborder le calendrier officiel des porteurs de projet (début des travaux fin 2023) et faire que ce projet n'advienne jamais, nulle part.

Il y a environ 2 ans et demi, Hervé Morin a annoncé qu'il allait faire un « D-Day Land », sorte de nouveau Puy du Fou sur le débarquement. Ce projet qui se situera dans le parc régional des marais du Cotentin et du Bessin est vu comme un parc d'attractions, sans intérêt pour les populations locales.

Il faut prendre en compte que les populations locales subissent déjà tous les 6 juin, la venue de tous les passionnés de la guerre qui viennent jouer à la guerre dans leur costume militaire sur leur Jeep ou autres engins de l'époque. De nombreux Normands trouvent ça irrespectueux vis-à-vis des soldats morts dans de tragiques conditions pour libérer la Normandie et le pays. Alors, faire un parc d'attractions à but lucratif, c'est encore plus incompréhensible.

Pourquoi il ne faut pas faire le D-DAY Land :

D'abord, ce projet aura un impact environnemental par la destruction de terres agricoles (32ha). À cette destruction s'ajouteront des infrastructures routières conséquentes à réaliser pour y permettre l'accès ainsi que des créations de structures hôtelières autour de la ville de Carentan. De plus, ce projet se situe sur le parc régional des marais du Cotentin et du Bessin, une grande zone humide où passent de nombreux oiseaux migrateurs.

Ce projet aura aussi un impact social fort. Il créera peut-être de l'emploi sur la zone de Carentan mais celui-ci sera précaire et saisonnier. À cela, l'augmentation du coût de la vie des habitants de cette actuelle zone paisible de Normandie se fera par une hausse du prix de l'immobilier.

Par contre, les répercussions risquent d'être désastreuses sur tous les autres sites actuels de tourisme de mémoire que compte la région. Nous sommes convaincu-es que le D-DAY Land finira à terme par capter une grosse partie des visiteurs actuels des plages du débarquement, musée et autres sites de mémoires de la bataille de Normandie. Cette captation entraînera sur ces sites remarquables des pertes d'emplois tant dans les lieux de mémoires que dans les restaurants, magasins et autres commerces locaux se trouvant sur les plages et autour des musées.

Enfin, comment justifier moralement, la création d'un parc d'attractions sur la

guerre. Le capitalisme est capable de tout et ce projet en est l'exemple concret. Que di-raient toutes les personnes ayant connu, vécu et subi le débarquement, si elles étaient en-core là ? D'ailleurs, les quelques comités d'anciens combattants et de victimes de guerres existant encore s'opposent à la création de celle-ci.

Pour le moment, il existe un comité éthique mais uniquement pour la forme, car ses membres sont nommés par les porteurs de projet...

Récemment, le budget pour l'achat des terres a été voté par le conseil municipal de Carentan-les-Marais. Celui-ci prévoit d'acheter les terres pour 6 euros le mètre carré, soit 2 millions d'euros pour l'ensemble des terres (32 ha). C'est 6 fois plus cher que l'esti-mation moyenne pour des terres agricoles dans la région. Sur le total des terres achetées, 16 hectares au moins seront artificialisés dans un premier temps et 15ha de terres agri-coles potentiellement possibles à artificialiser dans un second temps. Les agriculteurs ne veulent pas que les fouilles archéologiques se fassent tant qu'ils sont propriétaires, raison pour laquelle l'achat des terres doit se faire rapidement. Les acheteurs des terres sont Richard Lenormand, Stéphane Gateau, Roberto Ciurelo et Régis Lefebvre, des per-sonnes issues du multimédia parisien (Virgin, etc.). Sur les quatre, deux sont proches de Renaissance.

9. Bridor : un projet de production industrielle, ni en Ile-et-Vilaine ni ailleurs!

Bridor veut investir à Liffré (35) pour un site de production industrielle de vien-noiserie destinée au marché international de l'hôtellerie. Un collectif regroupant plu-sieurs organisations se mobilise contre ce projet. Solidaires 35 participe à ce collectif, considérant que l'activité de boulangerie industrielle est en totale contradiction avec la nécessité de faire baisser drastiquement la production de gaz à effet de serre contenu dans l'accord de Paris. L'Union locale dénonce, avec les autres organisations engagées, les impacts environnementaux de la production de viennoiseries et pâtisseries industrielles congelées pour une exportation longue distance : destruction de zones humides et de biodiversité, gaspillage d'eau aux dépens des habitant-es, gaspillage faramineux d'énergie pour la surgélation et le transport...

Le PDG de Bridor, soutenu par certains élus, menace d'investir ailleurs le site de

production en mettant en avant les emplois qui ne seraient pas créés. Or le nombre d'emplois est limité (150) et délocalisable à tout moment.

À savoir : le secteur de la boulangerie artisanale et de proximité (non délocalisable) représente plus de 100 000 salarié-es pour 33 000 boulangeries (sans compter les 67 000 artisan-es boulangers employeurs) ; la production industrielle, c'est autour de 60 000 emplois qui peuvent être délocalisables au gré des choix stratégiques des investisseurs.

Pour Solidaires 35, il s'agit avant tout de rompre avec ce type de projet industriel qui ne répond pas aux besoins sociaux et qui participe à l'emballlement climatique, que le site s'installe à Liffré ou ailleurs.

10. Rockwool **à Soissons, une usine** **d'un autre âge**

La communauté d'agglomération de Soissons se gargarise de l'implantation de l'usine Rockwool sur le plateau de Soissons, à terme cette usine fabriquera de la laine de roche, isolant thermique et phonique.

Pourtant un collectif « les contre Rockwool » regroupant plusieurs associations et syndicats de travailleurs, dont Solidaires 02, ne cesse d'informer et alerter sur les dangers d'une telle usine.

Tout d'abord pour l'environnement, car l'usine rejettera 814 tonnes de polluants/ans sur la cuvette de Soissons. Polluant qui sont pour la plupart dangereux pour la santé et même classés dans les perturbateurs endocriniens. L'eau, alors que l'année 2022 a connu une forte sécheresse, cette usine devrait prélever jusqu'à 30 % d'eau sur le réseau d'eau potable. Le reste étant complété par les eaux de pluie... enfin si elles sont suffisantes.

L'approvisionnement de la matière première se fera par camion, comme si la N2 n'avait pas assez de circulation, inutile de penser au ferroviaire, car le lieu d'implantation est très loin de toutes infrastructures ferroviaires.

Et pour finir pourquoi une usine d'un autre âge ? Tout simplement parce que la laine de roche est un produit isolant quasi non recyclable, et ne répond pas à la réglementation RE2020 sur le changement climatique. C'est bien pour cela que la ville de Paris a banni ce produit de ses projets et impose désormais des matériaux dits bio sourcés.

Pour l'emploi : les collectivités territoriales se gargarisent de créer de l'emploi dans le bassin soissonnais. Soit 130 emplois, qui représentent 3 emplois à l'hectare contre 20 à 25 emplois à l'hectare pour les entreprises déjà installées sur le plateau. Si l'on appliquait

les 20 à 25 emplois à l'hectare, sur les 40Ha du projet Rockwool cela ferait entre 800 et 1000 emplois possibles.

Pour le financement : ce sont les contribuables qui paieront la facture, l'agglo a déjà fait une remise de 2,5 M€ sur le prix de vente du terrain. La ligne RTE nécessaire au fonctionnement de l'usine et dédiée uniquement à celle-ci est financée pour 1 M€ par le consommateur (part sur la facture d'électricité).

Et le pompon revient à l'État et l'Europe, qui accordent 10,6 M€ d'aide dans le cadre du plan « France Relance » pour décarbonation de la France, alors que le projet augmenterait le bilan carbone national. Et toutes ces aides diverses ne serviraient au final qu'à alimenter les actionnaires au détriment des salarié-es et habitant-es du secteur.

Pour ces raisons, Solidaires 02 s'inscrit dans ce combat contre ce projet climaticide. Notre syndicat qui est pour la transformation sociale considère que d'autres alternatives existent, plus locales, moins énergivores et moins dangereuses pour la santé des riverain-es mais aussi des travailleuses et travailleurs qui seront en première ligne de contact avec les polluants.

Le Maire de Courmelles s'est opposé à la signature du permis de construire, un jugement a été rendu en décembre 2022, obligeant Rockwool à revoir sa copie et refaire un permis de construire. Ce n'est que partie remise, le combat doit continuer. Le collectif organise régulièrement des manifestations et réunions d'information sur le projet et ses risques pour la santé. Un collectif de 90 médecins a alerté sur le danger d'une telle usine. Solidaires 02 apporte son soutien au travers de militant-es salarié-es syndiqué-es SUD sur le territoire de l'Aisne.



Pour plus d'information sur ce projet voici la page du collectif :

<https://stoprockwool.wordpress.com/>

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Stop-rockwool-112857767241078/>

Tract Solidaires 02 :

<https://drive.google.com/file/d/1375Kei19ncZ7Vc9fB77Nj2rVI71ZdI5k/view?usp=sharing>

11. L'Alliance écologique et sociale (AES)

PJC – Alliance écologique et sociale est née en janvier 2020 de la volonté de syndicats et d'associations environnementales de changer les termes du débat et de défendre une **vision profondément sociale et environnementale** de notre société. Ce collectif était initialement baptisé Plus jamais ça (PJC).

Convaincu-es de la fausse opposition entre la préservation de la planète et la création d'emplois, entre la fin du mois et la fin du monde, nous avons décidé de porter ensemble des propositions fortes de rupture avec le système capitaliste défaillant.



Nos combats sont basés sur des actions concrètes, collectives et ancrées dans la réalité des luttes. Ils apportent une réponse aux crises que notre société traverse, qu'elles soient sociétales, environnementales, économiques ou sanitaires.

PJC – Alliance écologique et sociale est un collectif initié par 8 organisations syndicales et associatives : les Amis de la Terre, Attac, la CGT, la Confédération paysanne, FSU, Greenpeace France, Oxfam France et Solidaires.

De nombreuses organisations ont rejoint depuis cette alliance : Action Aid, Aequitaz, Alternatiba, CCFD-Terres Solidaires, Convergences des services publics, Droit au logement, Emmaüs France, Fidl Le Syndicat lycéen, Fondation Copernic, France Nature Environnement, Mouvement National Lycéen, Notre Affaire à Tous, Partager C'est Sympa, Reclaim Finance, Réseau Action Climat, Syndicat de la magistrature, UNEF, Youth for Climate France, 350.org « Nous en appelons à toutes les forces progressistes et humanistes, et plus largement à toute la société, pour reconstruire ensemble un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral. »

Appel fondateur de Plus jamais ça du 27/03/2020.

Site internet :

<https://alliance-ecologique-sociale.org/>

Annexe 1

LE CAHIER REVENDIRICATIF ÉCOLOGIQUE DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Il y a nécessité à trouver un équilibre social, environnemental et économique. C'est tout l'enjeu de la transformation sociale et écologique à laquelle nous voulons participer. Le capitalisme par son objet, l'accumulation de richesse pour quelques-uns, ne peut s'accommoder d'un tel enjeu.

S'atteler à cette transformation sociale et écologique est d'autant plus important que le capitalisme tente de reprendre à son compte la question environnementale avec tous les moyens dont il dispose : financement de la croissance dite « verte », lobbying des multinationales dans les négociations climat de l'ONU, développement du marketing vert, recours à la technoscience pour résorber les gaz à effet de serre ou mettre en avant des sources d'énergie à faible émission comme le nucléaire en occultant les risques liés aux radiations...

L'enjeu est donc de définir la perspective stratégique d'un nouveau mode de développement qui parvienne tout à la fois à rompre avec la logique productiviste et à combiner la satisfaction des besoins sociaux, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle mondiale. Il est nécessaire de considérer les conditions permettant d'arrêter la course à la surproduction et à la surconsommation. Le productivisme et la nécessité de croissance intrinsèque au capitalisme sont les moteurs dans la destruction de la planète. Ils portent une responsabilité forte dans la diffusion de maladies.

En détruisant les écosystèmes et leurs équilibres, ils favorisent également le passage de maladies des animaux aux humains (notamment par le développement de terres cultivées ou constructibles qui empiètent de plus en plus sur des zones jusqu'ici épargnées). L'exploitation capitaliste de la main-d'œuvre et du milieu naturel de par le monde multiplie la circulation superflue et intensive de marchandises qui favorisent la propagation des maladies.

Tout en luttant de manière immédiate et en travaillant avec tous les acteurs de la lutte pour l'environnement et pour la justice écologique et en favorisant la convergence entre ces acteurs et les syndicats de travailleur-euses implanté-es dans des secteurs d'activités polluantes.

Effectuer les ruptures nécessaires

Pour l'Union syndicale Solidaires, la résolution de la crise sociale et celle de la crise écologique vont de pair.

Les buts à atteindre in fine

- Un mode de développement en rupture avec la logique productiviste : arrêter la course irrationnelle à la croissance et partir de la satisfaction des besoins sociaux notamment en cessant le pillage des pays du sud. Nous engageons dès à présent une mobilisation sur la nécessaire reconversion de secteurs entiers de l'activité économique ; en fonction notamment de leur impact néfaste sur notre environnement et de leur faible utilité sociale.

L'environnement, une question internationale

- À l'échelle internationale, la nécessaire appropriation sociale des ressources naturelles et des secteurs économiques sensibles pour l'environnement.
- Il faut imposer, au plan international des normes sociales et environnementales auxquelles les États ne pourront pas déroger. Cela nécessite la mise en place d'un organisme international chargé du respect de ces règles.
- Pour les pays développés, il s'agit d'orienter la croissance vers une croissance sociale. Les besoins non satisfaits de nos sociétés relevant surtout de la santé, de l'éducation, de la culture, de la justice... et moins de l'acquisition de nouveaux biens industriels consommateurs d'énergie. Ces besoins sociaux sont de plus créateurs d'emplois et de richesses.
- Limiter la liberté de circulation des capitaux pour éviter les délocalisations qui ne feraient que déplacer et intensifier les problèmes écologiques dans les pays émergents et pour réduire l'empreinte écologique des pays développés.
- Faciliter, pour les pays émergents, l'accès aux technologies et modes de cultures économes en énergie et respectueuses de l'environnement, par des coopérations techniques et scientifiques sans but lucratif.

- Privilégier un mode de développement tourné au maximum vers la réponse aux besoins locaux, et non vers l'exportation et l'importation massives qui ne profitent que très marginalement à la population des pays émergents.

L'enjeu de l'emploi

La défense de l'environnement ne peut se faire sur le dos des salarié-es concerné-es. Dans ce cadre, le rôle des organisations syndicales est déterminant pour lier la défense des droits des salarié-es et la résolution des problèmes écologiques. La réappropriation des choix de développement par les travailleur-euses et les populations, exigence fondamentale, conduit à renforcer le lien entre les combats du monde du travail et de ceux et celles qui militent pour l'appropriation collective des débats technologiques. Il ne s'agit pas d'opposer emploi et défense de l'environnement, et jamais la sauvegarde de l'emploi ne peut justifier le maintien d'activités dangereuses polluantes.

Créer et localiser des emplois

- La création de nombreux emplois est nécessaire pour satisfaire les nouveaux besoins liés à l'environnement, comme par exemple la requalification énergétique d'une grande part du bâti ancien. De nombreux secteurs (transport, chimie, bâtiment, énergie, agriculture, etc.) sont concernés.
- C'est aussi l'enjeu de la relocalisation des productions agricoles avec le maintien d'une agriculture paysanne plus sobre en transport et intrants et plus créatrice d'emplois.

Intégrer la dimension écologique au droit du travail

Les conditions de travail doivent être considérées également d'un point de vue environnemental.

- Des structures de contrôle citoyen des entreprises à risque, en lien avec leurs organisations syndicales, doivent être mises en place pour éviter les catastrophes écologiques et humaines de type Seveso ou AZF.

Pour un contrôle démocratique et la mise en place d'un service public de l'environnement

La mise en place des politiques nationales ou internationales en matière d'environnement nécessite un suivi indépendant de toute logique financière. Cette indépendance, seuls les services publics peuvent la garantir sur le long terme. Les missions de service public de l'environnement doivent bénéficier d'une garantie de financement sur la durée, aucune politique environnementale ne pouvant être menée à court terme. Elles doivent pouvoir s'appuyer sur une recherche et une expertise publiques et indépendantes, alimentant un débat public contradictoire.

- L'édiction de normes réglementaires doit permettre d'agir en amont et de prévenir les pollutions de toutes sortes. Elle doit permettre par exemple la suppression de produits nocifs, dangereux pour les travailleur-euses, les populations et l'écosystème, ou accélérer la diffusion de normes à haute qualité environnementale (habitat, urbanisme, pollution des sols...). Ces normes doivent être accompagnées de contrôles effectués par les services de l'État (CCRF, services vétérinaires, douanes, etc.).
- Des clauses écologiques (éco-conditionnalités) doivent être introduites dans les réglementations, notamment celles des marchés publics et aides publiques.
- La mise en place d'organismes de débat et de contrôle pour permettre à la participation citoyenne de peser réellement sur les choix d'aménagement du territoire et sur les choix industriels à portée nationale.
- Des organismes de décision à plusieurs niveaux, pour éviter une centralisation qui a entraîné par le passé un « État dans l'État », tel EDF.

Réappropriation des biens communs

• Solidaires affirme que l'environnement constitue un bien public mondial et revendique une appropriation publique des ressources naturelles et des secteurs sensibles pour l'environnement.

• L'eau et l'énergie doivent être reconnues comme des biens communs de première nécessité. La rareté de ces ressources impose une gestion sur le long terme dans l'intérêt collectif : une réappropriation publique de ces secteurs est une condition nécessaire, bien que non suffisante, pour développer une politique respectueuse de l'environnement et permettre un contrôle démocratique.

• L'extraction de plutonium est un danger permanent. Et les « déchets » en quantités colossales ne doivent pas être enfouis tant ils font courir de risques aux générations futures.

• Solidaires agit pour un modèle de société économe : développement de la production d'électricité à base d'énergies renouvelables et non polluantes, pour l'extinction la plus rapide possible des productions à base d'énergies fossiles et pour la sortie progressive du nucléaire avec une décision politique immédiate et l'arrêt de tout nouveau projet de construction.

• Pour la constitution d'une organisation mondiale de l'environnement (OME) chargée de sa protection. L'OME aurait pour tâches, entre autres de réorganiser démocratiquement la gouvernance mondiale de l'environnement, renforcer l'application des traités internationaux existants et définir les priorités futures, offrir une expertise scientifique et diffuser les savoirs liés à l'environnement.

• Au-delà des biens communs, Solidaires revendique la socialisation de l'industrie pharmaceutique, de la recherche à la production.

Fiscalité écologique

Fiscalité écologique, écotaxes ou fiscalité environnementale, la fiscalité figure en bonne place parmi les instruments de politique économique qui pourraient être mis en œuvre au service de l'environnement. Cela passe en premier lieu

par un bilan des mesures fiscales écologiques en France et dans les pays où de telles mesures ont été mises en place.

• Une véritable fiscalité écologique doit s'inscrire dans une politique publique globale favorable à l'environnement, basée sur le principe pollueur/payeur, qui réduise les inégalités, qui finance l'action publique à la hauteur des besoins sociaux et qui pour être légitime, doit comporter le moins d'exonérations possible.

• Le principe d'une fiscalité écologique ne doit pas conduire à ce que l'assujéti se considère comme déchargé de ses responsabilités en matière environnementale au motif qu'il aurait acquitté la taxe.

• La fiscalité écologique ne doit pas être utilisée comme un instrument permettant un transfert d'imposition vers les ménages qui se traduirait par une diminution des cotisations sociales.

• L'environnement est, par nature, un souci qui dépasse le cadre des frontières.

• Une fiscalité favorable à l'environnement passe par la mise en place de mesures fiscales et taxes internationales (et notamment au niveau européen, dans le cadre d'une harmonisation fiscale) visant à réduire la pollution, à financer l'aide au développement, les solidarités sociales et environnementales.

L'outil budgétaire et les politiques publiques

Outre la fiscalité écologique, les recettes budgétaires classiques de l'État (alimentées par la TVA, l'IS, l'IR) peuvent être employées pour une politique d'investissement de l'État en faveur de l'environnement pour soutenir le développement d'alternatives (énergies renouvelables et non polluantes) et financer la reconversion de secteurs industriels polluants par le biais de subventions encadrées. Face à la crise écologique, des investissements publics massifs sont indispensables.

• Une politique de l'habitat visant à imposer des normes de construction et une réhabilitation

des logements anciens permettant des économies d'énergie.

- Le financement d'un programme de réduction du transport routier par le développement du ferroutage et par une amélioration des transports collectifs.

Intégrer la dimension écologique dans toutes les activités de production

Beaucoup d'entreprises délocalisent des productions sans aucune prise en considération de l'impact environnemental global.

- Tout doit être fait pour contrôler au mieux la production de déchets et la limiter au maximum. Lorsque ceux-ci sont inévitables, ils doivent être traités le plus souvent possible sur place. Leur recyclage par les moyens les plus écologiques doit être priorisé.
- La valeur des marchandises importées doit intégrer, lors de leur déclaration en douane, tous les éléments de cette facture écologique, à commencer par les coûts de transport internationaux dont la valeur marchande est aujourd'hui scandaleusement minorée par rapport à la valeur réelle.
- Face aux problèmes écologiques, agricoles et sanitaires (pollution atmosphérique, emplois des pesticides, etc.), Solidaires est au côté de la Confédération paysanne pour exiger une autre agriculture.

Promouvoir une véritable politique de transports écologiques

Une reconversion écologique et sociale des activités en transformant nos modes de production, de mobilité et de consommation. Dans le

travail que nous devons amplifier, il est nécessaire de lier la politique transports avec l'énergie et l'aménagement du territoire dans le cadre d'un véritable pôle public des transports écologiques. Afin de créer les conditions permettant de tenir les objectifs de la politique des transports écologiques, il nous faut :

- Imposer des évolutions législatives nécessaires pour permettre la transition exigée par la politique des transports écologiques (financement des modes à développer, interdiction de certains types de transport, par exemple : aérien métropolitain, transit routier de marchandises...).
- Garantir la reconversion et l'emploi des travailleuses et des travailleurs des secteurs concernés.
- Faire évoluer les infrastructures de transport en faveur des modes doux et des transports collectifs pour les voyageurs et en faveur du ferroviaire et du fluvial pour les marchandises en évitant de créer de nouvelles infrastructures.
- Planifier les besoins en matériel de transports permettant la mise en œuvre de la politique des transports afin de permettre à l'industrie d'adapter son appareil de production (on aura besoin de moins d'avions, de moins d'automobiles, de moins de poids lourds, de plus de vélos, de plus de bus et minibus, de plus de trains et de wagons de marchandises...).
- Développer la recherche publique pour diminuer encore et toujours l'impact environnemental des transports.

Pour une pratique syndicale exemplaire

Le rôle immédiat de Solidaires

Solidaires se bat pour des mesures de transition :

- Un système fiscal écologique au service de l'environnement.
- Une action publique volontariste en faveur de la réduction de la consommation d'énergie.
- Des politiques publiques d'investissement massif pour celles des énergies renouvelables

qui ont le plus faible impact environnemental et une sortie programmée du nucléaire.

- La reconversion des secteurs polluants, et la réorientation des emplois (industriels, nucléaire notamment), la création d'emplois supplémentaires liés à la transition énergétique.
- Dans les entreprises des plans d'aide au transport doivent être mis en place que ce soit par le covoiturage ou l'aide financière de l'entreprise à ses salarié-es pour favoriser les alternatives au transport individuel coûteux en énergie. En tenant compte de la diversité des implantations territoriales des entreprises, dans le cadre des instances représentatives, demander que sur chaque lieu de travail où cela est possible un plan de déplacement domicile-travail soit étudié.
- Solidaires revendique la mise en place d'une démarche de développement durable concertée (dans ses trois composantes : économique, environnementale et sociale) au sein des entreprises et des administrations, afin de mettre en exergue la responsabilité sociétale de celles-ci.
- Les composantes de l'Union syndicale Solidaires s'efforceront à adopter des pratiques écologiques exemplaires : tri sélectif, utilisation de papiers recyclés ou écolabellisés (au moins

pour les tracts), moins d'utilisation de papiers (copie et impression sur les deux faces, limitation des informations sur papiers...), achats écoresponsables de fournitures... Concernant les réunions syndicales de travail, Solidaires s'engage à favoriser les conférences téléphoniques pour ses propres activités et de privilégier ce type de réunions autant que possible, afin de limiter le nombre des déplacements.

Se doter d'un projet liant exigences sociales, impératifs écologiques et combat démocratique nécessite un élargissement des alliances. Un tel projet, politique au sens le plus noble du terme, suppose de pouvoir travailler avec les acteurs de la transformation sociale et écologique qui partagent les mêmes préoccupations, en particulier les associations écologiques. Le mouvement pour la justice climatique est aujourd'hui, au niveau international, l'un des mouvements dans lequel se retrouvent des composantes très diverses des mouvements sociaux : organisations féministes, syndicats agricoles, écologistes, syndicalistes, réseaux d'experts critiques, etc. Solidaires doit poursuivre son implication dans ce mouvement et nourrir son projet syndical des articulations des luttes qui s'y opèrent.

Annexe 2

LES MOTS DE L'ÉCOLOGIE

A

Acidification

Phénomène par lequel la dissolution d'une quantité croissante de CO₂ dans les océans augmente l'acidité de leurs eaux.

Adaptation (au changement climatique)

S'adapter au climat actuel ou futur et à ses conséquences. Dans les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu et à ses conséquences. La mise en œuvre de politiques et d'actions pour réduire la vulnérabilité aux effets des changements climatiques.

Aérosols

Particules solides ou liquides de très petites tailles, en suspension dans l'air. Elles proviennent par exemple de poussières (des déserts), d'embruns (cristaux de sel marins), de pollens. Elles peuvent également être générées dans l'atmosphère à partir de la condensation de gaz (dioxyde de soufre - SO₂ - notamment).

Agenda 21

Programme d'actions concernant l'environnement et le développement, rédigé à Rio en 1992. Recommandations d'actions non contraignantes se déclinant en agenda 21 local pour les collectivités dans les pays.

Albédo

Proportion du rayonnement solaire réfléchi par un objet, une surface. Cette proportion peut être exprimée en pourcentage ou en fraction de 1. Une surface parfaitement réfléchissante possède un albédo de 1 (ou de 100 %). Neige fraîche : 0,8. Surface marine : 0,2. La végétation a un faible albédo (généralement environ 0,1 ou 10 %) à cause de ses couleurs sombres et de son absorption de

la lumière pour la photosynthèse. Les nuages ont un albédo intermédiaire et sont les facteurs les plus importants de l'albédo de la Terre. L'albédo moyen de la Terre est d'approximativement 0,3.

Amplitude thermique journalière

La différence entre la température maximale et minimale durant la journée.

Anomalie (climatique)

Fluctuation climatique dont l'amplitude (intensité et extension spatiale) sort de la norme des fluctuations observées, c'est-à-dire est assez éloignée de la moyenne climatique.

Anthropique

En rapport avec la présence ou l'action humaine.

Anthropocène

Terme proposé pour désigner l'époque géologique actuelle, au cours de laquelle l'impact des activités anthropiques sur l'écosystème terrestre est déterminant, faisant de l'Homme une force géologique majeure à l'échelle de la planète. L'Anthropocène succède ainsi à l'Holocène. La chronologie de l'Anthropocène n'est pas définitivement actée, le débat portant sur la date du début de cette nouvelle période.

Anthropogénique

Synonyme d'anthropique. Causé ou généré par l'être humain. On observe depuis la révolution industrielle du XIX^e siècle une surproduction anthropogénique de gaz à effet de serre.

Anticyclone

Zone de haute pression atmosphérique.

Arrhenius, Svante (1859-1927)

Scientifique suédois qui fut le premier à clamer en 1896 que la combustion des combustibles fossiles pourrait éventuellement augmenter le réchauffement global. Il proposa une relation entre les concentrations de dioxyde de carbone (CO₂) atmosphérique et

la température. Il trouva que la température moyenne à la surface de la Terre est d'environ 15°C à cause de la capacité d'absorption infrarouge de la vapeur d'eau et du dioxyde de carbone. Ceci est appelé l'effet de serre naturel. Arrhenius suggéra qu'un doublement de la concentration de CO₂ mènerait à une augmentation de la température de 5°C.

Atmosphère

Couche de gaz entourant la Terre, principalement composée d'azote (78 %), d'oxygène (21 %), et d'argon (1 %). Les autres composants incluent l'eau (0-7 %), l'ozone (0-0,01%) et le dioxyde de carbone (0,01-0,1 %). Elle nous protège également des radiations de haute énergie et du vide glacial de l'espace. L'atmosphère se compose de quatre couches : la troposphère (0-15 km), la stratosphère (15-50 km), la mésosphère (50-85 km) et la thermosphère (85-600 km).

Tous les phénomènes météorologiques et climatiques se produisent dans la troposphère.

Atténuation

Consiste à réduire l'exposition d'un système en le protégeant contre de fortes perturbations, ici afin de modérer les impacts du changement climatique. Thème central des rapports successifs du GIEC, l'atténuation y est définie comme intervention humaine nécessaire pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre.

Attribution au changement climatique

Consiste à déterminer la ou les cause(s) d'une anomalie climatique, en particulier pouvoir séparer l'influence due à un forçage anthropique, à un forçage naturel ou relevant de la variabilité naturelle du climat.

B

Banquise

Surface de glace couvrant la mer.

Bathymétrie

Mesure des profondeurs de l'océan. Biomasse (végétale, du sol, d'un cours d'eau)

En écologie, désigne la masse totale des organismes vivants dans un espace déterminé à un moment donné. Elle est estimée par unité de surface s'il s'agit d'un milieu terrestre ou par unité de volume s'il s'agit d'un milieu aquatique. La biomasse végétale désigne spécifiquement la masse totale de la végétation.

Biosphère

Partie de la terre et de l'atmosphère dans laquelle les écosystèmes et les organismes vivants existent ou sont capables de survivre. La biosphère inclut l'atmosphère, la terre (biosphère terrestre) et l'eau (biosphère marine).

C

Canicule

Niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

Calottes polaires

Étendues de glace recouvrant une grande surface située près d'un pôle géographique.

Capacité d'adaptation

La capacité d'un système (par ex. : écosystème) à s'adapter au changement climatique ou à d'autres perturbations environnementales. La capacité d'adaptation au réchauffement global se rapporte souvent à un pays. Dans ce cas, elle est actuellement plus basse dans les pays en développement, consécutivement à la pauvreté.

Carottage

Prélèvement d'un échantillon de glace ou de roche afin d'étudier son contenu.

CCNUCC

Convention Cadre des Nations-Unie sur les Changements Climatiques.

CCSM

Community Climate System Model. Le modèle climatique le plus avancé utilisé par les organisations scientifiques pour prédire les conséquences du changement climatique.

CFC

Chlorofluorocarbures, composés contenant des liaisons de chlore et de fluor qui ont été utilisés en tant que réfrigérants avant le Protocole de Montréal. Ces composés sont soupçonnés d'épuiser l'ozone de la stratosphère. Ils peuvent aussi agir en tant que gaz à effet de serre.

CH₄

Formule chimique du méthane.

Changement climatique

Un changement du climat mondial, persistant sur une période étendue (typiquement des décennies ou plus). Le changement climatique est dû aux conditions naturelles ou aux sources anthropogéniques changeant la composition de l'atmosphère ou le type de terrain.

Changement d'utilisation des sols

Les changements d'utilisation des sols peuvent influencer le système climatique parce qu'ils ont un impact sur l'évapotranspiration et les sources ou les piégeages de gaz à effet de serre.

Changement du niveau de la mer
Un changement du niveau global moyen de la mer dû à la variation du volume des océans. Ceci est causé par des apports d'eau douce ou par la dilatation thermique.

Circulation anticyclonique

Mouvement de vents s'effectuant dans le sens des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère nord, en sens inverse dans l'hémisphère sud, autour des zones de haute pression.

Circulation cyclonique

Mouvement de vents s'effectuant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère nord en sens inverse dans l'hémisphère sud, autour des zones de basse pression.

Circulation thermohaline

Organisation globale des courants océaniques qui transporte de la chaleur des basses latitudes vers les hautes. Elle est liée aux différences de densité de l'eau, qui s'établit selon sa salinité et sa température. À l'échelle de la planète, la circulation océanique de surface et la circulation océanique profonde forment une immense boucle de circulation que l'on nomme **boucle thermohaline** à l'origine d'un grand cycle qui brasse les eaux et convoie la chaleur à l'échelle de chaque hémisphère du globe.

Climat

Au sens restreint : ce sont les conditions météorologiques moyennes. Le climat se définit par la moyenne de la température, des pluies, de l'ensoleillement, du vent, de la pression atmosphérique en un lieu donné. Ces moyennes sont calculées sur une durée suffisamment longue (classiquement 30 ans pour l'Organisation Mondiale de la Météorologie). Elles constituent les **normales climatiques**. Au sens plus large : c'est l'état, incluant une description statistique (moyenne et variabilité), du système climatique.

CMIP (Coupled Model Intercomparison Project)

Projet international proposant un protocole commun pour réaliser des simulations climatiques et mettre à disposition les résultats dans le cadre des exercices du GIEC.

CO₂

Formule chimique du dioxyde de carbone, encore communément appelé gaz carbonique.

CO₂-équivalents

Une mesure métrique utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre basée sur le Potentiel de réchauffement global (GWP). C'est la concentration en CO₂ qui donnerait le même forçage radiatif.

Combustibles fossiles

Combustibles provenant de dépôts de carbone tels que le pétrole, le gaz naturel et le charbon. Ils sont brûlés afin de créer de l'énergie. Lors de ces procédés de combustion, des gaz à effet de serre sont relâchés.

COP

Conférence des parties, chaque « partie » étant un pays ou groupe de pays. Sommet mondial de la CCNUCC. Il se déroule chaque année dans une ville différente.

Couplage océan-atmosphère.

Échange d'énergie ou de matière entre l'atmosphère et l'océan.

Cycle du carbone

Le cycle du carbone correspond aux échanges de carbone entre l'atmosphère, les océans et les continents. Les échanges de dioxyde de carbone (CO₂) entre l'atmosphère et les écosystèmes terrestres sont nombreux : photosynthèse, combustion, décomposition de la matière organique, etc. Mais l'océan joue aussi un rôle important, en absorbant le CO₂ lorsque la teneur de ce gaz augmente dans l'atmosphère.

Cycle de l'eau

Le cycle de l'eau permet de redistribuer l'eau sous toutes ses formes à l'échelle du globe. L'énergie solaire soumet les masses d'eau océaniques et continentales à l'évaporation. La vapeur d'eau est redistribuée par des courants atmosphériques complexes sous forme de précipitations liquides ou neigeuses. Sur le continent, en arrivant au contact du sol, une partie des précipitations est à nouveau évaporée. Le reste ruisselle ou s'infiltre et alimente les réservoirs

d'eau, lacs et rivières. Les eaux continentales retournent ensuite vers la masse océanique, bouclant le cycle de l'eau à l'échelle du globe.

Cycle glaciaire-interglaciaire

Succession d'une glaciation et d'une période globalement plus chaude (interglaciaire). Les derniers cycles glaciaires-interglaciaires ont une durée en moyenne de 100 000 ans.

D

Décroissance

Le GIEC a proposé des scénarios socio-économiques, en évaluant leurs effets sur le réchauffement climatique. Le scénario le plus efficace pour limiter le réchauffement climatique repose sur une transformation de l'économie, qui cesse de prendre la croissance économique pour objectif pour lui substituer le bien-être humain et la réduction des inégalités sociales. Pourtant, le terme de « décroissance » continue d'être manié comme un épouvantail par la plupart des décideurs politiques et économiques. Il s'agit simplement de sortir du productivisme comme modèle de société, où il s'agit de produire et de vendre toujours plus, nécessairement en captant toujours plus de ressources naturelles, bien au-delà de ce que la planète est capable de reconstruire dans le même temps.

Déglaciation

Période de transition entre un climat glaciaire et un climat interglaciaire, associée à une fonte de calottes de glace et à un réchauffement global.

Dérèglement climatique

Ensemble des dérèglements du système climatique terrestre issu de son déséquilibre énergétique dû au réchauffement planétaire.

Descente d'échelle (ou désagrégation spatiale)

Méthodes numériques permettant, à partir de simulations climatiques de grande échelle (de 300 à 50 km),

de descendre à des échelles fines (de l'ordre de la dizaine de kilomètres) qui sont nécessaires pour appréhender les impacts locaux du climat.

Déforestation

Recul des forêts d'origine anthropique ou naturelle. La déforestation est le phénomène de régression durable des surfaces couvertes de forêts, qu'il soit d'origine anthropique ou naturelle.

Désertification

La dégradation des sols dans les secteurs secs causée par les variations climatiques et les activités des hommes. Ceci est souvent causé par des pertes de productivité biologique et économique. Les procédés qui favorisent la désertification sont par exemple l'érosion des sols, la détérioration des propriétés des sols et, à long terme, des pertes de la végétation naturelle.

Dilatation thermique

Une diminution de la densité de l'eau des océans qui résulte du réchauffement global (et donc du réchauffement des océans). Ceci mène à une augmentation du volume des océans, et donc à une augmentation du niveau de la mer.

Dioxyde de carbone

Un gaz incombustible (nommé aussi communément gaz carbonique et de formule chimique CO₂), sans odeur, invisible, formé lors de la respiration, la combustion, et la décomposition organique et utilisé dans la réfrigération de la nourriture, les boissons gazeuses, les atmosphères inertes, les extincteurs, et les aérosols. C'est le principal gaz à effet de serre anthropogénique qui affecte l'équilibre radiatif de la Terre. Il a un Potentiel de Réchauffement Global (GWP en Anglais pour Global Warming Potential) de 1 et est utilisé en tant que gaz de référence pour le GWP des autres gaz à effet de serre.

Dobson — Unité (DU)

Unité de mesure qui permet d'évaluer l'épaisseur de la couche d'ozone en quantifiant l'absorption des rayonnements solaires par l'ozone présent dans une colonne atmosphérique.

E

Écocide

Destruction ou endommagement irrémédiable d'un ou de plusieurs écosystèmes, du fait de l'action humaine. L'inscription d'un tel crime dans le droit est l'une des pistes pour empêcher de faire de la planète et du vivant des ressources légalement destructibles ou exploitables jusqu'à l'épuisement.

Écosystème

Ensemble d'un milieu naturel et des organismes qui y vivent. Dans un écosystème, les effets réciproques du milieu naturel et des organismes qui y vivent forment un système relativement stable. L'écosystème est l'unité fonctionnelle de base en écologie, puisqu'elle inclut à la fois les êtres vivants et le milieu dans lequel ils vivent, avec toutes les interactions entre le milieu et les organismes.

Effet fertilisant du CO₂

La notion d'effet fertilisant du CO₂ désigne l'un des effets de l'augmentation de la teneur de l'atmosphère en dioxyde de carbone : une augmentation de la photosynthèse chez les plantes et donc de leur croissance.

Effet de serre

Le soleil est la principale source d'énergie reçue par la Terre et son atmosphère. La seconde source d'énergie (émise, elle, par la Terre) est la géothermie, mais elle est 6000 fois plus faible que l'énergie solaire. Elle est donc négligeable et n'intervient pas sur le climat de la Terre.

Environ 30 % de l'énergie solaire arrivant sur notre planète est réfléchi vers l'espace. Les 70 % res-

tants sont absorbés par la Terre et son atmosphère. La Terre, réchauffée par cette énergie absorbée, réémet cette chaleur vers l'espace. Mais grâce à la présence de certains gaz dans l'atmosphère (la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, ou encore le méthane) une partie de cette chaleur est conservée dans l'atmosphère : c'est l'effet de serre, qui est donc un phénomène naturel. Et ces gaz responsables de ce réchauffement sont justement nommés gaz à effet de serre. Si les gaz à effet de serre n'existaient pas, la température moyenne sur Terre serait d'environ -18 °C, au lieu des 15 °C constatés actuellement.

Après la révolution industrielle du 19^e siècle, l'effet de serre naturel a été amplifié par les émissions de gaz à effet de serre de nature anthropogénique. La principale source d'émission de gaz à effet de serre est la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz naturel). L'augmentation de la quantité de gaz à effet de serre ainsi relâchés dans l'atmosphère entraîne une augmentation de l'effet de serre, et donc une augmentation de la température sur Terre. Elle est la cause d'une cascade d'impacts, à la fois sur l'environnement et la société.

Effets indirects des aérosols

Les aérosols peuvent avoir un effet indirect sur le climat global en agissant comme des noyaux de condensation dans les nuages ou en modifiant les propriétés optiques et de temps de vie des nuages. À l'échelle mondiale, les effets indirects des aérosols agissent généralement en opposition aux gaz à effet de serre et provoquent un refroidissement. Mais cet effet de refroidissement est largement contrebalancé par l'augmentation de l'effet de serre (qui réchauffe l'atmosphère).

El Niño Southern

Oscillation (ENSO)

Phénomène climatique se déroulant tous les 2 à 7 ans dans l'océan Pacifique tropical, dont l'effet est maximal en fin d'année sur les côtes péruviennes (ce qui lui vaut son nom d'El Niño, enfant Jésus en espagnol). Il modifie la circulation océanique, la température, les vents, les précipitations, ou encore les échanges de CO₂ avec l'atmosphère. Les impacts climatiques d'El Niño se font ressentir sur l'ensemble du globe. Le phénomène El Niño se manifeste par un réchauffement des eaux de l'océan Pacifique tropical. Le phénomène El Niño a son pendant La Niña qui correspond à un refroidissement des eaux de l'océan Pacifique tropical, et qui a également des répercussions sur le climat mondial.

Émission

Le rejet de substances gazeuses, telles que les gaz à effet de serre, dans l'atmosphère.

Émission (scénario d')

Représentation des projections, pour le futur, d'émissions de gaz à effet de serre basée sur un ensemble de prédictions sur les facteurs influents et leurs relations. Les projections climatiques sont fondées sur des hypothèses, pour le futur, de concentration de GES. Différents profils d'évolution des concentrations de GES (RCP, pour *Representative Concentration Pathways* en anglais) ont été définis : RCP1.9, RCP2.6, RCP4.5, RCP6.0, RCP8.5, du plus optimiste au plus pessimiste, nommés d'après la valeur du forçage radiatif induit à l'horizon 2100 (pour le RCP8.5, le forçage radiatif s'élève à 8,5 W/m²).

Émission anthropogénique

Émission de particules ou de substances (gaz en général) qui résulte des activités humaines telles que l'industrie, l'agriculture ou les transports.

Énergies fossiles

Énergies issues de l'utilisation de matières organiques fossilisées stockées sous terre. Il s'agit principalement du pétrole, du charbon et du gaz naturel.

Énergies renouvelables

Énergies issues principalement des flux d'énergie provenant du soleil et de ses effets sur Terre : rayonnement, chaleur, vent, courants océaniques, cycle de l'eau, etc. La géothermie utilise pour sa part des flux d'énergie provenant de l'intérieur de la planète.

ENGO

Collectif regroupant les organisations de protection de l'environnement (Greenpeace, WWF...).

EnR

EnR est un acronyme qui signifie **Énergies Renouvelables**. Solaire, éolien, hydrolien, biogaz, géothermie... elles sont alimentées par le vent, le soleil, les marées, les fleuves, les matières vivantes (combustion de bois, végétaux...), etc.

Équilibre de rayonnement global

Un équilibre, qui implique que la quantité totale de radiation solaire entrante doit, en moyenne, être égale à la somme des rayonnements solaires réfléchés sortants et des sorties de radiation infrarouge émise par le système climatique.

Évapotranspiration

Phénomène physique regroupant l'évaporation directe de l'eau du sol et la transpiration des végétaux.

Événement (climatique) extrême

Une manifestation climatique qui est rare. Par rare, on entend un événement qui se produit en moyenne une fois tous les 10 ans voire 100 ans. Les caractéristiques extrêmes varient suivant la localisation. C'est aussi une anomalie climatique dont l'amplitude est très forte, par exemple faisant partie des 10 % ou 1 % les plus fortes observées.

F

Flux de carbone

Déplacement ou débit de carbone en un certain temps.

Forçage

Perturbation d'origine extérieure au système climatique qui impacte son bilan énergétique. On distingue les forçages naturels (facteurs astronomiques, activité volcanique) des forçages anthropiques (émissions de gaz à effet de serre et d'aérosols, modification dans l'usage des sols).

Forçage radiatif

Exprimé en unité d'énergie par seconde et par unité de surface (W/m²). Positif, il induit un réchauffement du système climatique, comme le font les gaz à effet de serre; négatif, il induit un refroidissement, comme le font les aérosols.

Foresterie/Reboisement

Ensemble des sciences, des arts et des activités, qui ont pour objet la conservation, l'aménagement, la gestion des forêts et des domaines forestiers ainsi que leur création, en vue de la consommation et du renouvellement de leurs ressources matérielles et immatérielles.

Force de Coriolis

Force due à la rotation de la Terre sur elle-même. Elle tend à dévier les corps en mouvement vers la droite dans l'hémisphère Nord (vers la gauche dans l'hémisphère Sud).

Front glaciaire

Limite basse d'un glacier. Son avancée ou son recul intervient des années après la modification climatique (réchauffement, refroidissement) qui l'engendre.

G

Gaz à effet de serre

Composants gazeux qui absorbent le rayonnement thermique infrarouge émis par la surface terrestre et qui le réémettent vers la surface.

Ils contribuent ainsi à l'effet de serre en limitant les pertes d'énergie vers l'espace. Les principaux gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et l'ozone. L'augmentation de leur concentration par les émissions anthropiques est la cause du réchauffement climatique récent.

Géo-ingénierie

Ensemble des actions que les humains pourraient mettre en place afin de modifier le climat dans le but d'éviter un réchauffement planétaire trop important.

GES

Gaz à effet de serre.

Giga

Milliard.

GIEC

Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat créé en 1988 par deux institutions des Nations unies – l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) –, cet organisme intergouvernemental est ouvert à tous les pays membres de ces deux organisations. Le GIEC a pour mandat d'évaluer, sans parti pris et de manière méthodique et objective, l'information scientifique, technique et socio-économique disponible en rapport avec la question du changement du climat. Il est constitué de plus de 2500 scientifiques et experts techniques de plus de 60 pays partout dans le monde. Il est ainsi désigné comme le plus grand projet de coopération scientifique de paires de l'histoire.

Glaciation

Époque durant laquelle des calottes polaires sont présentes sur l'Amérique du Nord et l'Eurasie.

Glacier

Accumulation dans les montagnes d'épaisses couches de neige que la température et la pression due à leur propre poids transforment en

glace. À cause de leur plasticité, les masses de glace se déplacent à des vitesses très lentes.

Greenwashing (éco-blanchiment)

Méthode de marketing trompeuse consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique. Le but du greenwashing est d'afficher une responsabilité écologique éloignée de la réalité des pratiques de l'entreprise.

Groupe AOSIS

Alliance des petits États insulaires (Alliance of Small Island States). L'AOSIS est un groupe qui s'exprime souvent d'une seule voix à l'ONU. Il est constitué d'une quarantaine d'États situés sur des îles ou des côtes à basse altitude qui sont directement menacés par les effets des changements climatiques (élévation des océans...).

Groupe de l'ombrelle (Umbrella Group)

Coalition informelle regroupant en général les États-Unis, le Japon, la Russie, l'Australie, le Canada, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'Ukraine. Cette coalition a pris la suite, après le sommet de Kyoto, du JUSCANNZ.

Groupe des 77 et de la Chine (Group of 77 and China)

Formé à l'origine par 77 pays, ce bloc regroupe plus de 130 pays en développement et la Chine qui ne figure pas à l'annexe 1 de la CC-NUCC.

Groupe JUSCANNZ

Coalition initialement appelée JUSCANZ, formée par le Japon, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande au moment de la COP4. Ce groupe a servi de forum d'échanges d'informations et de discussions entre les pays industrialisés non européens. La coalition est devenue JUSCANNZ avec la Suisse et la Norvège pendant les négociations du Protocole de Kyoto.

Groupe RINGO

Collectif regroupant des organisations de recherche ou indépendantes : universités, think tanks (groupes de réflexion), ONG qui ne font pas partie du collectif ENGO.

Groupe TUNGO

Collectif regroupant des syndicats. Groupe YOUNGO
Collectif regroupant des organisations de jeunes.

GWP

Acronyme anglais pour Global Warming Potential. En français il est traduit par Potentiel de Réchauffement Global. Il est de 1 pour le CO₂.

H

Halocarburés

Les halocarburés (ou encore appelés halogénures organiques ou hydrocarbures halogénés) sont des composés chimiques synthétiques comprenant du carbone et un ou plusieurs halogènes (chlore, brome ou fluor). Ils sont impliqués dans l'augmentation de l'effet de serre (ils ont un fort GWP), mais aussi dans l'épuisement de la couche d'ozone stratosphérique.

Hydrosphère

Ensemble des eaux du globe terrestre que l'on trouve sous les trois formes, liquide, solide et gazeuse : Océans, mers, lacs, fleuves, rivières, eaux souterraines. Glaciers. Vapeur d'eau en suspension dans l'atmosphère.

I

Îlot de chaleur urbain

Les îlots de chaleur urbains (ICU en abrégé) sont des zones d'élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes ré-

gionales. Ce dôme thermique crée une sorte de microclimat urbain.

Impact

Les conséquences des changements climatiques sur les systèmes humains et naturels. Ce terme est principalement utilisé pour désigner les conséquences sur les systèmes naturels et humains des événements météorologiques et climatiques extrêmes. Les impacts désignent généralement les conséquences sur les vies, les moyens de subsistance, la santé, les écosystèmes, les économies, les sociétés, les cultures, les services et les infrastructures dues à l'interaction des changements climatiques ou des événements climatiques dangereux, se produisant à une période donnée, et la vulnérabilité d'une société ou d'un système exposé. Les impacts sont également appelés conséquences et résultats. Les impacts du changement climatique sur les systèmes géophysiques, notamment les inondations, les sécheresses et l'élévation du niveau de la mer, constituent un sous-ensemble des impacts appelés impacts physiques.

Incertitude

Absence de connaissance de la valeur vraie d'une variable, d'un paramètre, qui peut être décrite comme une courbe de densité de probabilité caractérisant la fourchette et la vraisemblance des valeurs possibles. L'incertitude dépend de l'état des connaissances de l'analyste, qui dépend de la qualité et de la quantité de données applicables ainsi que de la connaissance des procédés sous-jacents.

Indicateur paléoclimatique

(proxxy)

Variables (isotopes de l'oxygène, etc.) sensibles au climat et mesurables dans les archives naturelles (cernes d'arbres, coraux, carottes de glaces, carottes de sédiments, etc.) documentant les climats passés. Ces indicateurs permettent de pallier l'absence de mesures météorolo-

giques directes (en particulier dans le passé) et permettent aux scientifiques de reconstituer les conditions climatiques sur une longue partie de l'histoire de la Terre.

Infrarouge

Rayonnement électromagnétique de longueur d'onde comprise entre 750 nm et 1 mm. C'est ce rayonnement qui est de plus en plus bloqué près de nous par les gaz à effet de serre.

Interglaciaire

Période de climat chaud sur Terre, pendant laquelle les calottes polaires disparaissent dans l'hémisphère Nord, à l'exception de celle du Groenland. Nous sommes actuellement en période interglaciaire, depuis la fin de la dernière période glaciaire, il y a environ 11 700 ans.

IPCC

Acronyme anglais pour *Intergovernmental Panel on Climate Change* : c'est la traduction anglaise de l'acronyme GIEC (voir à GIEC).

IPCC : scénarios SRES

Special Reports on Emission Scenarios par l'IPCC, contenant des informations sur un possible développement climatique futur et les conséquences pour la société et l'environnement. Les scénarios d'émissions (sous-entendu de gaz à effet de serre) sont un composant central de n'importe quelle évaluation de changement de climat.

K

Kelvin

Le Kelvin (K) est l'unité de température absolue. Son échelle débute à la plus basse température possible, soit 0 K, qui est égale à -273,1°C (degrés Celsius).

Kyoto (Protocole)

Protocole adopté en 1998 à Kyoto, Japon. Il requiert des pays participants de réduire leurs émissions anthropogéniques de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, HFC,

PFC, et SF₆) d'au moins 5 % suivant les niveaux de 1990 dans la période de 2008 à 2012. Le Protocole de Kyoto a été signé à Bonn en 2001 par 186 pays. Plusieurs pays tels que les États-Unis et l'Australie se sont retirés.

L

La Niña

Phénomène inverse d'El Niño (voir à El Niño ENSO).

Lithosphère

La partie externe de la Terre, comprenant la croûte et le manteau supérieur, approximativement 100 km d'épaisseur.

Lumière visible (ou rayonnement visible)

Rayonnement électromagnétique de longueur d'onde comprise entre 380 nm et 780 nm. C'est la partie du rayonnement électromagnétique que nous voyons (du violet au rouge donc).

M

MAGICC

Modèle climatique qui calcule les températures atmosphériques moyennes et les niveaux de la mer. Il est utilisé par l'IPCC pour la construction des scénarios SRES.

Maillage/Maille d'un modèle

Dans les simulations climatiques, comme on ne peut pas calculer ce qui se passe absolument partout dans l'atmosphère et à la surface de la Terre (cela demanderait de traiter un nombre infini de points, ce qui est techniquement impossible), on fait un maillage : on recouvre notre planète d'un filet imaginaire dont la maille (comme pour un filet de pêche, la maille est la distance qui sépare deux fils) mesure de l'ordre de quelques centaines de km de côté (voir moins pour les modèles régionaux ou les modèles plus récents ; cela dépend des modèles et de l'époque à laquelle les simulations ont été faites)

Marégraphe

Instrument qui mesure et enregistre la hauteur du niveau de la mer, principalement dans les ports.

Mesure d'atténuation/réduction

Intervention humaine pour réduire les sources ou augmenter le piégeage de substances qui polluent ou modifient l'environnement, par exemple les gaz à effet de serre (cf. piégeage du carbone ; voir à piégeage).

Météorologie — Le temps

Ensemble des conditions physiques des basses couches de l'atmosphère à un moment précis et à un point précis. Plus généralement ces caractéristiques physiques à des échelles d'espace et de temps relativement courtes (typiquement quelques jours et bien en deçà du périmètre terrestre). La météorologie représente le temps qu'il fait à un instant donné, en opposition au climat qui représente un état moyen de l'atmosphère (c'est le temps auquel on devrait s'attendre, en moyenne statistique sur une longue période de temps).

Méthane

Un hydrocarbure, de composition chimique CH₄, qui est un gaz à effet de serre avec un potentiel de réchauffement global (GWP) estimé à environ 25. Le méthane est produit par une décomposition anaérobie (sans oxygène) de déchets des sols, la digestion animale, la décomposition de déchets animale, la production et la distribution de gaz naturel et de pétrole, la production de charbon et la combustion incomplète de combustibles fossiles. Il est également libéré par la fonte des pergélisols.

Modèle (numérique, climatique)

Représentation d'un milieu, par exemple le système climatique terrestre (c'est-à-dire l'atmosphère, les océans et les surfaces continentales), par de multiples équations

physiques et mathématiques. Un modèle peut permettre de prévoir (souvent à l'aide d'ordinateurs) l'évolution d'un milieu au cours du temps (donc par exemple l'évolution du climat pour le système climatique terrestre).

Modélisation du climat

La simulation du climat (futur ou passé) utilisant des modèles numériques et des ordinateurs.

Modes de variabilité (climatique)

Phénomènes atmosphériques pouvant être couplés à l'océan, d'échelle spatiale régionale à supra-régionale, ayant une récurrence temporelle plus ou moins régulière, et des impacts climatiques marqués. Le plus connu dans les Tropiques est l'ENSO (voir à **El Niño**), phénomène couplé océan-atmosphère dominant la variabilité climatique aux échelles de temps interannuelles.

Montréal — Protocole

Protocole sur les substances qui épuisent la couche d'ozone, signé à Montréal en 1987. Il contrôle la consommation et la production de substances chimiques contenant du chlore – et du brome – qui détruit l'ozone stratosphérique, tel que les CFC, le trichlorure de vinyle, le tétrachlorure de carbone, et bien d'autres.

N

Nanomètre (nm)

Le nanomètre, de symbole nm, est une unité de longueur. C'est un sous-multiple du mètre, il vaut un milliardième de mètre. Cette unité de longueur très petite est couramment utilisée pour caractériser la longueur d'onde des ondes électromagnétiques (les rayons X, les Ultraviolets [UV], la lumière visible, le domaine infrarouge). Ainsi, l'œil humain perçoit les longueurs d'onde comprises entre 380 nm (du côté du bleu/violet) et 780 nm (du côté du rouge) : c'est le spectre visible.

Normales climatiques

Voir à **Climat**.

Non-linéarité

Processus sans relation proportionnelle simple entre les causes et les effets (relation linéaire). Le système climatique possède de nombreux phénomènes physiques non-linéaires, résultant en un système avec des comportements très complexes.

O

Oxydes d'azote

Gaz composés d'une molécule d'azote et d'un nombre variable de molécules d'oxygène. Parmi les oxydes d'azote, le terme «**NOx**» est utilisé spécifiquement pour caractériser les émissions de polluants correspondant à la somme des quantités de monoxyde d'azote NO et de dioxyde d'azote NO₂. Les oxydes nitreux sont produits par les pots d'échappement des véhicules et dans les centrales électriques à énergie fossile (pétrole, gaz ou charbon). Dans l'atmosphère, les oxydes d'azote contribuent à la formation d'ozone photochimique (brume polluante) et à l'effet de serre.

Oxyde nitreux

Un puissant gaz à effet de serre avec un potentiel de réchauffement global (GWP) de 298. Les sources majeures d'oxyde nitreux (N₂O) incluent les pratiques de culture des sols, la combustion de combustibles fossiles et la combustion de la biomasse. On l'appelle aussi protoxyde d'azote.

Ozone

Un allotrope instable et nocif de l'oxygène; O₃, qui est formé naturellement dans la couche d'ozone par l'oxygène atmosphérique par décharge électrique ou exposition aux radiations ultraviolettes, produit également dans les couches inférieures de l'atmosphère par réaction photochimique de certains polluants. C'est un oxydant forte-

ment réactif utilisé pour désodoriser l'air, purifier l'eau, et traiter les déchets industriels. C'est aussi un gaz à effet de serre.

P

Paléoclimatologie

Science des climats passés sur Terre.

Pays de l'annexe 1

«Les pays de l'annexe 1» sont les pays considérés comme développés, cités dans l'annexe 1 de la Convention-cadre sur le changement climatique.

Pays de l'annexe 2

«Les pays de l'annexe 2» regroupent les pays de l'annexe 1 de la Convention-cadre sur le changement climatique et les pays qui sont supposés aider les autres à réduire leurs émissions de GES et à s'adapter au changement climatique.

Pergélisol (ou permafrost en anglais)

Sol partiellement ou entièrement gelé en profondeur pendant plusieurs années consécutives.

Période Chaude Médiévale (ou Optimum médiéval)

Terme introduit par le météorologiste Britannique Hubert Lamb en 1965, pour la période entre le 9^e et le 13^e siècle durant laquelle il faisait extrêmement chaud dans beaucoup d'endroit partout en Europe. Les vignes poussaient en Scandinavie et l'agriculture était possible au Groenland. Ceci a été déterminé en étudiant des lignes de neige dans les montagnes et les températures dans les forages profonds et nous a donné l'impression que les changements de température ont pu s'être produits avant. Le Géochimiste Wallace Broecker pense que les processus cycliques dans les océans causent des périodes plus chaudes une fois tous les 1500 ans.

Période de retour

Temps statistique entre deux occurrences d'un évènement naturel d'une intensité donnée.

Pertes et dommages

Préjudices causés par les conséquences du réchauffement planétaire, principalement dans les pays les plus pauvres qui sont aussi les moins émetteurs : hausse du niveau des mers, inondations, tempêtes, sécheresses, etc.

Piégeage

N'importe quel procédé, activité ou mécanisme qui élimine les gaz à effet de serre, les aérosols ou les précurseurs de l'atmosphère. Il est maintenant possible d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions de Kyoto en plantant des forêts qui absorbent des quantités suffisantes d'émission de dioxyde de carbone dans un pays.

Photosynthèse

Chez les plantes vertes (et certains micro-organismes comme le phytoplancton), processus biologique au cours duquel l'énergie solaire est utilisée pour convertir l'eau et le gaz carbonique en oxygène et en sucres.

Synthèse de substances organiques, à partir du dioxyde de carbone, sous l'action des végétaux chlorophylliens, l'énergie nécessaire étant fournie par la lumière solaire. C'est un phénomène physiologique fondamental par lequel les végétaux pourvus de chlorophylle fixent, grâce à l'énergie solaire, le carbone du gaz carbonique contenu dans l'atmosphère pour assurer la synthèse de molécules organiques, et rejettent de l'oxygène.

Phytoplancton

Plancton végétal.

Plancton

Ensemble des végétaux et animaux flottant passivement, sans nager, dans les milieux aquatiques.

Pompe biologique

Absorption de CO₂ dissous dans l'eau par le phytoplancton.

Pompe physique

Absorption par les eaux de surface de la chaleur et des gaz atmosphériques qui sont ensuite entraînés en profondeur.

Potentiel de réchauffement global

Global Warming Potential, indice décrivant les caractéristiques radiatives des gaz à effet de serre relatif au dioxyde de carbone (GWP de 1). Il représente le temps de stagnation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et leur potentiel d'absorption des radiations infrarouges.

ppm

Parties par million. 1 ppm vaut 0,000 1 %. C'est une unité de mesure de la concentration des GES dans l'atmosphère.

ppb

Parties par milliard. 1 ppb vaut 0,000 000 1 %. C'est une unité de mesure de la concentration de certains GES (comme les CFC par exemple) dans l'atmosphère.

Précurseur atmosphérique

Composé influençant, par réaction physique ou chimique, la concentration en aérosols ou en gaz de l'atmosphère. Par exemple, le dioxyde d'azote (NO₂) est un précurseur de l'ozone troposphérique.

Précurseurs

Composés atmosphérique qui ne sont pas des gaz à effet de serre mais qui peuvent augmenter les processus induits par les gaz à effet de serre en contribuant aux procédés physiques ou chimiques qui régulent la production de gaz à effet de serre ou les taux de destruction.

Prévision (climatique)

Simulation de l'évolution dans le temps du système climatique à partir d'un état initial connu.

Production Primaire Brut

La quantité de carbone absorbée depuis l'atmosphère par photosynthèse.

Projection climatique

Simulation visant à estimer la réponse du système climatique à divers scénarios de forçages externes (émission de gaz à effet de serre, aérosols...). Une description de la réponse du système climatique aux scénarios sur les émissions ou les concentrations en gaz à effet de serre et aérosols, souvent basé sur les simulations par modèles climatiques. Les projections climatiques sont sujettes à des incertitudes, parce qu'elles sont typiquement basées sur des prévisions concernant les développements technologiques et socio-économiques futurs qui peuvent ou non être réalisés.

Protocole de Kyoto

Premier traité international contraignant visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Signé en 1997, entré en vigueur en 2005, il concernait 55 pays industrialisés. A expiré en 2020.

Protocole de Montréal

Protocole adopté en 1987 et qui réglemente la production des produits chimiques destructeurs de la couche d'ozone stratosphérique.

Protoxyde d'azote

Synonyme d'oxyde nitreux. Puisant gaz à effet de serre. Voir à **Oxyde nitreux** pour plus de détail.

Puits de carbone

Milieu, écosystème, qui capture des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les océans et les écosystèmes terrestres sont les deux grands puits de carbone de la Terre.



Qualité des sols

Il existe plusieurs définitions de la qualité des sols : sur le plan agronomique par exemple, la qualité des sols est une aptitude d'un substrat considéré à pourvoir au bon développement des végétaux. Plus largement, elle est définie par la capacité d'un type de sol à fonc-

tionner, au sein d'un écosystème naturel ou non, en satisfaisant la production animale et végétale, en maintenant ou améliorant la qualité de l'eau et de l'air, et en supportant la santé humaine et l'habitat humain.

R

Rayonnement infrarouge

Le rayonnement électromagnétique émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. C'est un rayonnement électromagnétique dont la longueur d'onde se situe entre 750 nanomètres et 1 millimètre. Les gaz à effet de serre absorbent fortement ce rayonnement dans l'atmosphère, et renvoient une partie de ce rayonnement vers la surface, créant ainsi l'effet de serre.

Réchauffement climatique

Réchauffement global de la température moyenne de la Terre à l'échelle de dizaines d'années. Il est entraîné par des facteurs naturels et anthropogéniques.

REDD+

Mécanisme pour permettre de réduire les émissions de CO₂ liées à la déforestation et à la dégradation des forêts tropicales.

Réservoir

Composant du système climatique autre que l'atmosphère qui peut stocker certaines quantités de substances, tel que les gaz à effet de serre et les précurseurs. Les exemples sont les océans, les sols et les forêts.

Résilience

Résilience (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat — GIEC) : capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement, une tendance ou une perturbation dangereuse, en répondant ou en se réorganisant de manière à maintenir la capacité d'adaptation, d'apprentissage, et de transformation.

Résilience (Organisation des Nations unies) : aptitude d'un système, d'une collectivité ou d'une société potentiellement exposée à des aléas à s'adapter en opposant une résistance ou en se modifiant afin de parvenir ou de continuer à fonctionner convenablement avec des structures acceptables. La résilience d'un système social est déterminée par la capacité de celui-ci à s'organiser de façon à être davantage à même de tirer les enseignements des catastrophes passées pour mieux se protéger et à réduire plus efficacement les risques.

Concept polysémique qui fait référence à la capacité d'un système – physique, biologique, écologique, socioculturel – à absorber les perturbations ou supporter des changements sans altération de ses fonctions, de sa structure, de son identité et de son fonctionnement. Rétroaction — Résulte d'un processus initial qui déclenche des changements dans un second processus qui lui-même influence en retour le processus initial. Une rétroaction positive intensifie le processus initial, une rétroaction négative l'atténue. On parle couramment de boucles de rétroaction. Dans le cas d'une rétroaction positive, il y a un emballement du système.

S

SafN

Les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) sont des démarches d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur la nature et ses multiples services. Cette notion découle des « Solutions fondées sur la Nature » (SfN) définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme étant l'ensemble des « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les

enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité ».

Salinité

Masse de sel contenue dans 1 kg d'eau. La salinité de l'eau de mer est en moyenne de 35 g/kg.

Scénario de changement climatique

Un scénario climatique porte sur des projections sur les futurs climats possibles, contenant le développement des facteurs influents, les émissions de gaz à effet de serre, le changement de température et l'augmentation du niveau de la mer et de leurs relations. Un scénario de changement climatique est la différence entre un scénario de climat et le climat actuel.

Scénarios sur les concentrations

Les projections sur les concentrations de gaz à effet de serre dérivent des scénarios d'émission et sont utilisées dans les modèles climatiques pour calculer les projections climatiques.

Séquestration de carbone

L'incorporation ou le stockage de carbone, par exemple par les combustibles fossiles.

Sobriété

Le dernier rapport du GIEC donne une définition, approuvée par les États membres, de la sobriété comme étant « un ensemble de politiques, mesures et pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter des demandes d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau, tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites planétaires ». C'est l'une des solutions avancées pour réduire nos émissions de GES, avec la technologie et l'efficacité (meilleure isolation par exemple). Cela passe par exemple par des mesures de limitation de la vitesse autorisée sur les routes (pour réduire la consommation de carburant), par la conception de villes plus denses pour limiter les

déplacements de personnes ou de marchandises, par une consommation de produits locaux qui réduisent les transports de marchandises, par la possibilité de réparer les objets plutôt que de les jeter, ou par des régimes alimentaires avec moins de viande.

Source

N'importe quel procédé, activité ou mécanisme qui libère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur dans l'atmosphère.

Système climatique

Le système climatique est un système très complexe, composé de cinq éléments majeurs : l'atmosphère, l'hydrosphère, la cryosphère, la lithosphère et la biosphère, et les interactions entre eux. Le système climatique évolue dans le temps sous l'influence de sa propre dynamique interne et à cause de forçages externes tels que les éruptions volcaniques, les variations solaires et les forçages anthropiques tels que la composition changeante de l'atmosphère et le changement d'affectation des terres.

T

Temps de réponse

Le temps nécessaire pour le système climatique ou ses composants pour se rééquilibrer à un nouvel état.

Trait de côte

Limite entre la terre et la mer.

U

UNFCCC

United Nations Framework Convention on Climate Change. Un traité fut signé à Rio en 1992 pour lequel 150 pays promettent la stabilisation des concentrations en gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait des interférences anthropogéniques dangereuses avec le système climatique.

Upwelling

Remontée d'eau profonde (froide donc) provoquée par des vents qui repoussent les eaux de surface vers le large. Ce phénomène se traduit, le long des côtes, par une mer froide et chargée en sels minéraux nutritifs.

V

Variabilité climatique

C'est la variation naturelle du climat, au cours d'une même année et d'une année sur l'autre. C'est l'amplitude de l'écart à la moyenne climatique et représente la variation naturelle intra et interannuelle du climat. Plus généralement, c'est l'ampleur des fluctuations du climat à différentes échelles de temps et d'espace.

Vulnérabilité

Le degré pour lequel un système est susceptible, ou non, de faire face aux effets nuisibles du changement climatique, incluant la variabilité du climat et les extrêmes. Ceci est en fonction du caractère, de la magnitude, et du taux de changement et de variation du climat auquel un système est exposé, sa sensibilité, et sa capacité d'adaptation.

Z

Zooplankton

Plankton animal.

Sources

Site Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique (ministère transitionécologique et cohésion des territoires) :

<https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/glossaire>

Site IRD : <https://www.ird.fr/>

Changement climatique Serge Janicot Catherine Aubertin Martial Bernoux et al. :

<https://books.openedition.org/irdeditions/29462>

Site : <https://www.lennotech.fr/effet-de-serre/glossaire-changement-climatique.htm>

Site Revue WE Demain : <https://www.wedemain.fr/dechiffrer/>

[notre-lexique-du-rechauffement-climatique/](https://www.wedemain.fr/dechiffrer/notre-lexique-du-rechauffement-climatique/)

Site ministère agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/>

[changement-climatique-glossaire-des-definitions](https://agriculture.gouv.fr/changement-climatique-glossaire-des-definitions)

– Agence de Protection de l'Environnement (EPA)

– IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) : <https://www.ipcc.ch/>

– Lennotech : <http://www.lennotech.com/greenhouse-effect.htm>

– NOAA (National Oceanic and Atmospheric Climate Administration)

– UNFCCC climate info : <http://www.climate-network.org>

– Dictionnaire Van Dale : <http://www.vandale.nl>

Annexe 3

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Des livres

Boursier Philippe, Guimont Clémence, dir., *Écologies. Le vivant et le social*, Paris, La Découverte, 2022.

Carrié Fabien, Doré Antoine, Michalon Antoine, *Sociologie de la cause animale*, Paris, La Découverte, 2023.

Charbonnier Pierre, *Culture écologique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022.

Correia Mickaël, *Criminels climatiques. Enquête sur les multinationales qui brûlent notre planète*, Paris, La Découverte, 2022.

Coulangon Philippe, Demoli Yoann, Ginsburger Maël, Petev Ivaylo, *La Conversion écologique des Français. Contradictions et clivages*, Paris, Presses universitaires de France, 2023.

Guien Jeanne, *Le Consumérisme à travers ses objets. Gobelets, vitrines, mouchoirs, smartphones et déodorants*, Paris, Éditions Divergences, 2021.

Laurent Éloi, *Sortir de la croissance. Mode d'emploi*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2021.

Klinenberg Eric, *Canicule. Chicago, été 1995 : autopsie sociale d'une catastrophe*, Lyon, Éditions 205, 2021 [2002].

Des articles, rapports et ressources en ligne

Bécot Renaud, « L'invention syndicale de l'environnement dans la France des années 1960 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012, n° 113, p. 169-178. URL :

<https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2012-1-page-169.htm>

Bonpote.com : média d'information sur le changement climatique.

Dauxois Régis, cours « Urgence écologique. Comprendre et agir », blog personnel. URL :

<https://transitionecologique.org/plan-du-cours/>

Greenpeace, Oxfam France, Rapport « Les milliardaires français font flamber la planète et l'Etat regarde ailleurs », Février 2022. URL :

https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2022/02/rapport_milliardaires_carbone20222.pdf

Gorz André, « L'idéologie sociale de la bagnole », *Le Sauvage*, 1973. URL :

<https://larotative.info/l-ideologie-sociale-de-la-bagnole-3011.html>

Marghumaine.hypotheses.org : carnet du séminaire « Justice sociale et inégalités environnementales » donné à l'IEP de Grenoble dans le cadre du Master Transition.

Stockholm Resilience Centre de l'Université de Stockholm :

<https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>

Des documentaires

Viallet Jean-Robert, Le Gall Catherine, *Le Système Total, anatomie d'une multinationale de l'énergie*, 2022.

Des ressources syndicales

Le bulletin de la commission écologie de Solidaires :

<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/les-journaux-et-bulletins/solidaires-ecologie/>

Les informations de SUD énergie à destination des usager-es :

<https://www.sudenergie.org/site/hercule/>

Toutes les revendications et actions SUD éducation sur l'écologie :

<https://www.sudeducation.org/ecologie-pour-changer-lecole/>

*Édité par l'Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris
contact@solidaires.org – solidaires.org
Imprimé par IROPA à Saint-Étienne-du-Rouvray*

Publié avec le soutien du Cefi Solidaires

solidaires.org